

11602

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN Peuple UN But UNE Foi

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

(B) DDC.76.7

**PROJET DE VII PLAN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL : 1985 / 1989**

tome II

1^{ere} Partie : Secteur Primaire

SYNTHÈSE SOMMAIRE

INTRODUCTION

SOUS-SECTEUR : PRODUCTIONS VÉGÉTALES

	<u>PAGE</u>
- Bilan - diagnostic	1
- Stratégie de développement	47
- Programme d'actions	84

SOUS-SECTEUR : ELEVAGE

- Bilan - diagnostic	120
- Stratégie de développement	133
- Programme d'actions	138

SOUS-SECTEUR PECHE

- Bilan - diagnostic	148
- Stratégie de développement	174
- Programme d'actions	178

SOUS-SECTEUR : FORETS ET PROTECTION DE LA NATURE

- Bilan - diagnostic	192
- Stratégie de développement	207
- Programme d'actions	208

SOUS-SECTEUR : HYDRAULIQUE RURALE

- Bilan - diagnostic	226
- Stratégie de développement	231
- Programme d'actions	238

SOUS-SECTEUR HYDRAULIQUE AGRICOLE

- Bilan - diagnostic	251
- Stratégie de développement	255
- Programme d'actions	256

INTRODUCTION

Le secteur primaire demeure encore le secteur prioritaire de notre économie. Il contribue pour 20,7 % à la formation de notre PIB.

Ce secteur joue de tout son poids dans la balance commerciale : 23 % des importations des biens et services ; 75 % des exportations.

Cette priorité s'est traduite par la mise en place des aménagements hydro-agricoles et par l'importance accordée à l'après-barrage en vue de l'autosuffisance alimentaire.

Cependant, les indications ci-dessous révèlent que cet objectif est loin d'être atteint :

- déficit vivrier de 50 % ;
- besoins non encore entièrement satisfaits en protéines animales ;

Certes, le développement de la pêche a permis de satisfaire les besoins au niveau des principaux centres urbains ; mais des efforts sont à faire au niveau des centres intérieurs.

A cela, s'ajoute la définition d'une nouvelle politique agricole pour permettre l'essor de notre agriculture et faciliter la responsabilisation paysanne.

L'eau demeure aussi l'une des préoccupations du Gouvernement. Ainsi, une politique de maîtrise de l'eau a été définie pour répondre à nos objectifs.

La désertification reste encore au cœur des préoccupations de l'heure.

S O U S S E C T E U R

P R O D U C T I O N S V E G E T A L E S

CHAPITRE I : BILAN DU SOUS-SECTEUR AGRICULTURE AU VI[°] PLAN

I. - SITUATION ET EVOLUTION DE L'AGRICULTURE

1.1. - Préambule

L'agriculture joue un rôle prédominant dans la vie économique du Sénégal et continuera de le jouer pendant de nombreuses années en dépit des contraintes climatiques et pédologiques qui freinent son expansion et en augmentent le coût. Cette situation, peu favorable en elle-même doit être vue dans le contexte des besoins d'ajustements de l'économie sénégalaise. D'où la nécessité d'appliquer la Nouvelle Politique Agricole en vue de renforcer la capacité de production du secteur et la rentabilité des investissements.

Près des trois quarts de la population sénégalaise vit directement et souvent presque exclusivement d'activités de type agricole qui contribuent pour moins de 25 % au produit national en moyenne. Ce dernier chiffre masque de profondes fluctuations annuelles dues au climat et à une décelération continue de la croissance de la valeur ajoutée du secteur. Ces deux phénomènes sont liés. La position géographique du Sénégal, au sein de la zone sahélienne, définit les limites de son potentiel agricole : pluies irrégulières et incertaines, sols hétérogènes et généralement pauvres, environnement dégradé et supportant une population de plus en plus nombreuse. Il en résulte une grande fragilité due :

– à la dépendance de quelques produits soit vivriers, soit d'exportation, vulnérables aux aléas climatiques ou de marchés ;

– à un déficit alimentaire de plus en plus lourd pour la balance des paiements dans la mesure où l'augmentation de la production agricole reste constamment inférieure à la croissance démographique.

Cette situation, structurellement défavorable, a été aussi aggravée au cours de la dernière décennie par une série de chocs externes qui ont entraîné entre autres une détérioration des marchés d'exportation des produits primaires.

A l'intérieur, les produits agricoles locaux ont vu leur compétitivité diminuer vis-à-vis des importations, en particulier les céréales, ce qui a entraîné une réduction des débouchés offerts par le marché domestique, et la charge du soutien des productions nationales est devenue de plus en plus lourde pour les finances publiques.

En dépit de cette situation, l'agriculture peut rester le moteur de l'économie sénégalaise en fournissant les bases d'une croissance accélérée des autres secteurs, des emplois productifs à la masse de la population et les éléments pour ralentir l'exode rural.

1.2 Situation de l'agriculture dans l'économie nationale

L'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée du secteur primaire de 1979 à 84 montre la forte corrélation entre la V.A Agricole et production intérieure brute, ce qui confirme le rôle moteur de l'agriculture dans l'économie nationale.

Cependant, au cours du VI^e Plan, ce secteur n'a contribué que pour 12 % à la formation de la production intérieure brute. Cette part n'a cessé de décroître : 17 % au IV^e Plan, 13 % au V^e. Parallèlement la part du secteur primaire est aussi en réduction constante : 20 % au VI^e Plan contre 26 % et 31 % respectivement au cours des V^e et IV^e Plans.

Cette évolution défavorable (-4,6 % par an en francs constants) traduit la stagnation de l'économie agricole nationale alors que les autres sous-secteurs enregistrent des taux équivalant à celui de l'économie : 2,2 % par an, (cf. tableau).

Evolution de la valeur ajoutée du secteur primaire
(en milliards de francs constants 1982)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Moyenne VI ^e Plan
Productions végétales	124,2	84,9	75,2	111,9	118,9	76,6	95,7
Elevage	44,4	43,5	44,4	45,7	47,1	48,5	46,4
Pêche	16,3	17,1	16,5	18,0	18,9	19,8	18,3
Forêts	9,8	10,2	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
Total Primaire	194,6	155,7	146,2	185,7	195	155,0	170,5
P I B	761,5	741,9	729,3	844,1	879,6	841,9	823,7
% Product. végétales/Primaire	64,0 %	54,5 %	51,4 %	60,3 %	61,0 %	49,4 %	56,1 %
% Product. végétales/P I B	16,3 %	11,4 %	10,3 %	13,3 %	13,5 %	9,1 %	11,6 %

Variations annuelles de la Valeur Ajoutée
(en pourcentage)

	1980	1981	1982	1983	1984	Moyenne 1979/84
Productions végétales	- 32	- 11	+ 49	+ 7	- 36	- 4,6
Elevage, Pêche, Forêts	0,6	0,3	+ 3,9	+ 3,1	+ 3	+ 2,2
Total Primaire	- 20	- 6	+ 27	+ 5	- 21	- 3,0
P I B	- 3	- 2	+ 16	+ 4	- 4	+ 2,2

La structure du secteur primaire a été profondément modifiée depuis le début des années soixante par les taux de croissance différenciés des secteurs : la part des productions végétales est en diminution, alors que celles croissantes de l'élevage et de la pêche atténuent les effets de régression de ce sous-secteur.

Structure du Secteur Primaire (en francs courants)

	Ier Plan	VI ^e Plan	VI ^e Plan
Production végétales	67 %	50 %	51 %
Elevage	19 %	29 %	31 %
Pêche	7 %	13 %	12 %
Forêts	7 %	8 %	6 %
T O T A L	100 %	100 %	100 %

1.3. - Les échanges extérieurs

1.3.1. - Les Importations

Du III^e au VI^e Plan, les importations céréalieres sont passées de 260 à 450 000 tonnes/an en moyenne, ce qui représente une augmentation de 4,7 %/an. Cette progression supérieure à la croissance démographique traduit une évolution défavorable de la consommation en faveur des produits importés. Aux importations commerciales, il conviendrait d'ajouter environ 80 000 tonnes par an d'aide alimentaire sur la période 1980/1984.

Dans les importations de produits agro-alimentaires, les denrées qui pourraient être produites localement occupent toujours une part importante : sucre 35 000 T/an (soit un peu moins de 40 % des besoins : fruits et légumes 36 000 T/an dont environ 25 000 tonnes de pommes de terre et oignons). Cependant, une évolution favorable se dessine pour les importations de sucre, en baisse très nette au cours des dernières années du VI^e Plan (de 52 000 tonnes en 1981 à 24 000 tonnes en 1984, soit une réduction de plus de la moitié).

Evolution des Importations des principales céréales et du sucre

(en 1 000 tonnes)

	1981	1982	1983	1984	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
					VIème Plan	Vème Plan	IVème Plan	IIIème Plan
RIZ	340	329	380	341	348	285	187	155
BLE	101	99	117	106	106	139	101	103
TOTAL	441	428	497	447	454	424	288	258
SUCRE	52	38	26	24	35	40	-	-

Note :

Non compris l'aide alimentaire, qui correspond environ à 80 000 tonnes de céréales/an sur la période 1980-1984.

En valeur, les importations alimentaires représentent en moyenne au cours du VI^e Plan 20 % des importations de biens. Les céréales y occupent une place importante et leur part s'est accrue au cours du VI^e Plan (de 45 à 51 % des produits agro-alimentaires et de 9 à 10 % des importations de biens ; voir tableau). Elles représentent le tiers du déficit du compte courant.

Evolution des importations alimentaires
en valeur (milliards de francs courants)

Produits	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Riz	11,3	12,6	14,8	18,1	27,0	27,3	33,9	31,1
Blé	4,6	2,9	5,4	5,0	5,5	6,0	6,6	7,9
Total céréales	15,9	15,5	20,2	23,1	32,5	33,3	40,5	39,0
Sucre	5,5	3,7	3,3	5,4	7,0	3,7	2,7	2,0
Autres produits	13,1	14,3	17,7	12,4	29,6	30,3	20,4	23,3
Boissons, Tabacs	3,1	3,4	3,6	3,4	4,2	5,1	5,8	6,1
Total importations alimentaires	37,6	36,9	44,8	44,3	73,3	72,4	69,4	70,4
Total importations de biens CAF	210,9	186,7	201,4	233,6	311,6	354,7	381,0	398,2
Importations céréales/ Imp. de biens	7,5 %	8,3 %	10,0 %	9,9 %	10,1 %	9,4 %	10,6 %	9,8 %
Importations alimentaires/ Importations biens	17,8 %	19,8 %	22,2 %	19,0 %	23,5 %	20,4 %	18,2 %	17,7 %

A prix constants 1979, les importations agro-alimentaires s'élèvent à 43,2 milliards en moyenne sur le VI^o Plan, soit une augmentation d'environ 2,8 %/an par rapport à la moyenne du V^o Plan. Cette croissance est nettement plus forte que celle des importations totales qui ont augmenté de 1,2 %/an sur la période.

Evolution des Importations agro-alimentaires
en milliards de F.CFA et à prix constants 1979

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Moyenne VI ^o Plan : 1978-80
Importations agro-alimentaires	38,5	44,8	32,7	47,8	42,6	42,5	39,8	43,2
Importations totales CAF	211,7	201,4	183,1	212,0	207,1	213,1	203,0	208,8
Importations agro-alimentaires en % de variation annuelle	-	+ 16,4 %	- 27 %	+ 46 %	- 11 %	+ 3 %	- 6 %	?

Cependant, on assiste à la stabilisation des importations agro-alimentaires. Après une forte croissance de 1980 à 1981 (+ 46 %), elles ont diminué de 11 % l'année suivante, puis de nouveau de 6 % en 1984.

1.3.2. - Les exportations

Alors qu'au IV^o Plan, les exportations d'arachide représentaient encore de loin la première source de devises du pays (46 % des exportations totales), leur part n'était plus que de 22 % au cours du V^o Plan, pratiquement égalée par les exportations de produits de la pêche.

Cette situation s'est quelque peu améliorée au cours des trois premières années du VI^o Plan (1982 - 1985) ; l'arachide s'affirmant en première place avec 25 % des exportations devant la pêche (19 %). En volume, les exportations des produits arachidiers ont progressé, l'huile brute surtout (+ 115 %). A prix constants 1982, leur valeur est passée de 22,7 à 41,6 milliards (+ 83 %).

Les exportations de coton connaissent un essor régulier du V^o au VI^o Plan, en volume de 6 900 à 10 600 tonnes (+ 54 %) et en valeur (prix constants) de 2,4 à 4,2 milliards, soit près du double.

Quant aux produits de la pêche, leur part dans les exportations totales s'est accrue de manière spectaculaire : de 8,5 % au cours du IV^o Plan, à 19,4 % sur la période 1982 - 1984. A prix constants, leur valeur est passée de 20,7 à 29,9 milliards du V^o au VI^o Plan, soit une augmentation de 44 %.

Les exportations : En volume (1 000 tonnes)

	1982	1983	1984	Moyenne 1982-84	Moyenne V ^o Plan
<u>Produits arachidiers</u>					
Huile brute	162,9	168,1	85,9	139	64,4
Huile raffinée	0,7	5,8	6,5	4,3	9,9
Tourteaux	190,0	226,1	131,4	182,5	133,8
Graines	4,7	29,5	14,5	16,2	5,3
Coton	10,1	13,6	8,2	10,6	6,9

L'évolution des exportations en valeur
(Milliards de F.CFA courants)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
(1) Produits arachidiens	75,5	23,5	45,3	17,6	9,1	44,3	59,4	56,9
Huile brute	40,2	13,0	27,0	11,3	6,2	33,9	38,9	39,3
Huile raffinée	8,3	3,4	3,8	1,6	0,1	0,2	1,5	3,1
Tourteaux	16,6	6,3	12,5	4,2	1,0	9,5	14,3	10,0
Graines	10,4	0,8	2,0	0,5	0,9	0,7	4,7	3,6
Coton	4,9	3,4	2,2	2,1	2,0	4,8	8,1	6,0
Poisson	16,4	17,8	18,9	21,2	27,9	37,6	41,7	48,0
(2) Total	96,8	44,7	66,4	40,9	39,0	86,7	109,2	110,9
(3) Total des exportations FOB	163,9	90,7	116,4	101,6	139	193,7	216,7	243,2
(1) En % de (3)	46,1	25,9	38,9	17,3	6,5	22,9	27,4	23,4
(2) En % de (3)	59,1	49,3	57,0	40,3	28,1	44,8	50,4	45,6

Comparaison de la structure des exportations
(En % des exportations totales)

	IV° Plan	V° Plan	VI° Plan (3 ans)
Produits arachidiens	46,4 %	22,2 %	24,6 %
Poisson	8,5 %	19,2 %	19,4 %

L'évolution des exportations à prix constants 1979
(Milliards de F.CFA)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Moyenne 1982-84	Moyenne V° Plan
1. Produits arachidiens	21,1	45,3	18,2	6,2	43,1	49,7	32,1	41,6	22,7
Coton	3,8	2,2	2,0	1,5	3,7	5,4	3,4	4,2	2,4
Poisson	18,6	18,9	23,3	21,8	30,2	29,2	30,2	29,9	20,7
2. Total	43,5	65,4	43,5	29,5	77,0	84,3	65,7	75,7	45,8
3. Total des exportations de biens FOB	93,8	116,4	88,1	94,4	119,3	129,8	119,8	123,0	98,2

Les principales exportations du secteur primaire (produits arachidiens pêche et coton) prises dans leur ensemble évoluent favorablement : de 43,7 , elles passent à 46,9 % pour les trois premières années du VI^{ème} Plan A prix constants 1982, elles sont passées de 45,8 à 75,7 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 65 %.

Dans la mesure où les cultures de rente destinées à l'exportation entrent en compétition avec les cultures vivrières pour les ressources (sols, intrants, etc...), il est intéressant de faire le bilan du taux de couverture des importations agro-alimentaires (boissons et tabacs exclus) par les exportations des cultures de rente. On constate (cf. tableau) que depuis 1978, celles-ci ne couvrent plus les importations, sauf pour les années 1979 et 1983. Certaines années, même les importations de riz et de blé ne sont plus couvertes par les exportations des cultures de rente (1980 et 1981). En moyenne sur la période 1982-84, 63 % de la valeur des exportations ont été absorbées par les importations céréalières.

Taux de couverture des Importations agro-alimentaires par les exportations des produits arachidiens et coton

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Produits agro-alimentaires(1)	2,33	0,80	1,15	0,48	0,16	0,73	1,06	0,98
Céréales (riz et blé)	5,1	1,74	2,35	0,85	0,34	1,47	1,67	1,61

(1) Boissons et tabacs exclus.

1.4. - Les prix agricoles

L'analyse de l'évolution des prix officiels montre la dégradation du pouvoir d'achat des producteurs. En effet, calculés en francs constants 1982, ceux-ci sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1979. Pour l'arachide d'huilerie, la perte de pouvoir d'achat est considérable : de 56 à 40 F/kg, soit une baisse de près de 30 %.

EVOLUTION DES PRIX AGRICOLES AU PRODUCTEUR

Unité : F.CFA courants/kg

: 1978/79 : 1979/80 : 1980/81 : 1981/82 : 1982/83 : 1983/84 : 1984/85

EN FRANCS COURANTS

Arachide bouche	52,1	54,5	54,5	74,5	74,5	74,5	74,5
Arachide huilerie1.	41,5	43,0	46,0	60,0	60,0	50,0	50,0
Coton 2.	49,0	53,2	59,8	67,7	67,7	70,0	70,0
Tomate industrielle	17,0	17,0	17,0	17,0	21,0	21,0	21,0
Mil-Sorgho	35,0	40,0	49,0	50,0	50,0	55,0	60,0
Maïs	37,0	37,0	37,0	47,0	47,0	50,0	60,0
Riz Paddy	41,5	41,5	41,5	51,5	51,5	60,0	66,0

EN FRANCS COSTANTS 1982

Arachide de bouche	74	71	57	74,5	57	60	60
Arachide d'huilerie	56	53	54	60	54	40	40
Coton	66	66	65	67,7	61	56	56
Tomate industrielle	23	21	20	17	19	17	17
Mil-Sorgho	47	50	47	50	45	44	44
Maïs	50	46	43	47	42	40	40
Riz Paddy	56	52	49	51,5	46	48	48

1. Prix nets payés aux producteurs. En 1984/85, le prix a été augmenté de 10 F en cours de campagne.

2. Les calculs sont faits sur la base des prix moyens pondérés.

SECTION II - BILAN PHYSIQUE DES REALISATIONS DU VI[°] PLAN

I. - SITUATION DU SOUS-SECTEUR DES PRODUCTIONS VEGETALES

1.1. - Les disponibilités en terres

L'évolution des superficies cultivées entre le I[°] et le VI[°] Plan montre une remarquable stabilité.

En effet, la répartition du terrains agricole entre les cultures vivrières et les cultures de rente n'a guère évolué. Au cours de cette période, sur les 2 352 000 hectares de superficies cultivées, 1 228 000 hectares, soit 52 %, ont été consacrés aux cultures vivrières. Cependant, on assiste à l'accentuation des phénomènes de dégradation des sols et du processus de désertification liés aux sécheresses de plus en plus fréquentes.

EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVÉES AU COURS DES DIFFERENTS PLANS

en 1 000 ha

	I [°] Plan	II [°]	III [°]	IV [°]	V [°]	VI [°]	1961/ 1985
Cultures vivrières	1 118	1 345	1 220	1 259	1 229	1 216	1 228
Cultures de rente	1 046	1 149	1 060	1 228	1 188	1 075	1 124
Total superficies cultivées	2 164	2 494	2 280	2 487	2 417	2 291	2 352
Cultures vivrières en % des superficies totales	52 %	54 %	54 %	51 %	51 %	53 %	52 %

Pour cette raison, des efforts importants ont été entrepris en direction des aménagements sous irrigation.

Ainsi, au cours du VI[°] Plan 13 700 hectares ont été aménagés par les différentes structures (SAED, SODAGRI, SODEFITEX, OFADEC et SOMIVAC) sur un objectif de 14 400 ha, soit un rythme annuel moyen de 3 400 ha légèrement inférieur aux prévisions initiales (3 600 ha).

Les résultats 84/85 permettent de considérer comme réaliste un rythme d'aménagement de 5 000 ha par an en consolidant les programmes SAED, SODAGRI et OFADEC et en impulsant une dynamique nouvelle au niveau de la SOMIVAC.

AMENAGEMENTS ANNUELS REALISES AU COURS DU VI° PLAN

Unité : ha

	81/82	82/83	83/84	84/85	TOTAL VI° PLAN		Disponible 84/85
					Réalisé	Prévu	
SAED	2 550	2 430	3 290	3 090	11 360	9 430	24 860*
SODAGRI	-	-	400	545	945	945	945
SODEFITEX	148	-	80	-	228	1 000	680
SOMIVAC	-	-	-	40	40	1 910	40
OFADEC	44	32	139	975	1 190	1 190	1 190
SOUS-TOTAL	2 742	2 462	3 909	4 650	13 763	14 385	27 715
C.S.S.	580	300	300	400	1 580		8 000
TOTAL	3 322	2 762	4 209	5 050	15 343		35 715

* Dont 11 610 grands périmètres et 13 250 périmètres irrigués villageois et périmètres intermédiaires.

En fin de VI° Plan, le disponible en surfaces irriguées sera d'environ 28 000 hectares pour les aménagements consacrés à la production vivrière et de 36 000 hectares en prenant en compte les surfaces exploitées par la C.S.S. Plus de 90 % de ce disponible est concentré dans la région du Fleuve.

1.2. - Le bilan global du sous-secteur

La structure du sous-secteur des productions végétales reste caractérisée par la prédominance du système mil-arachide qui occupe 90 % des terres cultivées et représente 75 % de la valeur de la production agricole. Sur la base d'une consommation annuelle évaluée à 195 kg/par personne, le déficit céréalier s'est aggravé au cours du VI° Plan :

la moitié seulement de la consommation a été couverte par les productions nationales. La production céréalière nette disponibles n'a crû que de 1 % par an sur la période 1961/1985, soit un gain de production en déca de la croissance démographique estimée à 2,5 % par an sur la période.

Notons cependant que la production céréalière nette disponible (mil-sorgho, riz, maïs) a augmenté de 1,2 % par an par rapport à la moyenne du V^e Plan retrouvant ainsi son niveau moyen au IV^e Plan (cf. Tableau).

EVOLUTION DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES EN MOYENNE AU COURS DES DIVERS PLANS

1961 - 1985

A. - Production céréalière

En 1 000 tonnes

Productions brutes	I ^e Plan 1961-65	II ^e Plan 1965-69	III ^e Plan 1969-73	IV ^e Plan 1973/77	V ^e Plan 1977-81	VI ^e Plan 1981-85	1961/1985
Mil/Sorgho	460	521	480	608	600	544	531
Maïs	30	41	35	41	48	82	46
Riz paddy	97	110	95	111	93	121	105
Production céréalière nette disponible	480	549	500	624	584	611	559

B. - Production vivrière

(légumineuses)

Nicbé	15	20	20	19	18	17	18
Manioc	151	216	157	105	52	28	122

Note 1/ : En prenant un coefficient de 0,65 de transformation du paddy en riz, 0,85 pour le mil, sorgho, maïs pour tenir compte des pertes et semences.

Par ailleurs, il convient de souligner que la dépendance de l'agriculture aux aléas climatiques demeure très forte.

Les productions irriguées restent encore marginales (en moyenne 8 % de la production céréalière) même si elles ont plus que doublé de 1981 à 1984 (130 %).

En ce qui concerne les cultures de rente, si les productions et les rendements sont assez satisfaisants, on assiste cependant à une véritable crise de l'économie arachidière. Le problème se situe non pas tant au niveau des productions, en légère augmentation par rapport au V^e Plan (de 690.000 t à 770.000 t) ; qu'au niveau de la commercialisation et des déficits attribuables aux différents postes de la filière (semences, barème de commercialisation, SEIB, cf. infra : bilan de la filière arachidière).

Evolution des productions, superficies et rendements des cultures
pérennées au cours du VI^e Plan

	Mil-Sorgho			Maïs			Paddy			Niébé			
	P (1000 T)	S (1000 ha)	R (kg/ha)	P	S	R	P	S	R	P (1000T)	S (1000 ha)	R kg/ha	
III Plan	480	978	492	35	47	95	84			20	73	272	
IV ^e Plan	608	1040	584	41	47	111	83			19	60	328	
V ^e Plan	568	1021	554	48	64	93	74			18	57	305	
1981-82	763	1185	621	95	78	125	127	76	1671	29	68	426	
1982-83	591	1033	572	76	78	97	118	67	1761	15	54	278	
1983-84	352	828	425	60	70	85	102	52	1961	9	42	214	
1984-85	471	1000	470	98	82	1195	136	66	2061	16	53	302	
VI ^e Plan	544	1012	522	82	77	1061	121	65	1864	17	54	305	
Objectifs VI ^e Plan	630	1050	600	90	75	1200	149	93	1600	14,4	60	240	
Taux de réalisation	Année finale	75 %	95 %	78 %	108 %	109 %	99 %	91 %	71 %	129 %	111 %	88 %	125 %
	Année moyenne	86 %	96 %	87 %	91 %	103 %	88 %	81 %	70 %	116 %	118 %	90 %	127 %

2.1.1 Les mil - sorghos

Les emblavures de mil-sorgho représentent environ 1.000.000 ha pour une production de 540.000 tonnes. Les variations de la production d'une année à l'autre sont importantes. Cette instabilité s'est accrue au cours des deux dernières années du VI^e Plan.

Les rendements en mil n'ont pratiquement pas évolué depuis le début des années soixante: 522 kg/ha sur la période 1961/85, 522 kg/ha pour le VI^e Plan; de même que pour la production on constate des fluctuations importantes d'une année à l'autre.

Au niveau de la commercialisation, si le circuit étatique apparaît encore mal organisé, par contre la commercialisation traditionnelle semble fonctionner de manière adéquate et peu coûteuse.

En effet, l'analyse de la formation des prix tout au long de la filière montre que la part des divers coûts de commercialisation, transport et marges bénéficiaires des intervenants est relativement modeste. Elle représente 35 à 45 % du prix de vente au détail à Dakar, environ 30 % du prix de détail dans les villes secondaires.

De même le système traditionnel apparaît efficace et non spéculatif dans la mesure où :

- il assure un quadrillage relativement serré du monde rural;
- il est caractérisé par une grande souplesse dans son organisation ;
- les céréales collectées sont stockées pendant des périodes de très courte durée.

En conclusion, si les quantités de mil/sorgho commercialisées sont faibles (pas plus de 4 à 7 % de la production selon les années), les raisons sont à rechercher plus dans le faible niveau de la production que dans un mauvais fonctionnement du marché.

2.1.2 Le maïs

La culture du maïs a connu de remarquables succès au cours du VI^e Plan avec en moyenne une production de 82.000 tonnes par an, soit une augmentation de 71 % par rapport au V^e Plan (48.000 tonnes/an).

Pour cette spéculation, les objectifs de production du VI^o Plan ont été dépassés et les résultats de la dernière année approchent les 100.000 tonnes.

Cette augmentation de la production est dûe à l'extension des superficies consacrées à cette culture (de 64.000 à 77.000 ha en moyenne entre le V^o et la VI^o Plan) et à l'augmentation substantielle des rendements. En effet, les rendements qui étaient de l'ordre de 660 à 820 kg/ha selon les régions au cours du V^o Plan, se sont situés entre 950 et 1.150 kg/ha au cours du VI^o Plan.

La production du maïs irrigué réalisée en contre saison est encore marginale (5.000 tonnes soit 5 % de la production totale). Ce fait n'est que la traduction des difficultés, essentiellement d'ordre technique (maîtrise totale de l'eau), pour l'introduction de la double culture. Pour développer cette production, il conviendrait notamment de disposer de variétés plus performantes.

La culture du maïs n'ayant que tout récemment pris un essor considérable, le problème de sa commercialisation a seulement commencé de se poser pendant les deux dernières années du VI^o Plan. On connaît mal encore la réaction du commerce privé devant cette culture mais on peut supposer cependant qu'elle sera positive si les consommateurs marquent un intérêt pour cette nouvelle denrée.

2.1.3. Le paddy

- Le paddy pluvial

La baisse de la production enregistrée du IV^o Plan au V^o Plan de 95.000 à 66.000 tonnes) s'est encore accentuée au cours du VI^o Plan avec un niveau moyen de 55.000 tonnes.

Cette baisse de production concerne avant tout la Basse Casamance en raison de la remontée de la langue salée sur les sols de vasière provoquée par les années de sécheresse successives.

Ainsi on note une importante diminution des superficies cultivées en riz qui n'a pu être que partiellement compensée par les meilleurs rendements obtenus de 1000 à 1400 kg/ha en Casamance et de 915 à 1350 kg/ha au Sénégal-Oriental.

- La production de paddy irrigué

Au cours des quatre années du VI^e Plan, la production du paddy irrigué a été en progression constante passant de 40 300 tonnes en 81/82 à 90 300 en 84/85. De ce fait, son importance relative dans la production nationale de paddy a augmenté (de 32 à 66 %).

Toutefois, bien que supérieure à l'accroissement annuel moyen des importations de riz, la production sous irrigation ne représente en moyenne que 18 % du volume total des importations de riz.

PRODUCTION DU PADDY IRRIGUE ET SON IMPORTANCE DANS LA PRODUCTION NATIONALE

Unité : tonne

	1981/82	1983/83	1983/84	1984/85
Production Paddy irrigué (1)	40 300	54 860	77 600	90 300
Production Nationale de paddy (2)	127 000	118 000	102 000	136 000
1/2 (en %)	32	45	76	66
Importations Riz (3)	307 000	375 000	360 000	360 000
1/3 (a) en %	9	10	15	17

(a) la production paddy irrigué ramenée en équivalent riz (68 %).

Analyse économique de la filière riz irrigué

En première analyse, le bilan des cultures irriguées se traduit par un soutien important de l'Etat en vue de pallier le déficit occasionné par les coûts d'aménagement et de production élevés.

Au-delà de cette approche, l'analyse économique de la filière riz permet de mieux appréhender les performances de l'option riz au niveau des producteurs, de l'Etat et de la collectivité.

Au niveau des producteurs : l'activité ^{de} production de riz irrigué se traduit par la satisfaction ^{en} travail pour 40.000 actifs, un revenu brut d'exploitation monétaire et non monétaire (valorisation de l'auto-consommation) d'environ 65.000 F.CFA pour la seule production de paddy et un apport alimentaire de 260 grammes de riz par personne et par jour.

Au niveau de l'Etat : le coût d'opportunité de la production du riz irrigué se traduit par un manque à gagner important, en regard de la solution alternative que constitue l'importation.

En conséquence, on peut se demander si les subventions que l'Etat consent à cette production ne devraient pas être allouées à d'autres activités plus utiles collectivement et plus rentables sur le plan économique. Ce manque à gagner doit être relativisé en prenant en considération deux éléments :

- le développement de la culture irriguée en est à ses débuts et n'a pas encore atteint son régime de croisière. Dès lors, la subvention de l'Etat ne serait qu'un pré-investissement ou un coût d'apprentissage ;

- pour un produit aussi stratégique que le riz, la référence au prix mondial permettant de mesurer le coût d'opportunité doit être envisagée en dynamique. Compte tenu des mouvements erratiques du prix du riz sur le marché mondial et du taux de change, rien ne permet d'affirmer qu le manque à gagner se maintiendra durablement à un niveau élevé ;

. Au niveau de la collectivité : la production nationale de riz se traduit par une économie en devises de l'ordre de 6 à 8 Milliards F.CFA par an.

De plus, l'activité de production engendre une distribution de revenus au niveau des producteurs (2 Milliards F.CFA par an) et de l'encadrement (1 Milliard F.CFA) qui sont réintroduits pour la quasi totalité dans les circuits économiques sous l'effet de la pression fiscale et de la consommation de biens et services.

2.1.4 Le Niébé

La production de niébé stagne autour de 18.000 tonnes sur la période 1961/85 (17.000 t en moyenne, au cours du VI^o Plan).

EVOLUTIONS ET RESULTATS DES CULTURES D'EXPORTATION :

Unités : -P. en 1000 tonnes
 -S. en 1000 hectares
 -R. en Kg/Ha
 -C. en 1000 tonnes

	Arachide Huilerie				Arachide de bouche (1)			Coton		
	P	S	R	C	P	S	R	P	S	R
	Production	Superficies	Rendement	Commercial.	Production	Superficies	Rendement	Production	Superficies	Rendement
III ^e Plan	732	1.044	704	624	12.596	11.302	1.110			
IV ^e Plan	1.050	1.171	884	957	18.308	20.706	874	37	37	
V ^e Plan	688	1.107	619	494	6.595	19.506	308	30	39	
1981/82	867	1.010	857	688	5.695	7.832	727	41	32	1.281
1982/83	986	1.130	872	899	17.916	17.611	1.017	47	42	1.119
1983/84	570	1.080	527	347	20.000	29.118	687	37	33	1.121
1984/85	669	858	780	213	13.185	14.972	880	59	46	1.283
VI ^e Plan	773	1.020	759	537	12.946	17.612	828	46	38	1.201
Objectifs VI ^e Plan 84/85	963	1.200	800		30.300	33.700	900	55	50	1.100
Taux réalisation										
-/année finale	69 %	72 %	97 %		43 %	44 %	97 %	107 %	92 %	116 %
-/année moyenne	80 %	85 %	95 %		43 %	52 %	92 %	84 %	76 %	109 %

(1) Les productions et les surfaces sont exprimées en valeurs entières (tonnes et hectares).

L'essentiel de la production provient du Nord du pays, surtout de Louga (46 % au cours du VI^e Plan) et dans une moindre mesure, Diourbel et Thiès (38 %). A cause de son cycle court (75 jours) et de ses besoins en eau limités (certaines variétés peuvent encore donner un rendement satisfaisant même avec des pluviométries n'exéder pas 200 mm), le niébé est la seule spéculaire qui ait maintenu au cours des dernières années des rendements satisfaisants dans le Nord du pays.

2.2. Les cultures d'exportation

2.2.1. L'Arachide d'huilerie

Au cours du VI^e Plan, la production moyenne de l'arachide d'huilerie a augmenté de 12 % par rapport au V^e Plan. Cette augmentation est due aux deux bonnes campagnes 1981/82 et 82/83 qui ont approché les productions records atteintes au cours du IV^e Plan. Mais la mauvaise pluviométrie de 1983 a entraîné une réduction drastique des productions (759 c/800 kg/ha).

Ainsi, les objectifs du VI^e Plan ont été réalisés à hauteur de :

- 80 % pour les productions (objectif 963.000 tonnes réalisation 773.000 t)
- 85 % pour les superficies (objectifs 1.200.000 ha réalisation 1.020.000 ha)
- 94 % pour les rendements.

Malgré ces résultats assez satisfaisants, les difficultés notées aussi bien en amont (déficit semences) qu'en aval (commercialisation) risquent de remettre en cause l'économie arachidière.

Pour chacun des agents participant à la filière, le bilan est le suivant :

- les producteurs

Les revenus monétaires paysans varient considérablement d'une année à l'autre : 45, 59, 23 et 12 Milliards de 1981 à 1985. Les situations de 1984 et 85 sont particulièrement mauvaises en raison de la faible production et du système des prix. En effet, les prix officiels aux producteurs ont diminué du fait de l'augmentation des retenues engrangés et semences

qui a entraîné une diminution des revenus et une détérioration du pouvoir d'achat. Face à cette situation, se développe un marché parallèle offrant des prix plus élevés. D'où les faibles niveaux de commercialisation par rapport aux estimations de productions durant les deux dernières années du Plan : 61 et 31 % (69 % en moyenne au cours du VI^o Plan).

- Les huiliers

L'étude du mode de fonctionnement du barème, la méthode d'élaboration des prix de cession et des péréquations sur l'huile vendue localement montrent que les huiliers ne sont pas responsabilisés réellement. De sorte qu'il n'y a pas incitation suffisante à réduire le coût du barème (pertes, frais financiers, etc...) ou le prix des huiles importées ni à rechercher les meilleurs prix à l'exportation.

Tout se passe comme si on garantissait un revenu minimum, avec possibilité de profits importants, aux huiliers, les autres agents ne recevant qu'un solde variant avec les conditions du marché. Certes, ces profits sont réinvestis en grande partie mais au vu des résultats du VI^o Plan une question demeure : dans un contexte aussi fluctuant, (cours internationaux, niveau de production) est-il souhaitable d'avoir une filière arachidière avec des coûts fixes croissants, au niveau de la transformation industrielle ? La situation n'a fait qu'empirer depuis la création de la nouvelle usine de la SEIB.

- Les acheteurs extérieurs

L'analyse du marché des produits arachidiers sénégalais exportés en quasi totalité vers la France et achetés par Lesieur, montre les dangers de n'avoir qu'un interlocuteur. L'acheteur unique peut peser sur les cours à la baisse et conserver une marge à la vente considérable lorsque les cours sont faibles (plus de 20 Milliards de marge en plus de la marge normale, fin 1982, début 1983). L'étude du marché d'exportation des produits arachidiers suggère, pour éviter la saturation du marché français et pour mieux agir devant les fluctuations de cours, deux orientations : limitation à environ 650.000 tonnes de la trituration des graines d'arachide pour le marché local et l'exportation, création d'une capacité de stockage importante des huiles brutes au Sénégal (environ 100.000 tonnes).

La tendance de la consommation mondiale montre une légère baisse en valeur réelle de la consommation d'huile d'arachide ainsi qu'une diminution importante de la part relative de la consommation d'huile d'arachide

par rapport aux autres huiles, en particulier les huiles de tournesol et de colza. La croissance de la consommation d'huile de tournesol est particulièrement préoccupante pour les producteurs d'huile d'arachide, en particulier le Sénégal qui voit le marché français se réduire par la concurrence d'huile de tournesol produite en France.

Par ailleurs, l'évolution à long terme des cours de l'huile et des tourteaux d'arachide semble être de se rapprocher des cours de l'huile de tournesol et tourteaux de soja, en baisse tendancielle.

- L'Etat

L'Etat a un bilan négatif, pour les effets directs de la filière de 1981 à 1985. Les quatre grands postes de déficit de l'Etat sont la filière semence, les péréquations sur l'huile exportée, les subventions d'équilibre à la SEIB et les péréquations sur l'huile vendue localement :

- 21,5 Milliards en 1981/82 par suite du déficit de la SONAR (- 7,1 Milliards). Les frais de commercialisation et d'achats des graines aux producteurs excèdent considérablement les recettes procurées par les ventes des graines aux huiliers (à cause de cours internationaux exceptionnellement bas), la péréquation d'huile d'arachide a été de -14,5 Milliards. Celle de l'huile mise à consommation sur le marché local a été de + 110 millions.

- 10,6 Milliards en 1982/83 dont -4,9 Milliards pour la SONAR et -3,3 Milliards pour le barème de commercialisation des graines. Par suite des ventes à bas prix, la SEIB a reçu une subvention d'équilibre de 4,1 Milliards. De plus l'augmentation des prix de vente aux consommateurs en Août 1982 a permis de dégager une péréquation positive de 1,7 Milliards sur l'huile vendue localement.

- 7 Milliards en 1983/84. Alors que pour la première fois au cours de ces trois premières années du VI^e Plan, il y a eu une péréquation positive sur l'huile exportée (1,7 Milliards) les autres péréquations ont été de -6,9 milliards pour les semences, - 1,4 Milliards sur l'huile vendue localement et une subvention d'équilibre de 400 millions ;

- Pour la campagne 84/85, les estimations tendancielles issues des résultats provisoires de la campagne de commercialisation et de l'application des barèmes antérieurs, dégagent une péréquation négative de 12,5 Milliards dont -5,4 Milliards sur l'huile d'arachide et - 7,1 Milliards sur la filière semence.

EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA FILIERE ARACHIDIÈRE

Unité : millions de F. CFA

AGENTS	1981/82	1982/83	1983/84
Producteurs	45.440	59.080	23.160
Salariés	11.307	12.168	10.834
Institutions financières	3.821	5.104	1.531
Entreprises	12.669	22.218	9.667
Etat	-18.560	- 7.556	- 6.436
 Valeur ajoutée totale	 54.677	 91.014	 38.756
 Exportations	 49.319	 75.756	 52.785
Importations incluses	18.333	16.344	25.541
Solde	30.986	59.414	27.244

Il faut noter que le budget général de l'Etat profite de l'entraînement de l'économie, par exemple par la pression fiscale sur les revenus des agents et la taxation de la consommation des ménages. Avec une pression fiscale et taxation de la consommation correspondant à un taux d'environ 20 % des revenus des seuls ménages producteurs et salariés, l'Etat recevrait 11, 14 et 7 Milliards de 1982 à 1984. On peut donc dire que du point de vue du budget de l'Etat, la filière arachide est légèrement déficitaire sur l'ensemble de la période 1982/1984, résultat inférieur à ce que l'on observait il y a quelques années.

2.2.2. L'arachide de bouche

Malgré le réajustement à la baisse auquel on a procédé au cours du VI^o Plan, le taux de réalisation par rapport aux prévisions reste très faible (40 %). Cet écart important tient à un certain nombre de causes qui peuvent être résumées comme suit :

- banalisation des cultures au niveau de certaines Sociétés Régionales de Développement (SRD) ;
- absence de structure de commercialisation ;
- écart de prix insuffisant par rapport à l'arachide d'huilerie ;
- marché parallèle important et plus rémunérateur ;
- insuffisance de facteurs de production (semences, engrais, produits phytosanitaires) ;
- sécheresse exceptionnelle en 1983 et sécheresse relative en 1984 (mauvaise répartition dans le temps).

2.2.3. Le coton

Si on excepte la mauvaise campagne de 1983/84, la production de coton n'a cessé de croître au cours du VI^o Plan et a atteint une moyenne de 46.000 t/an. Soit un accroissement de 50 % de la production par rapport au V^e Plan

La réalisation des objectifs est atteinte avec un taux de 84 % pour les productions et de plus de 100 % pour les rendements (1200 Kg/ha en 1984/85 contre un objectif de 1100 kg/ha. Ces rendements sont parmi les plus élevés d'Afrique).

2.2.4. La production de sucreRESULTATS DE PRODUCTION DE LA C.S.S.

	81/82	82/83	83/84	84/85
Surfaces récoltées (ha)	6.000	6.000	7.000	7.600
Tonnage canne (T)	600.000	600.000	770.000	847.000
Production sucre (T) (1)	48.000	48.000	69.000	79.000
Importations de roux (T)	39.000	39.000	13.900	9.800
Production sucre à partir du roux importé (2)	33.000	33.000	17.000	9.000
Importation de sucre blanc (3) (Tonnes)	(4.000)	(4.000)	-	-
Disponible à la Consommation (1 + 2 + 3) (Tonnes)	85.000	85.000	86.000	88.000
Répartition de la production (Tonnes)	81.000	86.000	88.000	88.400
- Morceaux (67 %)	54.000	57.600	59.000	59.000
- Cristallisé (33%)	27.000	28.400	29.000	29.400
Ventes consommation (Tonnes)	78.000	80.000	83.000	85.000

- Rendement blanc/canne 8 à 9 %
- Rendement blanc/roux 85 à 90 %

Les résultats de production de la CSS permettent d'avancer que l'offre de sucre pourra à terme satisfaire entièrement la demande.

2.2.5. La tomate industrielle

La production de tomate industrielle s'élève à 42.500 Tonnes réparties entre la SAED (30.500 tonnes) et la SOCAS (12.000 Tonnes). Cette production de tomate fraîche donne environ 7.000 Tonnes de concentré et est donc insuffisante pour satisfaire les besoins nationaux évalués à 9.000 Tonnes. Actuellement déficitaire, l'extension de la production de tomate industrielle devra être examinée avec attention afin de ne pas se trouver en situation de surproduction. En effet, le déficit actuel de 2.000 tonnes peut être couvert par une production supplémentaire d'environ 13.000 tonnes de tomates fraîches, soit par une extension de surface d'environ 700 hectares.

2.3. Les cultures maraîchères et fruitières

Le secteur maraîcher :

Le VI[°] Plan assignait un objectif de 100.000 tonnes dont 10.000 tonnes destinés à l'exportation afin d'atteindre le niveau enregistré en 1976 et perdu depuis, avec la disparition de BUD-Sénégal. Au cours du VI[°] Plan, la moyenne des superficies cultivées a été de 6500 ha dont 96 % dans les Niayes et 4 % pour le reste du Sénégal.

La production moyenne annuelle gravite autour des 100.000 Tonnes. En 1982/83 elle a enregistré le niveau de 103.000 Tonnes dont 96 % proviennent des Niayes où 90 % sont fournis par le maraîchage familial traditionnel et 10 % au niveau des périmètres irrigués. Sur cette production, 98.000 Tonnes ont été consommées au niveau local et 5.000 Tonnes ont fait l'objet d'exportation. Les importations ont atteint 28.000 Tonnes, au cours de cette période, et concernent les pommes de terre et les oignons. Bien que le secteur ait atteint ses objectifs, son développement se heurte à un certain nombre de facteurs bloquants :

- l'inexistence de filière d'approvisionnement des maraîchers en facteurs de production ;
- la disponibilité en eau demeure le facteur limitant de l'expansion de l'activité maraîchère en raison d'une part, de l'instabilité des nappes de surface dans les Niayes et du faible

quota d'eau octroyé aux maraîchers par la SONNEES et d'autre part, le coût élevé des moyens d'exhaure ;

- l'organisation de la commercialisation au niveau du marché intérieur ;

- les difficultés d'exportation liées au coût élevé et à l'irrégularité du fret aérien, au conditionnement et à la conservation des produits.

Le secteur fruitier

La production de fruits se situe en moyenne à 3,000 Tonnes de fruits/an, alors que le VI^e Plan prévoyait un objectif de 55 000 t. Cette insuffisance au niveau des réalisations s'explique en grande partie par des méthodes de production encore traditionnelles (cultures de cases et petits vergers), les conditions climatiques et l'absence de structures de commercialisation. Le projet fruitier qui permet de poser les bases de l'essor de la production fruitière n'est pas encore à sa phase de croisière.

III - LE BILAN DU VI[°] PLAN PAR SOCIETE

3.1. La SAED

Le VI[°] Plan avait assigné à la SAED un certain nombre d'objectifs dont l'réalisation a été globalement satisfaisante, en ce qui concerne les investissements et la production.

Les rythmes d'aménagement et les coûts :

Avec la réalisation de 11.360 ha d'aménagement, la SAED a dépassé les prévisions initiales fixées à 9.430 ha. En fin de VI[°] Plan, le disponible aménagé s'élève à 24.860 ha, dont 11.610 ha de grands périmètres et 13.250 ha de périmètres villageois et intermédiaires.

Les productions :

Les productions de paddy et de tomate dépassent les prévisions du VI[°] Plan. Les résultats enregistrés sont les suivants :

- pour le paddy 86.800 Tonnes
- pour la tomate 30.500 Tonnes

La stratégie :

Conformément aux termes de la première lettre de mission (81/84) et des orientations de la politique agricole, la SAED a engagé, au cours du VI[°] Plan, un processus de décentralisation et de responsabilisation qui a constitué le fait marquant de son intervention. Les éléments de cette nouvelle stratégie sont les suivants :

- mise en place d'un nouveau contrat de culture régissant les relations SAED-Paysans ;
- transformation de l'encadrement classique en un dispositif de conseillers agricoles ;
- réorganisation de la profession par la création de nouveaux groupements de producteurs librement constitués par les paysans ;
- effort sur la formation à la gestion et à l'alphabétisation des paysans sur les périmètres les plus avancés;

- déconcentration de la gestion des périmètres ;
- mise en place de comités paritaires de gestion SAED-paysans ;
- transfert du matériel agricole et des stations de pompage aux groupements de producteurs du périmètre de Ndombo - Thiago ;
- création de deux CUMA villageoises dans les périmètres irrigués villageois de l'île à Morphil et installation de 11 CUMA dans le périmètre de Nianga (CUMA coopérative d'utilisation du matériel agricole) ;
- décentralisation du siège vers les périmètres ;
- transfert progressif aux groupements de producteurs des activités commerciales.

Résultats de la SAED au cours du VI^e Plan

	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85
Investissements réalisés (Millions)	4 816	5 164	5 914	5 563
Extension d'aménagement (ha)	2 550	2 430	3 290	3 090
Surf. aménag. disponibles au 1er/7 de l'année (ha)	16 050	18 480	21 770	24 850
Surfaces exploitables (ha)	13 500	16 050	18 480	21 770
Surfaces cultivées (ha)				
- Paddy (ha)	10 600	13 800	16 000	19 330
- Maïs (ha)	1 240	1 930	2 700	3 400
- Tomate (ha)	773	1 170	1 030	1 560
Total (ha)	12 613	16 900	19 780	24 290
Intensité culturelle (%)	93	105	107	112
Production (T)	P	37 000	49 500	57 900
- Paddy	R	38 600	54 300	75 300
- Maïs		2 760	3 520	4 700
- Tomate	R	13 500	21 600	20 000
Rendement (T/ha)	P	13 500	24 800	26 700
- Paddy		3,6	3,9	4,7
- Maïs		2,2	1,8	1,7
- Tomate		17,5	18,5	18,5
Commercialisation paddy (T)		12 000	20 116	22 522
				30 300

P = Prévision

R = Réalisation.

3.2. LA SODAGRI

Les objectifs du VI^e Plan ont été atteints avec l'achèvement de la première phase du projet Anambé qui comprend les composantes suivantes :

- Infrastructures hydrauliques :

Le coût du barrage sur l'Anambé-Kayanga s'élève à 1.026 millions de F.CFA et la station de pompage à 600 millions de F. CFA :

- L'aménagement du périmètre

Le périmètre irrigué comprend 945 ha nets divisé en deux blocs, l'un de 280 ha destiné aux exploitations individuelles et l'autre de 665 ha répartis entre des groupements de producteurs et la SODAGRI (3.050 millions de F.CFA).

- La rizerie

Cette rizerie industrielle d'une capacité de 2 T/H est destinée à usiner le paddy produit sur le périmètre irrigué et sur les exploitations pluviales encadrées par la SODAGRI (758 millions de F.CFA).

- Infrastructures administratives (536 millions)

- . Equipements des producteurs en petits matériels agricoles (220 millions)

- . Opérations d'accompagnement et assainissement des circuits de commercialisation (220 millions)

- . Contrôle des travaux et révision de prix (832 millions)

Résultats de la SODAGRI au cours du VI^e Plan

	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	Total
Investissements réalisés (Millions F.CFA)	600	1.836	3.704	1.082	7.222
Aménagements réalisés (Ha)	-	-	400	545	945
Superficies cultivées (Ha)	-	-	400	945	
Production paddy (T)	-	-	1.200	2.800	

3.3. - LA SODEFITEX

La vocation essentielle de la SODEFITEX est le développement de la culture du coton, des productions vivrières (riz, maïs) et de l'élevage dans sa zone d'intervention.

Au cours du VI^e Plan, la SODEFITEX, conformément à sa vocation, a réalisé plusieurs actions dans le cadre du développement intégral du monde rural. C'est ainsi que ces actions concernent la formation, l'organisation des associations de base des producteurs (A.B.P devant s'occuper de la commercialisation et du crédit) et des projets de développement intégré.

Le bilan de ces différents projets est le suivant :

. Le projet de production intensive au Sénégal-Oriental

Ce projet qui a démarré en 1982/83 avait les objectifs suivants :

- encadrement de 4 000 ha de riziculture pluviale pour la production de 14 000 tonnes de riz paddy et aménagement de 150 ha de cultures irriguées ;

- la production de 6 000 tonnes de maïs, par l'encadrement de 3 300 ha ;

- un volet hydraulique (16 puits), et 200 km de piste.

Les réalisations ont porté sur 50 ha de bas fonds aménagés et la consolidation des 500 ha qui avaient déjà été réalisés.

De même, 15 forages ont pu être réalisés et les 200 km de pistes construites. Pour ce qui est des cultures, si les réalisations ont été bonnes en ce qui concerne le maïs, elles restent médiocres pour le riz pluvial et même en régression en raison des difficultés de commercialisation et d'approvisionnement en semences.

. Le projet intégré Sénégal-Oriental - Haute Casamance

Ce projet, d'un coût total de 16 milliards, avait été inscrit au VI^e Plan pour un montant de 3 364 millions avec, pour objectifs : la production, en phase de croisière, de 35.000 tonnes de coton, 66.000 tonnes de céréales (dont 10.000 tonnes de maïs) et plusieurs autres volets (Santé primaire, Hydraulique villageoise, infrastructures et pistes). Il vient de démarrer.

• Le projet périmètres irrigués SODEFITEX (PISO)

L'évaluation des emblavements comparés aux superficies aménagées a été decevante. Les objectifs de production n'ont pas été atteints ; les résultats en paddy ne représentent que 39 % des objectifs et ceux du maïs 12 %.

3.4. - LA SOMIVAC

En moyenne durant le VI[°] Plan, la SOMIVAC a encadré annuellement 85 000 ha de superficies, dont une grande partie en arachide (35 000 ha environ), en mil - sorgho (19 000) en riz (17 000 ha) en maïs (11 000 ha) en arachide de bouche (3 000 ha) et un essai de culture du soja (300 ha).

Les rendements obtenus sont en moyenne de 1 300 kg/ha pour l'arachide d'huilerie, 1 450 kg/ha pour le riz, 750 kg/ha pour le mil - sorgho, 950 kg/ha pour le maïs et 1 100 kg/ha pour l'arachide de bouche.

Ces réalisations ont eu lieu dans le cadre de deux projets principaux : P.R.S. (70 600 ha encadrés) et PIDAC (13 200 ha encadrés).

Un troisième projet, la M.A.C. n'a connu qu'une ébauche de réalisation par manque de financement. (Mission Agricole Chinoise).

D'autre part, sur un programme d'aménagement de 1 200 ha prévu pour Guidel, il n'a été aménagé que 40 ha expérimentaux pour le dessalage des terres.

3.5. - LA SODEVA

Au cours du VI[°] Plan, le programme de la SODEVA se présentait sous deux volets :

- le premier est constitué par les actions générales et diffuses ne faisant pas l'objet d'un "projet défini". Ce sont le reboisement, l'alphabétisation fonctionnelle et l'encadrement des principales cultures pratiquées dans la zone (arachide, mil, maïs, niébé) et notamment dans leur partie production de semences.

- le deuxième volet du programme concerne l'exécution de projets spécifiques :

- . le projet moyen terme Sahel ;
- . le projet Mbour-Louga ;
- . le projet Sine-Saloum.

3.5.1. - Le projet moyen terme Sahel

Terminé en septembre 1984, ce projet poursuit des actions de régénération des sols par l'implantation de bois villageois et de brise-vent dans vingt villages du bassin arachidier.

3.5.2. - Le projet Mbour - Louga

Ce projet n'a pas démarré en raison de difficultés survenues lors de sa mise en place.

3.5.3. - Sine-Saloum zone test et hors test

Suite à l'arrêt des financements CCCE et BIRD, les reliquats de crédit ont été réorientés vers deux actions :

- la construction de magasins semenciers villageois ;
- le programme forgeron.

3.6. - LES PROJETS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Sous la tutelle du Ministère du Développement rural, plusieurs projets ont été initiés. Il s'agit des projets suivants :

- protection des végétaux ;
- arachide de bouche ;
- maïs ;
- C.S.A. (Commissariat à la Sécurité alimentaire)
- service semencier.

3.7. - LES PROJETS DE L'OFADEC

Au cours du VI[°] Plan, l'OFADEC a étendu ses activités dans la région du Fleuve (Podor) tout en consolidant ses opérations au Sénégal-Oriental. Actuellement, l'OFADEC conduit deux projets d'aménagement en cultures irriguées : le projet de Tambacounda au Sud financé par l'UMCOR (Union des Eglises protestantes américaines), l'ONG canadienne développement et paix et le PL 480, et le projet de Podor au Nord financé par une ONG canadienne (Fondation canadienne contre la faim).

Les réalisations VI[°] Plan de ces deux projets ont été les suivantes :

- aménagements 1 190 ha dont 800 ha à Podor et 390 ha à Tambacounda pour un coût total de 1 363 millions de F.CFA ;

- la mise en exploitation de 850 ha dont 630 ha de maraîchage et 220 ha de banane. Ces deux projets ont réalisé également des cases de santé (20 à Tambacounda et 40 à Podor), des puits (42 à Tambacounda) et des forages (11 à Tambacounda). Au total, les deux projets de l'OFADEC concernent environ 3 800 paysans dont 1 300 à Tambacounda et 2 500 à Podor. Les deux projets sont orientés exclusivement vers les productions maraîchères et l'arboriculture fruitière, mais n'interviennent pas dans la production rizicole.

Deux questions fondamentales se posent :

- l'extension des productions maraîchères sur le fleuve, en particulier la tomate, ne risque-t-elle pas d'aboutir à des surproductions ?

- Compte tenu des besoins céréaliers importants et des orientations de la nouvelle politique agricole, peut-on accepter que des investissements non négligeables (1 400 millions F.CFA au VI[°] Plan) soient canalisés vers des productions maraîchères (qui peuvent être faites dans d'autres régions à moindre coût) au détriment des productions céréalières ?

SECTION III : - BILAN FINANCIER DU SECTEUR AGRICULTURE

I. - Bilan des réalisations

Bilan des Investissements réalisés au VI^{ème} Plan

Unité : Millions francs CFA

	Coût du VI ^{ème} Plan (a)	Financement acquis (b)	Règlements au 30/6/85 (c)	Taux de réalisation (c/b) %	Taux d'exécution (c/a) %
- Cultures sous-pluie	23 504	21 876	19 030	87	81
- Cultures irriguées	32 549	32 556	31 255	96	96
- Horticulture	4 161	3 704	3 001	81	72
 Total Productions végétales	60 214	58 135	53 286	92	89

Au terme de la dernière année du VI^{ème} Plan, les règlements cumulés au titre des actions prévues pour le sous-secteur des productions végétales s'élèvent à environ 53,3 milliards francs CFA sur une dotation initiale de 60,2 milliards. Soit un taux d'exécution de 89 % et un taux de consommation des crédits de 92 %. Les financements acquis avec 58,1 milliards francs CFA représentent 97 % des besoins de financement.

Ces investissements ont été réalisés à raison de 59 % dans la branche de production cultures irriguées (31,3 milliards F.CFA), 35 % en faveur des cultures sous-pluie (19 milliards F.CFA) et 5 % pour l'activité horticole (3 milliards F.CFA). Les cultures irriguées enregistrent un bon niveau d'exécution, alors que les cultures sous-pluie et le développement horticole n'ont réalisé leurs objectifs qu'à raison de 81 et 72 %.

Répartition des Investissements par Sociétés

Régionales de Développement et projets M. D. R.

Unité : Millions francs CFA

	Coût VI ^e Plan (a)	Financement acquis (b)	Règlements au 30/06/85 (c)	Taux réalisation (c/b) %	Taux d'exécution (c/a) %
SAED	23 517	21 690	21 459	99	91
SODEVA	5 906	6 687	4 810	72	81
SODAGRI	6 303	7 506	7 222	96	114
SODEFITEX	5 190	4 466	4 310	97	83
SOMIVAC	6 557	7 912	7 360	93	112
STN (1)	955	151	9	6	1
OFADEC	1 890	1 464	1 363	93	72
 Sous-total	 50 318	 49 876	 46 533	 93	 92
 M. D. R.	 5 735	 4 555	 3 752	 82	 65
 Horticulture	 4 151	 3 704	 3 001	 81	 72
 Total Productions végétales	 60 214	 58 136	 53 286	 92	 88

(1) Les projets maraîchers de la S.T.N. sont incorporés dans la rubrique Horticulture.

Dans leur quasi intégralité (87 %), les investissements du sous-secteur agriculture ont été réalisés par le canal des Sociétés Régionales de Développement Rural (46,5 milliards francs CFA). Les projets exécutés par le M.D.R. et les projets horticoles n'ont représenté que 13 % et s'élèvent respectivement à 3,7 et 3 milliards francs CFA.

Pour les Sociétés Régionales de Développement Rural, le taux d'exécution du Plan représente 92 %, alors qu'il ne s'élève qu'à 65 % pour les projets exécutés par le M.D.R. et 72 % pour les projets horticoles.

Au titre des Sociétés Régionales de Développement Rural, les investissements réalisés par la S.A.E.D. (21,5 milliards francs CFA) représentent 46 % des réalisations de l'ensemble des sociétés et 40 % du montant total des opérations du sous-secteur agricole. La SODAGRI avec 7,2 milliards francs CFA réalise 15 % des actions mises en oeuvre par les S.R.D.R. Ces deux opérations SAED et SODAGRI traduisent l'effort important consenti en faveur des cultures irriguées..

Les autres sociétés ont réalisé pour l'essentiel des projets de cultures pluviales à savoir :

- la SODEFITEX (4,3 milliards francs CFA soit 9 %) avec la finition du projet développement zone cotonnière et l'initiation de l'important projet du Sénégal-Oriental haute Casamance ;
- la SODEVA (4,8 milliards francs CFA soit 10 %). Ces deux importants projets du Sine-Saloum zone hors-test et moyen terme sahel sont arrivés à échéance, et les financements accordés, sur fonds Omanais pour le premier et sur l'USAID pour le second ont pris fin. Quant au projet Mbour-Louga, il a connu d'importantes difficultés ;
- la SOMIVAC (7,4 milliards francs CFA soit 16 %) avec l'arrêt du financement sur le projet Sédhiou, la SOMIVAC a essentiellement fait porter son action sur le PIDAC (6 milliards FCFA d'investissements) ;

la STN.

Les investissements réalisés s'élèvent à 1,7 milliard F.CFA et concernent les projets Gadiolais, fruitier, les périmètres maraîchers de Baoba, Kirène et le projet de développement maraîcher de Thiès.

.../...

II. Impact des investissements

La répartition spatiale des investissements montre que la tendance déjà notée au V^{ème} Plan d'une concentration importante des financements dans le Nord et le Sud s'est encore accentuée au cours du VI^{ème} Plan. Environ 83 % des investissements (soit 44,2 milliards) ont été réalisés dans ces deux zones géographiques, dont 23,7 milliards francs CFA dans la région Nord et 20,5 milliards dans le Sud. La zone centre ne mobilisant que 9 milliards F.CFA (soit 17 %). Par type d'espérations, on constate également des disparités avec une très forte concentration dans le Nord des investissements en faveur de la culture irriguée (72 %) et ceci sans prendre en compte les opérations de la C.S.S.

Excepté le projet Anambé, les petites opérations de la SODEFITEX et de l'OFADEC, les potentialités les plus importantes de la région du Sud ne sont pas encore mises en valeur. La SOMIVAC qui doit assurer ce rôle devrait accorder une place plus importante aux cultures irriguées.

Ce constat de déséquilibre doit être cependant nuancé en prenant en considération les éléments suivants :

- la région du Sud bénéficie d'investissements en faveur des cultures pluviales (SODEFITEX, SOMIVAC) alors que le Fleuve n'en a point ;
- une priorité a été accordée à la région du Nord en raison des conditions climatiques très défavorables qu'elle connaît depuis plus de dix ans ;
- les "barrages O.M.V.S." ont eu en effet d'entraînement sur la mobilisation des investissements pour la région du Fleuve.

Répartition par Zone des InvestissementsUnité : en Milliards F.CFA

Nord		Centre		Sud	
Projets	Investissement	Projets	Investissement	Projets	Investissement
SAED	21,5	SODEVA	4,8	SODEAGRI	7,2
OFADEC	1	Horticulture	3,0	SODEFITEK	4,3
M.D.R.	1,2	M.D.R.	1,2	SOMIVAC	7,4
				M.D.R.	1,2
				Autres	0,4
	23,7	-	9	-	20,5
Cultures irriguées	22,5	Cultures irriguées	-	Cultures irriguées	8,7
Cultures sous pluies	1,2	Cultures sous pluies	6	Cultures sous pluies	11,8
Horticulture	-	Horticulture	3	Horticulture	-

III. - Les péréquations des différentes filières

Les péréquations sur les produits agricoles portent sur l'arachide, le coton, le riz, le sucre, le blé et farines. Au cours du VI^e Plan, l'ensemble de ces péréquations négatives s'élève à environ moins 41 milliards francs CFA dont 54,4 milliards de péréquations négatives sur l'arachide (51,6 milliards F.CFA), le sucre (2,2 milliards) et le blé et farine (0,6 milliard) et 13,4 milliards de péréquations positives au coton (4 milliards) et au riz (9,4 milliards).

Les variations annuelles sont très importantes avec un niveau élevé lors de la première année (moins 18,2 milliards) et un seuil près de l'équilibre lors de la troisième année (moins 2,6 milliards). Elles sont essentiellement liées aux péréquations sur l'arachide qui ont été respectivement de - 21,5 milliards la première année, - 10,6 milliards la deuxième année, - 7 milliards à l'année trois et sont estimées à - 12,5 milliards pour 1984/1985.

Péréquations sur les Produits agricoles

Unité :

Péréquations	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985 (2)	Total
Arachide (1)	(21.460)	(10.630)	(7.000)	(12.500)	(51.590)
Coton	-	1.400	2.000	600	4.000
Riz	4.200	1.600	2.500	1.000	9.400
Sucre	(700)	(1.500)	-	-	(2.200)
Blé et farine	(200)	700	(200)	(300)	(600)
					,
Total Péréquations:	(18.160)	(8.430)	(2.600)	(11.800)	(40.990)

(1) La péréquation arachide est la consolidation des différentes péréquations sur l'huile exportée, l'huile consommée localement, la filière semence et les subventions à la S.E.I.B.

(2) Estimations.

Au niveau des cultures irriguées, le bilan d'ensemble, relativement positif, ne doit pas occulter certains problèmes qu'il convient de maîtriser dans l'optique d'une extension à grande échelle du système. Les contraintes se situent tant au niveau technique (disponibilité de l'eau, rythme et coût des aménagements) qu'au niveau économique et financier ainsi qu'au niveau social et organisationnel.

- Les contraintes physiques et techniques, ont trait à la maîtrise de l'eau, au coût des aménagements, à la maintenance des aménagements, aux charges récurrentes et à la diversification des productions ;
- Les contraintes économiques et financières. La maîtrise de l'eau requiert des infrastructures de base d'un coût souvent élevé (barrages, digues, canaux, etc.). De plus, la culture irriguée exige la mise en place de facteurs de production importants, qui conduisent à des coûts de production élevés par comparaison aux productions sous pluies. Cette contrainte ne pourra être desserrée que par les économies d'échelle attendues de l'extension du système, par une meilleure organisation paysanne et une responsabilisation accrue, une sécurisation de l'exploitant sur sa parcelle (aspect foncier et maintenance), des améliorations techniques (matériel, façons culturales, pépinières, etc...), l'introduction en deuxième cycle de productions rémunératrices et une meilleure valorisation des productions.
- Les contraintes humaines et sociales. Le passage du système traditionnel en voie de dégradation à la culture irriguée se heurte à deux contraintes essentielles : l'organisation sociale de la production irriguée et l'abandon d'une production extensive à caractère de subsistance au profit d'une production intensive à prédominance monétaire.

En dernier lieu, l'exode rural et l'émigration ont vidé les campagnes des actifs de classe d'âge de 25 à 35 ans. Cette force de travail, indispensable au développement des cultures irriguées, risque de faire gravement défaut dans un proche avenir.

- Les contraintes liées à la gestion des périmètres

La culture irriguée exige la conjonction de divers facteurs se combinant les uns aux autres :

- les façons culturales doivent être exécutées convenablement et à des dates précises ;

- la fourniture d'intrants doit aussi être assurée impérativement aux dates requises ;
- la gestion de l'eau est une tâche fondamentale, qui doit aller de pair avec l'entretien des réseaux et la maintenance des stations de pompage.

CHAPITRE II : LE SOUS-SECTEUR DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES : STRATEGIES, PROGRAMMES D'ACTIONS

SECTION I: FINALITES ET STRATEGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

L'agriculture sénégalaise, compte tenu de son rôle prépondérant dans la vie économique, reste le centre des préoccupations de l'Etat. Celles-ci se traduisent par la recherche de solutions définitives aux différentes contraintes que rencontre ce secteur.

A cet effet, le gouvernement a défini une nouvelle approche pour stimuler un développement rural harmonieux au travers de la Nouvelle Politique Agricole, adoptée en Août 1984 et dont la mise en oeuvre correspond au VII^e Plan. Ce Plan pose les fondements, grâce à l'application des mesures à court et moyen terme, d'une relance de l'économie agricole.

I- LES FINALITES DU SECTEUR

Produire plus et mieux en vue de répondre aux nécessités de développement économique et social, relever le niveau de vie de chaque sénégalais, plus particulièrement celui des masses rurales, réduire notre dépendance économique restent les grandes orientations du Sénégal. Dans ce cadre, les finalités poursuivies par le sous-secteur sont les suivantes :

- la couverture de la demande alimentaire

La recherche de l'autosuffisance alimentaire repose sur l'accroissement, la diversification et la sécurisation de la production agricole surtout vivrière, grâce au développement des cultures pluviales, irriguées et maraîchères, à la réorientation de la consommation locale vers les productions nationales sous l'effet conjugué des prix, tant à la production qu'à la consommation, et à la transformation sur place de la production agricole.

- l'accroissement du niveau de vie du monde rural

Une politique de prix rémunérateurs, une recherche permanente de gain de productivité et une meilleure organisation des filières céréalier, horticoles et des cultures de rente, contribueront à l'amélioration des revenus du monde rural. La mise en œuvre des projets intégrés permettant le renforcement des infrastructures sociales aidera à la création d'un cadre de vie adéquat aux populations rurales et constituera un frein à l'exode rural.

- la sécurisation de la production et des revenus agricoles

Les contraintes climatiques imposent la poursuite de la politique de maîtrise de l'eau en vue de pallier aux différents aléas. Ainsi, seront poursuivies et privilégiées les actions visant à un accroissement des aménagements hydro-agricoles dans les zones appropriées et au moindre coût. En plus de ces actions, il sera recherché une exploitation efficiente des zones écologiques propices aux cultures sous-pluies. Une politique cohérente de prix devra sous tendre ces actions.

- La promotion de la participation du monde rural à la gestion de ses activités

Avec le transfert de certaines fonctions productives, la mise en place d'un système de crédit agricole adapté à leurs besoins et la levée des contraintes institutionnelles, les structures paysannes (coopératives, sections villageoises, groupements de producteurs) auront une nouvelle dimension en prenant en charge leur développement. L'Etat devra apporter, par le biais de ses structures, la formation nécessaire pour leur permettre de gérer leurs activités.

- La protection et la réhabilitation du milieu naturel

Le maintien et l'amélioration du potentiel de production agricole sera assuré par la mise en œuvre d'actions tendant à la protection et à la réhabilitation du milieu naturel, en particulier par le remembrement et la conservation des terres à vocation agricole.

- la réduction du déficit de la balance commerciale

Elle sera recherchée simultanément à travers :

- la substitution aux importations par des productions nationales (riz, sucre, légumes)
- un meilleur équilibre des filières d'exportation en particulier celle de la culture arachidière ;
- la diversification des productions ;
- la modification des habitudes alimentaires extraverties.

Ces diverses finalités se concrétiseront dans la Nouvelle Politique Agricole.

II. LA POLITIQUE ALIMENTAIRE

L'impérieuse nécessité d'une politique alimentaire orientant aussi bien la consommation que la production apparaît à travers le déséquilibre de la balance commerciale, le déficit vivrier et le fort taux de croissance démographique.

La situation est caractérisée par la faiblesse de la production qui ne permet pas un approvisionnement régulier des marchés et par la forte demande portant sur des produits importés (riz et blé).

Cette situation s'explique par la faible compétitivité des produits locaux par rapport aux céréales importées, une politique inadéquate de prix et la déficience des structures post-récoltes au niveau de la transformation.

Pour y remédier, le VII^e Plan entend mettre l'accent sur une politique alimentaire globale et cohérente visant à :

- la relance de la production ;
- l'augmentation de la production commercialisée ;
- l'amélioration de la transformation et de la distribution ;
- la substitution aux importations par les productions locales grâce à un système de prix incitatifs ;

2.1. La Relance de la production

Les axes suivants ont été retenus.

- la production céréalière irriguée sera privilégiée dans les zones qui permettent une maîtrise totale ou partielle de l'eau. Les efforts en matière d'aménagements hydro-agricoles dans la Vallée du Fleuve, en Casamance et au Sénégal-Oriental, devront être poursuivis, afin de porter le rythme d'aménagement à 8.000 ha/an en moyenne. Une attention particulière sera accordée aux coûts d'aménagements et de production, à la réhabilitation de l'existant et à la politique d'après-barrage dans le but d'optimiser l'outil de production et de rechercher des économies substantielles.

- la production de céréales sous-pluies sera redynamisée dans les zones écologiques où le niveau pluviométrique minimum permet encore un cycle végétal acceptable. Il s'agit du sud du Sine-Saloum, de la Casamance et du Sénégal-Oriental.

Dans ces zones seront mis en œuvre d'importants programmes de développement des céréales locales (mil/sorgho et maïs) prenant en compte l'ensemble de la filière. Dans le Nord (Louga) sera mise en œuvre un programme niébé.

2.2 Commercialisation - transformation et distribution

Les voies préconisées en vue d'améliorer la filière post-récolte concernent :

- la création d'un marché céréalier local, capable d'assurer à l'excédent de production des débouchés permanents, grâce à une politique des prix incitative, une meilleure organisation de la commercialisation, une régulation et une protection plus grande du marché local par la mise en place de stocks céréaliers ;

- le développement de la transformation industrielle et artisanale des céréales locales. Cette transformation doit tenir compte des habitudes alimentaires et des goûts des consommateurs ;

- l'amélioration du système de distribution afin d'assurer la disponibilité permanente des nouveaux produits à base de céréales locales sur le marché.

2.3. La substitution des céréales aux produits importés

La stratégie adoptée consiste à freiner la tendance d'une demande sans cesse croissante pour les produits d'importation par la création d'un différentiel de prix incitatif en faveur des céréales locales, afin d'amener les sénégalais à consommer les produits locaux.

III. LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE (N.P.A.) ET LES MESURES D'APPLICATION

La réorientation de la politique agricole s'intègre dans le cadre du plan de redressement économique et financier à moyen terme. La mise en place des mesures de politique agricole envisagées constitue le préalable pour entrer dans l'ère d'un développement endogène. Ces mesures s'articulent autour des axes suivants :

- la réforme et la redynamisation de l'action coopérative ;
- la réadaptation du mode d'encadrement, la réorganisation des sociétés d'intervention et le désengagement de l'Etat ;
- l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production ;
- la lutte phyto-sanitaire et la protection des stocks ;
- le crédit agricole ;
- les prix agricoles ;
- la recherche.
- l'assainissement de la filière arachidière.

3.1. Réforme et redynamisation de l'action coopérative

Une première étape a été franchie par la promulgation en Mai 1984 de la loi sur les Groupements d'Intérêts Economiques qui vise essentiellement à promouvoir la responsabilisation du monde rural en prévoyant un système d'association le plus souple possible. Elle accorde, en outre, une liberté totale à la création de tout groupement lorsque des activités spécifiques engendrent des objectifs et intérêts convergents. L'association paysanne est ainsi fondée sur le principe de l'homogénéité de ses membres et donc de la solidarité collective, qui a son tour permet l'autonomie financière et le recours au crédit. Les groupements sont à créer indépendamment du système coopératif. Par ailleurs, la restructuration des coopératives a abouti à la création de 4.403 sections villageoises et 397 coopératives rurales.

Le succès de ces structures paysannes se mesurera par leur capacité à se substituer aux structures étatiques pour des opérations économiquement rentables. Les conditions de cette réussite résident dans la mise en place du crédit agricole et l'allègement du système d'encadrement.

3.2 La réadaptation du mode d'encadrement et la réorganisation des sociétés de développement et d'intervention du monde rural

L'objectif est de définir les rôles respectifs de l'Etat et du monde rural afin de laisser jouer pleinement l'initiative des producteurs. Ainsi, l'orientation retenue est un système d'encadrement plus souple et plus léger que par le passé se cantonnant dans un rôle de conseil et d'assistance à la demande.

L'encadrement du type traditionnel sera désormais réservé aux nouvelles cultures ainsi qu'à celles à haute technicité jusqu'à ce que celles-ci soient maîtrisées par les producteurs.

Toutefois, la mise en œuvre d'une telle politique impose la recherche d'une solution pour le personnel défléché des sociétés à travers leur reconversion dans des opérations productives.

D'ores et déjà, cette politique s'est matérialisée par la dissolution de la SONAR et de la STN, la déflation de 50 % des effectifs de la SODEVA, de la SOMIVAC et de la SODAGRI et par la mise en œuvre d'une lettre de mission entre l'Etat et les sociétés de développement.

3.3.1 L'approvisionnement du monde rural en facteurs de production

La finalité recherchée est d'assurer un approvisionnement judicieux du monde rural en facteurs de production grâce à un système de crédit adapté et à l'intervention des opérateurs privés et des organisations paysannes.

3.3.1.1 Les semences

Le poids important de la filière semencière, arachide en particulier, sur les finances publiques a amené à redéfinir la politique semencière. La production de semences pré-base sera assurée par l'ISRA, le service semencier se chargeant de la production des semences de base, de l'encadrement des producteurs semencier, du contrôle et de la certification de semence.

detenus par les huiliers et les producteurs. L'objectif recherché, est le désengagement total des l'Etat sur l'ensemble de la filière et une meilleure responsabilisation des intervenants en particulier les huiliers et les paysans. Pour la campagne 85/86, le capital semencier est ramené à un niveau de 100.000 t dont 60.000 t réservés aux seuls producteurs ayant commercialisé dans le circuit officiel et 40.000 t vendus au comptant.

A partir de la campagne de commercialisation 85/86, la suppression du crédit semences sera accompagnée de l'abandon de la retenue et se traduira par le transfert de la gestion du stock de semences aux paysans ou aux sections villageoises à titre collectif et à leur demande.

Sur le plan de la couverture du risque, les huiliers détiendront un stock de sécurité permettant aux paysans de compléter leurs besoins en semences par des achats au comptant. Ce stock évoluera en fonction des capacités de conservation des sections villageoises.

Sur le plan du maintien de la pureté variétale l'Etat constituera, par l'intermédiaire des huiliers, un noyau de base composé de semences sélectionnées afin de prémunir la filière contre une dégradation du capital détenu par les paysans.

Cependant la mise en oeuvre de cette nouvelle politique semencière nécessite des mesures d'accompagnement suivantes :

- la poursuite du programme de réalisation de magasins de stockage et de conservation de semences au niveau villageois. Le traitement et le conditionnement devront aussi être assurés.

- le renforcement du service semencier et la direction de l'action coopérative en moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

- la mise en place de la nouvelle carte variétale (arachide et espèces diverses) avec une priorité absolue aux variétés à cycle court résistantes à la sécheresse et aux maladies.

En ce qui concerne les espèces diverses, des efforts particuliers seront mis en faveur des semences de nièbe, de maïs en vue d'amorcer correctement les programmes de développement des cultures.

3.3.2 L'Equipement agricole

Le niveau d'équipement du monde rural accuse une régression très inquiétante consécutive tout à la vétusté du parc qu'à la décapitalisation opérée ces dernières années. Les récentes enquêtes de la SODEVA dans le Bassin arachides confirment le sous-équipement en matériel agricole. La mécanisation constituant le premier facteur d'amélioration de la productivité surtout dans les conditions climatiques médiocres, il sera procédé à la relance du réequipement du monde rural en matériel de culture attelée et au renouvellement du matériel obsolète par le biais de la CNCAS.

Pour les cultures irriguées l'accent sera mis sur la motorisation légère ou lourde selon les modes d'exploitation et les types de sols.

Pour les cultures sous pluies, la fabrication des petits matériels, le service après vente et stocks de pièces détachées par des artisans ruraux seront favorisés grâce à l'appui de la CNCAS. La vente se fera au comptant ou à crédit, individuellement ou collectivement par l'intermédiaire des groupements, sections ou coopératives.

La réalisation de ces objectifs nécessite la mise en place des mesures suivantes :

- la redynamisation du Comité du machinisme agricole afin d'aider à la définition d'une politique nationale d'équipement du monde rural ;
- l'encouragement des fabrications industrielles et artisanales
- la mise en place de pièces de rechange et d'un service après vente au milieu rural ;
- la formation et la responsabilisation des artisans ruraux dans les fonctions de maintenance et d'entretien du matériel agricole.

3.3.3 Les Engrais

Le prix prohibitif de l'engrais et l'évaluation de son efficacité dans les conditions climatiques actuelles ont conduit à une réorientation de la politique de fertilisation. La finalité ainsi recherchée est d'améliorer la fertilisation des sols et de faciliter l'accès de ce produit aux paysans. Les grandes orientations sont les suivantes :

- la réduction du nombre des formules ;
- la réadaptation des formules aux conditions économiques et climatiques du pays ;
- la généralisation de l'utilisation des phosphates natureilles ;
- l'intégration agro-sylvo-pastorale dans le système d'exploitation en vue d'améliorer l'utilisation de la fumure organique ;
- la réduction des coûts de fabrication.

Ces orientations seront assorties de dispositions relatives à la suppression de la retenue, à la réduction des coûts de fabrication liées à la restructuration de l'industrie chimique et des économies d'échelle, à l'abandon de la subvention et à l'allègement des coûts de distribution.

L'objectif recherché est la mise en place de 100 à 150.000 t d'engrais chimique. Pour la campagne 85/86, l'Etat préfinancera le volume d'engrais qui sera mis à disposition des producteurs par les sociétés privées spécialisées en la matière. La cession se fera au comptant au moment de la commercialisation à crédit par le biais de la CMCA.

Parallèlement des actions de vulgarisation pour l'utilisation massive de l'engrais organique et de la fertilisation biologique seront menées.

3.4 Lutte phyto-sanitaire et protection des stocks

Les objectifs visés sont :

- réduire les pertes de production dues aux prédateurs de 30 % à 15 % grâce à :

- contrôler correctement ces populations en vue de prévoir les infestations.
- mettre au point de méthodes de lutte intégrée adaptées aux différentes zones écologiques ;
- assurer le traitement des semences, la protection et la conservation des stocks paysans ;
- favoriser le traitement nematicides des sols pour rétablir le niveau de productivité des plantes ;
- assurer un contrôle efficace à l'importation de la qualité des pesticides utilisés.

Les mesures d'accompagnement nécessaires à la réalisation de ces objectifs porteront sur :

- la création de stations d'avertissements
- la création de stations de quarantaine et de laboratoire d'analyse

3.5 La Politique de crédit

- la Caisse Nationale de Crédit Agricole

Le poids croissant de l'endettement du monde rural due à l'incapacity des coopératives à remplir leur mission, à la defectuosité de l'encaissement a conduit à la mise sur pied d'un nouveau crédit agricole plus décentralisé, plus responsabilisé et plus sécurisé. Le crédit couvrira l'ensemble des besoins de financement du monde rural. A cet égard, il s'adressera aussi bien aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs exploitants forestiers, artisans et commerçants ruraux.

Il sera un crédit rigoureux dans ses règles d'octroi et ses procédures grâce à :

- l'exigence de garanties collectives ou particulières et par le principe de l'apport personnel ;
- l'établissement de relations directes entre l'institution financière, l'emprunteur, le fournisseur, de manière à assurer le recouvrement du crédit ;
- la définition et l'application de seuils technico-économiques de rentabilité permettant de séparer les types de prêts en fonction des emprunteurs : aux coopératives rurales, les prêts collectifs pour l'aménagement, le gros équipement, infrastructures ; aux secteurs et groupements les crédits d'équipement individuels et crédits de campagne.

Avant la généralisation de ce crédit, les prêts pourraient être assurés par les sociétés nationales de développement.

3.6 La Politique de prix

Dans le souci d'améliorer le revenu du producteur, la politique qui prévaudra sera celle de la vérité des prix. Cette politique sera appliquée avec discernement selon les produits. En ce qui concerne les produits d'exportation, les prix à la production représenteront une part suffisante du marché mondial afin de permettre à l'agriculteur de prendre en charge la gestion de ses facteurs de production et de se comporter en véritable opérateur économique. Par la suppression de la retenue, l'Etat entend accorder la totalité des revenus aux paysans.

En ce qui concerne les céréales, le principe du prix plancher est retenu. En fonction de l'objectif d'autosuffisance alimentaire, les prix planchers des céréales seront fixés à un niveau encourageant le producteur à dégager un surplus. La finalité ainsi recherchée est d'arriver à une politique cohérente des prix tant à la consommation qu'à la production.

3.7. La Recherche agricole

La politique d'amélioration de la recherche agricole sera poursuivie au cours du VII^{ème} Plan à travers la mise en oeuvre de programme de recherches devant répondre aux préoccupations immédiates des secteurs de production.

Ces programmes seront orientés vers :

- l'intensification et la diversification de la production ;
- la lutte contre la désertification et, la conservation du patrimoine foncier ;
- l'amélioration des technologies post-récolte ;
- l'utilisation rationnelle de l'eau ;
- l'obtention d'une meilleure connaissance des milieux physiques et humains en vue d'améliorer les productions (Ségt. C.I.S. En outre, les programmes interdisciplinaires seront conduits par région naturelle et orientés vers la satisfaction des besoins des utilisateurs.

3.8. L'assainissement de la filière arachidière

Dans l'ensemble du dispositif d'application de la Nouvelle Politique Agricole, l'assainissement de la filière arachidière occupe une place importante. En effet, parallèlement au nouveau système de prix (abandon de la retenue) et aux nouvelles modalités de session des semences, le Gouvernement a arrêté une série de mesures visant à réduire les coûts de la filière arachidière. Ces mesures sont de trois ordres :

réorganisation de la collecte : le nombre de points de collecte a été réduit à 700. Les huiliers seront maîtres d'oeuvre de la commercialisation, les commerçants agréés pourront conjointement avec l'huilier commercialiser pour revendre aux huiliers selon un barème de commis ;

- diminution et suppression de la correction pour absorption des frais fixes. Afin de responsabiliser les huiliers, la correction pour absorption des frais fixes sera réduite de moitié lors de la campagne 1985/86 (le coefficient passant de 0,8 à 0,4) et sera entièrement supprimée à partir de 1986/87.
- restructuration de l'outil industriel. Afin d'adapter la capacité (900.000 tonnes) aux objectifs de trituration (600.000 tonnes), le Gouvernement a décidé l'unification des huiliers sous la responsabilité d'une direction générale unique. Cette unification sera progressive et s'appliquera sur une période de deux

SECTION II : LES OBJECTIFS PHYSIQUES DU SECTEUR

La mise en oeuvre de la nouvelle politique agricole permettra d'instaurer un cadre adéquat pour une relance de la production.

Ainsi, le VII^{ème} Plan poursuivra les objectifs physiques, certes ambitieux, mais bien à la portée du monde rural sénégalais.

I. Les céréales

Les objectifs visent au terme du VII^{ème} Plan, une production brute de 1.233.000 tonnes de céréales, dont 650.000 tonnes de mil et sorgho, 250.000 tonnes de maïs et 333.000 tonnes de paddy. Cette production correspondra avec une offre nette disponible de céréales de 980.000 tonnes.

Cette évolution de la production se fonde essentiellement sur la volonté exprimée au travers de la N.P.A. d'une relance de la politique agricole sur l'intensification de la production de riz et de maïs au cours du VII^{ème} Plan. En ce qui concerne le paddy, elle se fonde d'une part, sur les rythmes d'aménagements envisagés (8.000 ha/an) et d'autre part, sur les gains de productivité escomptés et la possibilité de double culture au Fleuve.

1.1. Cultures sous-pluie

		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
Mil et Sorgho	Superficie Rdt	1.050	1.050	1.050	1.050
	Rdt (kg/ha)	538	555	586	519
	Production (Milliers T)	565	585	615	650
Maïs	Superficie 1.000 ha	92	103,5	119	135
	Rendement (kg/ha)(1)	1.300	1.400	1.510	1.630
	Production (1.000 T)	120	145	180	220
Total céréales (1 + 2 (Brut)		685	730	795	870

Mil + Sorgho

Au cours du VII^{ème} Plan, grâce à une politique hardie d'intensification, la production de mil et sorgho devra atteindre l'objectif de 650.000 T pour une superficie comprise entre 1,0 à 1,1 millions d'hectares. La mise en place d'une politique de fertilisation, du crédit agricole et l'application correcte des thèmes culturaux permettront d'espérer ces niveaux de production.

Maïs

L'objectif retenu pour cette culture est une production de 220.000 T sur des emblavures portant sur 135.000 ha. Pour atteindre cet objectif des actions seront entreprises aussi bien en amont (semences, fertilisation) qu'en aval (recherche sur les utilisations possibles du maïs) en vue de garantir le succès escompté et d'arriver à terme à un niveau de production de 400.000 tonnes.

Riz pluvial

Les objectifs visés, compte tenu des contraintes qui se posent à son développement, se situent à 65.000 tonnes.

. Le niébé

Les rendements observés pour cette culture restent faibles en raison d'attaques parasitaires dont il fait l'objet, mais également de la faiblesse des débouchés. Cependant, en raison de son adaptation particulièrement marquée en zone nord (Louga, Thiès, Diourbel) et de la disponibilité de variétés à cycle court, il sera développé dans ces régions. Il se substituera progressivement aux autres cultures non adaptées à la zone.

Les objectifs retenus pour cette culture sont de l'ordre de 40.000 T à produire sur des superficies de 90.000 ha, pour un rendement moyen de 450 kg/ha.

. Le soja

Il sera développé dans les zones où l'écologie et la pluviométrie permettent de boucler son cycle (Ziguinchor et Kolda) en raison de sa valeur nutritive élevée surtout pour les groupes de population sensibles tels que les femmes et les enfants sevrés.

. Le manioc

Le développement de cette culture a été fortement entravé par des attaques de cochenilles. Il s'agira, au cours du VII^{ème} Plan, de réaliser un programme d'études et de recherche en vue de trouver des solutions adéquates pour lutter efficacement contre ces ravageurs.

1.2. Cultures irriguées

Le programme global des travaux d'aménagement (extensions et réhabilitations) pour le VII^{ème} Plan s'élève à 38.000 ha soit un rythme annuel moyen de 8.500 ha. Ce programme se décompose en des extensions de surfaces pour un volume de 33.020 ha et des réhabilitations de certains périmètres S.A.E.D. pour 4.980 ha. Si le rythme prévisionnel d'aménagements nouveaux (8.200 ha/an) est réalisé, le disponible en surfaces irriguées atteindrait 60.700 ha en fin de VII^{ème} Plan.

Programme physique des aménagements

Unité : ha

S. aména- gées en fin VIème Plan	Surfaces à aménager au VII ^{ème} Plan				Total VIIème Plan	S. disponi- bles en fin VII ^{ème} Plan
	85/86	86/87	87/88	88/89		
S.A.E.D.	24.860	5.115	6.955	3.000	4.100	20.150
SCDAGRI	945	400	400	400	400	1.600
SODEFITEX	580	70	100	50	-	220
SOMIVAC	20	1.475	3.806	4.246	5.163	15.300
OFADEC	1.190	280	280	80	-	640
Semences irriguées	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-
C.S.S. (1)	(8.000)	(800)	(800)	-	-	(1.600)
Total	27.695	7.420	11.541	9.376	9.663	38.000
dont extensions	-	6.135	8.845	8.776	3.263	33.020
réhabilitations	-	1.285	2.625	600	400	4.980

Sur la base du potentiel aménagé et des superficies mises en culture, l'objectif de production en fin du VII^{ème} Plan est d'environ 268.000 T de paddy et 28.000 T de maïs soit un équivalent de 200.000 T de céréales.

Paddy : Compte tenu du rythme d'aménagement prévisionnel d'environ 8.000 ha/an, les objectifs du VII^{ème} Plan pour les superficies aménagées et cultivées en paddy, seraient de 57.320 ha, avec 40.310 ha encadrés par la S.A. E.D., 13.000 par la SOMIVAC et 3.140 par la SODAGRI. La production visée en fin du Plan est de 268.000 T de paddy.

Maïs : Bien que l'essentiel de la production de maïs provienne des cultures sous-pluies, le complément pour atteindre l'objectif de 250.000 T pourrait provenir des cultures irriguées. Ainsi, l'objectif poursuivi à l'horizon 88/89 est la production de 28.000 T de maïs, sur une superficie de 8.900 ha.

Superficies mises en cultures

Unité : hectares

	1985/1986	1986/1987	1987/1988	1988/1989
<u>SAED</u>				
- Paddy	25.550	31.250	35.920	40.310
- Maïs sorgho	4.430	5.600	6.540	7.340
<u>SODAGRI</u>				
- Paddy	1.500	2.100	2.700	3.140
<u>SODEFITEX</u>				
- Paddy	680	750	850	900
- Maïs	340	370	430	450
<u>SOMIVAC</u>				
- Paddy	1.400	4.000	8.000	13.000
<u>OFADEC</u>				
- Maïs	800	1.000	1.200	1.200
<u>TOTAL</u>				
- Paddy	26.130	38.100	47.560	57.320
- Maïs	5.570	7.060	8.170	8.990

.../...

Objectifs de productionUnité : Tonnes

	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
<u>Paddy</u>				
- SAED	103.000	148.000	176.000	201.000
- SODAGRI	6.800	8.100	10.500	12.500
- SODEFITEX	3.400	3.700	4.200	4.500
- SOMIVAC	3.000	12.800	28.800	49.500
Total Paddy	116.200	172.600	219.500	267.500
<u>Maïs</u>				
- SAED	11.000	16.000	18.000	21.000
- SODEFITEX	1.000	1.100	1.300	1.400
- OFADEC	4.000	5.000	6.000	6.000
Total Maïs	16.000	22.100	25.300	28.400
Total céréales nettes	93.000	136.000	170.000	205.000

.../...

Couverture des besoins en céréales

	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
Pop (en milliers) (1)	6.480	6.670	6.860	7.060
Besoins en céréales (en milliers de T) (2)	1.250	1.200	1.320	1.370
Productions totales nettes (en milliers de T) (3)	710	700	880	980
dont irriguée	(30)	(130)	(165)	(200)
pluvial	(620)	(660)	(715)	(780)
Déficit (Milliers de Tonnes)	540	500	440	380
Taux de couverture %	57	61	67	72

(2) 103 kg/ha/an

(1) taux de croissance démographique 2,0 %

(3) Mil et sorgho

coefficient : 0,85

Maïs

" : 0,85

Riz

" : 0,65

Sur la base d'une population estimée au terme du VII^{ème} Plan, à 7.255.000 habitants et des disponibilité brutes (semences, pertes et autres usages), les besoins en céréales se situent aux environs de 1.370.000 tonnes de céréales équivalent farines.

Les objectifs de production céréalière tant en irriguée qu'en pluvial permettent d'espérer un taux de couverture de nos besoins céréaliers de 72 % à l'horizon 1988/1989.

Les cultures pluviales avec une contribution de 57 % de nos besoins confirment leurs places de choix durant la période du VII^{ème} Plan. La place des cultures irriguées dans la satisfaction de nos besoins, reste encore marginale avec 15 %.

II.- LES CULTURES DE RENTE

2.1. L'arachide d'huilerie

Pendant longtemps, la culture arachidière restera la principale occupation des paysans, déterminera l'évolution des grands agrégats macro-économiques et soutiendra fortement la croissance des huileries et des services.

Ainsi, il s'agira au cours du VII^{ème} Plan, de stabiliser les superficies à environ 900.000 ha et la production à 800.000 tonnes pour des rendements moyens de 880 kg/ha. Des grains de productivité sont aussi attendus avec la généralisation des nématicides.

La réorganisation de la filière arachidière (approvisionnement en facteurs de production, commercialisation), le déplacement du capital semencier vers le Sud, la mise en place d'une nouvelle carte variétale, l'amélioration de la technique de production grâce à un équipement plus performant et une fertilisation judicieuse permettront la réalisation de cet objectif.

2.2. L'arachide de bouche

L'arachide de bouche constitue une culture de diversification rémunératrice compte de la forte demande enregistrée sur le marché mondial. Ainsi, le VII^{ème} Plan accorde une place prépondérante à la relance de la production par la poursuite du projet Arachide de bouche. Les objectifs visent de 60.000 T de graines sur 75.000 ha à emblaver

Les prévisions d'exportations seraient de 15.500 T lors du VII^{ème} Plan, correspondant à la première phase et 30.000 T de produits finis dans la seconde phase. La réalisation de ces objectifs d'exportation nécessiterait la construction de deux usines régionales d'une capacité totale de 30.000 T, avec la possibilité d'extension à 50.000 T. Une étude de factibilité s'avère nécessaire.

La stratégie de développement de ce produit reposera sur :

- un encadrement autonome et spécialisé pour les régions productrices d'arachides à grosses graines (Région du Sud) ;
- une production de masse avec les producteurs "sous-contrats" pour les régions productrices d'arachides de moyennes et petites graines (bassin arachidier) ;
- une politique de différentiel de prix ;
- une responsabilisation des producteurs ;
- la mise en place d'un système de commercialisation primaire ;
- le développement d'une industrie de transformation à grande capacité de décorticage, etc...

2.3. Le coton

Avec les performances enregistrées par cette culture, le VII^{ème} Plan lui assigne un objectif de production de 60.000 T pour une superficie d'environ 48.000 ha soit un rendement moyen de 1.250 kg/ha. Cette performance, tout en étant à la portée des paysans, passe par la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation et de formation portant essentiellement sur l'aménagement du calendrier cultural.

2.4. Le sucre

Le programme d'aménagement réalisé par la C.S.S. permettrait une production de 85.000 T de sucre dès les premières années du VII^{ème} Plan. Ainsi, au cours de cette période, la demande nationale estimée de 75 à 85.000 T sera entièrement satisfaite. Un stock sera aussi constitué pour pallier à court terme à l'accroissement prévisible de la demande au cours du VII^{ème} Plan.

.../...

2.5. La tomate industrielle

Réalisée au niveau du fleuve par la S.A.E.D. et l'OFADEC, la production de tomate industrielle atteindra 74.000 T en de VII^{ème} Plan sur 3.420 ha, soit l'équivalent de 11.000 tonnes de concentré. Ces objectifs de production plus les réalisations envisagées par la SOCAS et quelques maraîchers traditionnels permettront de satisfaire la demande de concentré estimé à 13.000 T à l'horizon 1988/1989.

Cultures de rente - Objectifs physiques du VII^{ème} Plan

	Superficies (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (T)
Arachide d'huilerie	800.000	800	800.000
Arachide de bouche	75.000	800	60.000
Coton	48.000	1.250	60.000
Tomate industrielle	3.420	22.000	74.000
Canne à sucre	7.800	120.000	936.000 (*)

(*) Soit 83.000 T de sucre raffiné.

III. - SECTEUR MARAICHER

Le Conseil interministériel du 29 novembre 1984 consacré au maraîchage, assigne à ce dernier un objectif de production, à terme de 400.000 T. Dans cette optique, le VII^{ème} Plan se fixe pour objectif, un doublement des surfaces qui passent de 6.500 ha à 12.000 ha et une production atteignant 200.000 T dont 10.000 destinées à l'exportation. Cette production permettrait de résorber les 28.000 T de légumes (pommes de terre et oignons) importés annuellement et de relancer nos exportations.

La réalisation de cet objectif supposera, entre autres :

- une intensification de la production en vue d'obtenir des rendements meilleurs ;
- une politique de l'eau devant permettre l'exploitation des nappes et une meilleure maîtrise de ce facteur de production ;
- une meilleure organisation de la commercialisation.

IV.- SECTEUR FRUITIER

Le Sénégal enregistre un déficit en fruits se traduisant par l'importation de quelques 8.000 T de fruits par an. La production nationale est estimée à 23.000 T, dont 77 % en mangues, 14 % en bananes, et 7 % en agrumes. La consommation annuelle/ht étant d'environ 5 kg.

Malgré les faibles performances dues principalement à l'absence d'exploitations modernes, le VII^{ème} Plan poursuivra l'objectif de supprimer les importations en mangues et réduire très sensiblement celles d'agrumes. Il s'agira d'atteindre un niveau de production de 50.000 tonnes dont 50 % de mangues, 40 % d'agrumes et 10 % de bananes.

.../...

SECTION III - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES CULTURES-

I - LES CULTURES PLUVIALES -

. 1. Régionalisation de la production

La diminution persistante des niveaux de pluviométrie, diminution plus marquée dans le nord que dans le sud du pays conduit à repenser la production en termes de régionalisation. D'après l'analyse des aptitudes climatiques et pédologiques, trois grandes zones de potentiel agricole ont pu être définies :

1. 1. La zone au nord d'une ligne Louga-Matam (région du Fleuve et 40 % environ de la région de Louga), inapte aux cultures non irriguées du fait de la pluviométrie insuffisante et des sols trop pauvres à structure instable. Les programmes d'investissement y seront entièrement tournés vers les cultures irriguées.

1. 2. La région de Diourbel, Thiès et Sud de Louga, apte aux cultures à cycle court (90 jours) et peu exigeantes en eau. La dégradation des sols et de l'environnement y est préoccupante. Deux types d'actions ont été retenus :

- La mise en place d'un programme d'agro-foresterie en vue de la régénération des éco-systèmes et l'association agriculture - élevage intensif.

- la production de niébé dans la mesure où cette spéculation résiste le mieux aux aléas climatiques.

1. 3. La région du Sine-Saloum, Sénégal-Oriental, Casamance, approximativement au Sud d'une ligne M'Bour-Kaolack-Tambacounda. Les conditions pédoclimatiques permettent d'espérer de bons résultats d'une intensification de la production vivrière. La stratégie retenue porte sur :

- l'intensification de la production millicole , avec un programme d'intrants (production et distribution de semences vivrières améliorées, disponibilité de l'engrais à un coût incitatif).

- Une extension importante et une intensification de la culture du maïs dans la mesure où cette spéculation, avec les niveaux de pluviométrie attendus dans cette zone, répond mieux aux intrants.

- La sécurisation de la production de riz en Basse-Casamance si les aménagements que cela nécessite s'avèrent rentables.

2. La sécurisation des cultures de vente

Les actions en vue du développement de la culture du coton entreprises au cours du VI^e Plan seront continuées. En ce qui concerne l'arachide, l'objectif n'est pas d'augmenter la production mais de la stabiliser aux alentours de 800 000 tonnes en augmentant la productivité, notamment avec l'utilisation des nématicides ce qui permettra à terme de diminuer la pression sur les terres. Dans un souci d'adaptation de cette culture aux nouvelles conditions climatiques, son déplacement vers le sud sera favorisé ainsi que l'extension de l'utilisation des variétés à cycle court.

Enfin, un programme d'investissement dans la production d'arachide de bouche en vue de l'exportation sera mis en oeuvre.

II - LES CULTURES IRRIGUÉES

L'option du développement de la culture irriguée découle des considérations suivantes :

- la nécessité de sécuriser la production compte tenu des contraintes et aléas qui pèsent sur les cultures sous pluies ;

- la mise en valeur des potentialités existantes au Nord et au Sud ;

- l'impérieuse nécessité de rentabiliser les ouvrages hydrauliques réalisés (barrages nationaux et régionaux) sur lesquels de sérieux espoirs sont fondés (cf. infra).

La stratégie du VII^e Plan en faveur des cultures irriguées s'articule autour de 10 grands axes, qui individuellement ou concomitamment visent à consolider les acquis quantitatifs et les choix optionnels qui ont été mis en oeuvre, et à desserrer les contraintes identifiées au cours VI^e Plan. Ces 10 grands axes sont les suivants :

- l'enjeu du pari : importance et limite du développement des cultures irriguées ;
- une répartition plus harmonieuse des investissements ;
- une réhabilitation de l'existant ;
- une diversification des productions ;
- une meilleure maîtrise des coûts d'aménagement ;
- une meilleure maîtrise des coûts de production ;
- une participation accrue des producteurs ;
- le renforcement de l'exploitation familiale ;
- l'insertion et réinsertion de main d'œuvre nouvelle ;
- l'application des décisions gouvernementales et suivi des programmes.

2.1. L'enjeu du pari : importance et limite au développement des cultures irriguées.

- Pour les cultures céréalieres (paddy-mais-sorgho-mil).

Le développement de la culture céralière en irrigué est-il la voie unique ou simplement une solution dans l'ensemble des alternatives qui peuvent contribuer à la réduction du déficit alimentaire ?

Avec un rythme d'aménagement soutenu de 10 000 ha par an, pendant 40 ans, le Sénégal disposerait en l'an 2025 de 425 000 ha aménagés. Les productions de céréales dominantes, (riz, maïs, sorgho,) s'élèveraient à environ 1 800 000 tonnes et représenteraient 51 % des besoins globaux en céréales au niveau national. Dans la meilleure des hypothèses et quand toutes les surfaces aménageables seront en production, les cultures irriguées contribueront à raison de 50 % à la satisfaction des besoins nationaux en céréales. Tout en attachant une importance particulière aux cultures irriguées il convient donc de consolider et de développer les programmes de cultures pluviales.

- La tomate industrielle. Les potentialités de développement doivent être confrontées aux possibilités d'écoulement, de cette production tant sur le marché national qu'à l'exportation. La demande actuelle en

concentré de tomate est d'environ 9 000 tonnes, soit un besoin estimé à 11 000 tonnes à l'horizon 1989 et 14 000 tonnes à l'an 2 000. Ces besoins correspondent à des niveaux de production de 74 000 tonnes de tomates pour 1989 et 95 000 tonnes à l'an 2 000 qui peuvent être atteints par la mise en production de 3 500 à 4 800 ha.

Au-delà de ces niveaux indicatifs, il faudra rechercher des débouchés extérieurs vers des marchés où sont déjà positionnées les productions des pays du bassin méditerranéen hautement compétitives.

Aussi, pour le VII^e Plan, l'objectif visé sera la satisfaction du marché national et la recherche de débouchés extérieurs.

- Le sucre : La Compagnie Sucrière Sénégalaise envisage une autosuffisance en sucre à partir de la production locale de canne dès la première année du VII^e Plan.

2. 2. Une répartition plus harmonieuse des investissements

Le VII^e Plan prêtera une attention toute particulière à la répartition des investissements entre le Nord et le Sud par :

- La consolidation et la poursuite des opérations d'aménagement du Fleuve Sénégal ;

- la réalisation d'un important programme d'infrastructures hydrauliques et d'aménagements hydroagricoles au Sud du pays, afin de redonner à ce terroir sa vocation dans le domaine de la production rizicole.

2. 3. Une réhabilitation de l'existant. Cet axe de stratégie vise à une meilleure conservation et à une utilisation plus efficiente des aménagements existants. À des degrés divers et selon des modalités spécifiques, deux sociétés sont particulièrement concernées par la réhabilitation de l'outil de production. Il s'agit de la SAED et de la SODEFITEX.

- Pour la SAED, l'opération réhabilitation a un caractère technique essentiellement consistant à "reprendre" certains aménagements devenus obsolètes ou peu performants en raison du manque d'entretien ;

- Pour la SODEFITEX, la nature de la réhabilitation revêt un caractère plus qualitatif que technique. Il conviendra de rechercher une meilleure utilisation des aménagements en vue d'améliorer le taux d'occupation des sols.

2. 4. Diversification des productions.

Bien que la riziculture domine sur les parcelles irriguées, la diversification répond à une triple obligation à savoir :

- la mise en valeur des terres dont les caractéristiques pédologiques (notamment la texture) peuvent ne pas répondre pleinement aux exigences de la riziculture aquatique (pertes d'eau par infiltration) ;

- la satisfaction des différents besoins alimentaires ;

- la préservation de la rentabilité des aménagements hydro-agricoles en réduisant les risques liés à la monoculture.

A cet effet, les spéculations permettant la diversification sont le maïs et le sorgho, le blé, la tomate, les cultures horticoles et fourragères. Toutefois, le choix de ces spéculations est assujetti à des conditions préalables à savoir :

- un effort de recherche agronomique ;

- le développement de réseaux efficaces de commercialisation internes et externes ;

- la reproduction du système irrigué à partir des spéculations choisies et son extension à grande échelle.

- Au stade actuel des acquis de la recherche, les réponses à ces conditions préalables ne sont que partielles. Aussi, la diversification des productions doit être considérée dans le moyen terme comme un axe de recherche développement permettant de tester les diverses solutions.

2. 5. Une meilleure maîtrise des coûts d'aménagement.

Alors que les conditions objectives militent en faveur d'un développement accéléré des aménagements, diverses contraintes financières et techniques entravent un rythme soutenu. Afin de desserrer ces différentes contraintes les orientations stratégiques suivantes seront mises en oeuvre :

2.5.1. des options techniques adaptées et différencierées selon les zones.

- Pour la région Nord et le Projet Anambé : les aménagements seront de taille intermédiaire entre les grands périmètres et les périmètres villageois, et subdivisés en quartiers hydrauliques autonomes. Ces mailles hydrauliques seront desservies en eau par une (ou des) station (s) de pompage dont la gestion sera confiée aux groupements de producteurs et l'infrastructure de desserte aux sociétés. A terme, l'association des groupements de producteurs d'un périmètre pourra prendre le relai de la Société de Développement.

- Pour la région Sud, l'aménagement des terres nécessite la création d'ouvrages de retenue (barrage) et de digues, associant, selon le degré d'importance, l'intervention d'engins mécaniques et la participation des populations.

2.5.2. les décisions à caractère administratif

Pour assurer le développement harmonieux des cultures irriguées, certaines mesures d'ordre administratif seront mises en oeuvre :

- à partir d'un portefeuille d'études, les Sociétés de Développement établiront des programmes pluriannuels de travaux permettant aux entreprises de mieux s'organiser (groupement géographique des travaux) ;

- la concertation avec les bailleurs de fonds sera poursuivie afin d'obtenir leur engagement à participer aux programmes pluriannuels d'aménagements.

- pour éviter les actualisations, les révisions de prix et les frais financiers, la célérité dans l'exécution et le paiement des travaux sera améliorée.

2.5.3. la maintenance des ouvrages :

Une maintenance correcte des ouvrages requiert le dispositif suivant :

- durant la phase de montée en production, les frais de maintenance devront être pris en charge par les organismes d'aide ;

- en période de croisière, ces frais seront pris en charge par les producteurs en incorporant dans les redevances les coûts d'entretien des infrastructures communes.

2. 6. Une meilleure maîtrise des coûts de production :

Au cours du VII^o Plan, certains coûts devront être réduits, en particulier

- l'encadrement : il est possible de réduire son coût relatif par la responsabilisation des producteurs, la décentralisation des interventions et en orientant l'encadrement vers un rôle de conseiller agricole.

- les coûts directs de production : pour certains postes ; des réductions de coût sont possibles. Il en est ainsi des charges de production (électrification, meilleure gestion de l'eau), et des façons culturales (petite et moyenne motorisation).

- Les coûts de transformation et de stockage : on peut envisager des réductions par des améliorations au niveau du stockage (éviter les pertes) et des opérations d'usinage (rénovation des rizeries)

- l'amélioration des rendements : C'est le point le plus sensible pour arriver à une réduction des coûts. En effet, le passage d'un rendement de 5 T/ha à 6 T/ha permet de réduire le poids relatif des charges directes par unité produite (environ 10 à 15 %).

2. 7. Participation accrue des producteurs-

Les producteurs ruraux, à travers des groupements de production, les sections villageoises et les coopératives rurales prendront en charge les opérations suivantes :

- acquisition et distribution des facteurs de production et des biens de consommation ;
- transport primaire des produits agricoles vers les points de collecte,
- épargne-crédit,

2-8 - Renforcement de l'exploitation familiale. La mise en valeur des milliers d'hectares aménagés doit entraîner l'adhésion des populations. Dans ce sens il faut admettre qu'il serait vain d'attendre une participation accrue des agriculteurs sans avoir garanti la pérennité d'occupation voire de transmission. En ce sens, les petites exploitations agricoles doivent être encouragées sans pour autant constituer la voie unique, car l'ampleur des aménagements à réaliser offre la possibilité au secteur privé de faire la preuve de son dynamisme.

2. 9. L'insertion et réinsertion de main-d'œuvre nouvelle :

L'extension de la culture irriguée, en particulier le long du Fleuve Sénégal, exige la présence d'actifs, qui sous la pression des contraintes socio-économiques, ont quitté la région (l'émigration et l'exode rural). Le reconditionnement de la région Nord passe nécessairement par le retour de cette force de travail. Les deux grands axes de pérennisation de cette force de travail sont constitués par la réinsertion de travailleurs émigrés et la création de nouveaux emplois en faveur des jeunes, dans l'activité de production agricole ou dans les secteurs para-agricoles.

2. 10 - Application et suivi du programme cultures irriguées -

L'importance du programme et de la stratégie cultures irriguées nécessitent que soient mises en place des structures permanentes de suivi-évaluation au niveau régional et national.

Au niveau régional, les cellules actuelles de suivi évaluation des différentes sociétés régionales de Développement Rural devront être renforcées et redynamisées.

Au niveau national, la centralisation des opérations de suivi-évaluation des projets doit s'effectuer avec rigueur au niveau du Ministère du Développement rural et, dans une optique plus globale de cohérence macro-économique, à celui du Ministère du Plan et de la Coopération.

En outre, pour la Région du Nord, la mise en place du Comité national de planification, de coordination et de suivi de l'après-barrages, permettra de renforcer le dispositif de suivi de la cohérence des actions multi-sectorielles dans une perspective à long terme.

III - LES PRODUCTIONS MARAICHERES ET FRUITIERES .

de/
Pour atteindre l'objectif/ 200 000 tonnes de production,
la stratégie à mettre en oeuvre sera principalement axée sur :

- la spécialisation des zones de cultures : elles seront définies en fonction de la destination des produits, des conditions climatiques et de la recherche d'une meilleure productivité. Ainsi, les légumes d'exportation seront localisés dans la zone proche des grands centres urbains, ceux de conservation facile dans les zones plus éloignées.

- la commercialisation : elle sera centrée sur l'organisation des marchés intérieurs par la mise sur pied du marché de gros de consommation et de distribution, la régularisation du frêt aérien, l'amélioration des infrastructures de stockage et de conservation, l'étalement de la production et le désenclavement des Niayes.

- l'intensification de la recherche : il s'agira de s'orienter vers la recherche de variétés adaptées (oignons, et variétés d'hivernage) et une politique de fertilisation et de maîtrise de l'eau.

- la coordination des actions de développement : elle se fera par la création d'une société technico-commerciale privée, l'étude et la réalisation d'un plan directeur du maraîchage au Sénégal. Ce plan permettra l'équilibre entre les exportations et les importations.

IV - LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'APRES-BARRAGES.

Le VII[°] Plan, verra se réaliser les premières opérations de l'après-barrage. L'enjeu important et les espoirs fondés sur ces ouvrages ont conduit à la définition d'une stratégie axée autour de deux grands thèmes, la mise en valeur des potentialités agricoles et le développement des secteurs de l'activité économique.

4.1. la mise en valeur des potentialités agricoles :

La mise en oeuvre des différentes potentialités offertes par les bassins fluviaux du Nord et du Sud est conditionnée par la maîtrise de l'eau et par la réalisation d'un important programme d'infrastructures de base.

En l'absence des barrages sur le Fleuve Sénégal, les aménagements hydroagricoles sont dépendants du niveau de la crue et de son amplitude qui déterminent la mise en irrigation des périmètres et conditionnent la double culture. Au Sud, la réalisation des barrages anti-sel est une nécessité pour lutter contre la remontée de la langue salée. De plus ces investissements en aval doivent être complétés par des retenues permettant un stockage des eaux en cas de précipitations insuffisantes pour déssaler les terres et pour assurer le cycle des cultures.

Ces différentes infrastructures de base sont réalisées dans le cadre des programmes régionaux de l'OMVS et de l'OMVG et de projets nationaux

Le Programme OMVS. La réalisation des barrages de Manantali et de Diama qui permettra :

- l'irrigation de 375 000 hectares dont 240 000 hectares au Sénégal 126 000 hectares en Mauritanie et 9 000 hectares au Mali ;
- le remplissage du Lac de Guiers et la réhabilitation de la Vallée du Ferlo ;
- l'alimentation en eau des centres urbains de la Vallée et de Dakar -
- une production hydro-électrique de 800 gigawatt - heure à partir de Manantali ;
- la navigabilité permanente sur le Fleuve de Kayes à Saint-Louis,

Pour la composante barrages, le programme OMVS est en cours de réalisation, Diama devant entrer en service en 1986 et Manantali en 1988. Quant à la réalisation de la deuxième tranche du programme OMVS, la 8e conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OMVS a déterminé les priorités suivantes :

- réalisation de la digue en rive droite et réfection de la digue rive gauche en tant que composante à part entière du programme de Diama ;

- navigabilité du fleuve qui constitue désormais une des opérations prioritaires du programme d'infrastructures de base, avec le déroctage du tronçon Ambidéidi-Kayes avant la mise en eau de Manantali et la réalisation d'une infrastructure portuaire minimum à Saint-Louis et à Kaédi ;
- finalisation des études pour le volet énergétique du programme de base en particulier l'étude d'actualisation du marché de l'énergie dont les termes de référence ont été approuvés.

Le programme de l'OMVG comporte 4 volets

- le barrage de Balingho

Balingho qui est un pont-barrage anti-sel sur le fleuve Gambie est le projet le plus avancé de l'OMVG. Les études d'exécution sont terminées/ L'ouvrage aura 3 fonctions :

- arrêt en aval du fleuve de la remontée de la langue salée
- stockage d'eau douce pendant la saison des pluies en vue de l'irrigation (6 000 ha).
- passage routier (pont) entre les deux rives du fleuve Gambie.

- le barrage de Kékréti

L'étude de factibilité est achevée et l'OMVG recherche le financement des études d'exécution technique. Ce barrage permettra d'irriguer 70 000 ha dont 15 000 ha au Sénégal et assurera les fonctions de réservoir pour le barrage antisel de Balingho.

- Barrage Kouya et de Kokoufoulbé

Pour ces deux barrages, prévus en Guinée, l'OMVG est à la recherche de financement des études de factibilité.

- Aménagements des bassins Kayanga - Géba et Koliba Corubal

Les termes de référence des études de l'aménagement de ces deux bassins ont été approuvés et l'OMVG recherche le financement pour leur réalisation.

Les projets nationaux

Dans la partie Sud du pays un important programme de viabilisation du terroir agricole est programmé. Il s'agit des projets suivants : aménagement de Guidel, barrage de Bignona, projet Anambé, aménagement de Baila, de Kamobeul et de Soungrougrou.

Pour que l'ensemble des potentialités et des perspectives de développement offertes par les barrages se concrétise, il convient à partir d'un schéma général représentant l'image du futur, de construire des programmes adaptés. Ces programmes doivent répondre à des contraintes de divers ordres : nécessité d'aller aussi rapidement que possible pour rentabiliser les infrastructures de base, coût important des aménagements, maîtrise des nouvelles techniques par le monde rural etc... A cet effet, suite au Conseil interministériel sur les perspectives et stratégie de développement de l'après barrages tenu en Novembre 1984, il a été créé un Comité national de planification, de coordination et de suivi de l'après-barrages, ce Comité placé pour l'égide de la Présidence de la République et animé par le Ministère du Plan et de la Coopération, doit veiller à la cohérence des actions dans une perspective à long terme.

Pour cela, le Comité devra entreprendre les études relatives à l'exploitation des potentialités offertes par les barrages du Nord en particulier celles ayant trait au développement rural, à la navigation, la gestion des eaux et à la politique énergétique.

4. 2- Le Développement des autres secteurs économiques :

Ce développement agricole consécutif à la mise en place des barrages aura un rôle moteur avec des effets entraînant la croissance des autres secteurs de l'économie, tels que l'élevage, les forêts, l'artisanat et la petite industrie, le commerce, les transports, l'habitat et la santé.

Concernant l'élevage, dans ses liens avec l'irrigation on a souvent réduit ce secteur à celui du développement de la culture attelée. En fait, le potentiel fourrager par la mise en service des barrages et l'aménagement hydro-agricole peut être important, (pâturages de submersion, sous-produits de la culture

céréalière, cultures fourragères irriguées). Ce disponible fourrager pourrait avoir la triple fonction de soudure, de sauvegarde du troupeau en année de sécheresse et d'embouche..

Le capital forestier du Nord et de la Casamance subit les effets de la sécheresse et de l'exploitation à des fins domestiques. De plus les opérations de régularisation des différents fleuves vont occasionner les perturbations dans l'écosystème forestier en particulier dans le nord où les forêts de gonakiers ne seront plus annuellement submergées après l'abandon de la crue artificielle. Il est donc indispensable et même urgent de concevoir et d'exécuter des programmes de reboisement qui iront de pair avec les aménagements hydro-agricoles à savoir : les reboisements intensifs, brise-vent, bois villageois.

Les liens agriculture - artisanat - petite industrie. L'apparition de nouveaux besoins consécutifs à la mise en oeuvre des barrages, appelle nécessairement la promotion d'opérateurs économiques, notamment dans les domaines d'approvisionnement en intrants, les travaux agricoles (battage, labour...), maintenance du matériel et des aménagements, transformation agricole.

Le commerce et le transport -

L'intensification de l'agriculture avec la mise en service des barrages va créer, d'une part un accroissement des achats d'intrants pour la culture irriguée, d'autre part une commercialisation de la plupart des surplus de production. A ceci s'ajoute une élévation du pouvoir d'achat des producteurs. Il est donc utile de préparer dès maintenant une infrastructure de commerce avec des capacités de stockage pour répondre à cette évolution de la demande.

Par ailleurs, on devra favoriser, dans les principaux centres urbains du Nord et du Sud, l'émergence de structures d'appui aux nouvelles Petites et Moyennes Entreprises (assurances, structures d'appui à la gestion) afin de créer un cadre favorable à leur développement.

Habitat, Nutrition et Santé .

La création de périmètres irrigués s'accompagne souvent de la création de nouveaux villages ou hameaux de culture. C'est l'occasion de lancer une politique de l'habitat rural.

De même, le passage au système irrigué représente un changement d'habitudes et une amélioration des revenus favorables à l'amélioration de la nutrition. Une composante nutritionnelle sera introduite dans les programmes d'animation et de formation lors de la mise en exploitation des périmètres. Elle passera par la prise en considération de la diversification des ressources alimentaires, entraînée par l'introduction de la polyculture, du maraîchage et, dans certains cas, de l'arboriculture fruitière.

L'irrigation peut faire craindre un développement du paludisme et de la bilharziose. Un programme de santé préventive sera mis en place parallèlement au développement des périmètres.

Cette stratégie globale repose sur l'élaboration de programmes de développement sectoriels dans un triple cercle de cohérence :

- il s'agit en premier lieu d'assurer leur unité dans un schéma de développement de la région de Saint-Louis.

- Ce schéma devra lui même être en harmonie avec le plan de développement économique et social de notre pays.

- Enfin il devra constituer une composante d'un scénario optimal de mise en valeur du bassin du fleuve établi à l'échelle des trois pays solidaires.

En dernier lieu il conviendra de situer ces actions dans le meilleur calendrier susceptible de réduire les arbitrages en matière d'usage de l'eau ;

Section IV. - PROGRAMME D'ACTIONS DU SOUS-SECTEUR AGRICULTUREI. Programme global et Programme d'Actions Prioritaires du Sous-Secteur Agriculture1.1. Programme global

L'enveloppe financière globale du sous-secteur Agriculture s'élève à 106,6 milliards francs CFA répartis entre les financements sur ressources internes (6,1 milliards francs CFA soit 6 %) et les fonds extérieurs (100,5 milliards francs CFA soit 94 %). Au titre des financements attendus de l'extérieur 36,5 milliards francs CFA sont acquis (soit 34 % des besoins de financement total). Les ressources internes se répartissent entre le D.N.E. (4,8 milliards francs CFA) et les participations des paysans (1,3 milliard francs CFA).

Les 106,6 milliards francs CFA en besoin d'investissements se composent ^{pour} de 58 % de projets du VI^{ème} Plan qui seront poursuivis sur la période 1985/1989 (62,4 milliards francs CFA) et ^{pour} 42 % de projets nouveaux (44,2 milliards francs CFA).

Avec 74,8 milliards francs CFA les projets de cultures irriguées représentent 70 % de la dotation globale et sont affectés à la SAED (49,3 milliards F.CFA), la SODAGRI (10,7 milliards F.CFA), la SOMIVAC (11,4 milliards F. CFA), la SODEFITEX (0,9 milliard F.CFA), le projet semences T. COTIFCA (1,2 milliard F.CFA) et l'OFADEC (1,3 milliard F.CFA). Les projets cultures sous pluie et maraîchage représentent respectivement 26 % (27,3 milliards F.CFA) et 4 % (4,5 milliards F.CFA).

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE

Unité : Millions F.CFA courants

	Coût VIIème Plan	Annualisation				Finan- cement Interne	Financement Extér.	
		85/86	86/87	87/88	88/89		Total	Acquis
- <u>SAED</u>	49260	15704	19935	7574	6047	341	48919	12068
- <u>SODAGRI</u>	10754	3309	2088	2712	2555	754	10000	6000
- <u>SODEFITEX</u>	8361	2741	2357	2113	1150	1300	7061	7061
- Cultures irriguées	(861)	(241)	(407)	(213)	-	-	(861)	(861)
- Cultures pluviales	(7500)	(2500)	(1950)	(1900)	(1150)	(1300)	(6200)	(6200)
- <u>SOMIVAC</u>	16540	1618	4533	5470	4928	665	15884	4721
- Cultures irriguées	(11449)	(243)	(3183)	(4145)	(3878)	(100)	(11349)	(861)
- Cultures pluviales	(5100)	(1375)	(1350)	(1325)	(1050)	(565)	(4535)	(3860)
- <u>SODEVA</u>	8575	1956	2240	2218	2161	1880	6695	3688
- <u>OFADEC</u>	1290	620	520	150	-	-	1290	700
<u>Projet M. D. R.</u>	11802	3459	3160	2510	2673	1147	10655	2255
- Cultures irriguées	(1148)	(615)	(533)	-	-	-	(1148)	(800)
- Cultures pluviales	(6110)	(1110)	(1723)	(1639)	(1638)	(301)	(5809)	(321)
- Maraîchage	(4544)	(1734)	(904)	(871)	(1035)	(846)	(3698)	(1134)
Total	106591	29427	34833	22747	19514	6087	100504	36493
dont cultures irriguées	74762	20822	2666	14794	12480	1195	73557	21290
Cultures pluviales	27285	6241	7263	7082	5996	4046	23239	14069
Maraîchage	4544	1734	904	871	1035	846	3698	1134
Projets anciens	62357	18170	17771	13668	11748	4357	58000	26253
Projets nouveaux	44234	10327	17062	9079	7766	1730	42504	10240

.../...

1.2. Programme d'Actions Prioritaires du Sous-Secteur Agriculture

Programme d'Actions Prioritaires (P.A.P.) du Sous-Secteur Agriculture

Unité : Millions francs CFA courants

	Coût VIIème Plan	Annualisation				Finance- ment Intérieur	Financement Extérieur	
		85/86	86/87	87/88	88/89		Total	Acquis
P. A. P.	88.498	25.424	30.083	19.537	13.454	6.087	82.411	35.632
dont :								
- Cultures irriguées	56.873	16.953	21.916	11.584	6.420	1.125	55.678	20.429
- Cultures pluviales	27.285	6.941	7.263	7.082	5.999	4.046	23.239	14.069
- Maraîchage	4.340	1.530	904	871	1.035	846	3.494	1.134

Sur les 106,6 milliards francs CFA du programme global 88,5 milliards francs CFA (soit 83 %) ont été répertoriés en actions prioritaires, dont 56,9 milliards francs CFA pour les cultures irriguées (64 %), 27,3 milliards francs CFA pour les cultures pluviales (soit l'intégralité du programme global) et 4,3 milliards francs CFA pour le maraîchage (5 %).

II. - PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES LIEES A LA POLITIQUE AGRICOLE ET AUX MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les divers programmes d'actions prioritaires relatifs aux cultures pluviales, irriguées et maraîchères seront confortés par une série de mesures visant essentiellement à créer un environnement économique favorable au développement des productions agricoles. A cette fin, trois grands programmes d'actions prioritaires seront mis en oeuvre et porteront sur :

- la responsabilisation des producteurs ;
- l'amélioration de l'environnement de la production agricole ;
- la sécurité alimentaire sur tout le territoire.

2.1. - Programme d'actions prioritaires : la responsabilisation des producteurs.

Ce programme comporte trois séries de mesures :

- favoriser le regroupement de producteurs dans le cadre des sections villageoises et des groupements d'intérêt économique.
- concrétiser l'accès au crédit bancaire par l'application des interventions prévues par le Crédit Agricole. A cette fin, il sera procédé à la mise en place des antennes régionales qui prendront le relais des fonctions de crédit assurées par les Sociétés régionales de développement rural (S.R.D.R.).
- désengager l'Etat et redéfinir le rôle des S.R.D.R. et des organisations paysannes. Par cette mesure, les activités décentralisables qui n'ont pas un caractère de service public seront transférées aux organisations de producteurs. De même l'approvisionnement en intrants, les coûts d'entretien, de maintenance et la collecte primaire des produits agricoles seront progressivement pris en charge par les producteurs, à travers les sections villageoises et les coopératives. Quant au M.D.R. et aux S.R.D.R. dont il assure la tutelle, ils devront tendre vers un rôle de contrôle, de planification et de suivi.

2.2. - Programme d'actions prioritaires : l'amélioration de l'environnement de la production.

Cinq lignes d'actions soutiennent ce programme, à savoir :

- la mise en oeuvre d'une politique incitative de prix aux producteurs. Il sera déterminé des prix plancher pour les différentes productions agricoles susceptibles d'inciter le producteur à produire plus et mieux, et de sauvegarder les équilibres des différentes filières.
- rationaliser la gestion et la distribution des facteurs de production (semences, engrais, produits phytosanitaires) Il s'agira en particulier de couvrir progressivement les besoins en engrais, d'assurer la reconstitution du capital semencier et d'en parfaire la gestion par la responsabilisation totale des huiliers et par la conservation des semences au niveau paysannal.
- améliorer et appliquer les thèmes de recherche sur la régénération des sols et l'amélioration du matériel végétal.
- protection des cultures, des semences et des récoltes
- améliorer le matériel agricole et rationaliser sa distribution. Pour cela, le comité de machinisme agricole et les projets artisans ruraux devront être redynamisés afin de combler les retards dans l'équipement des producteurs.

2.3. - Programme d'actions prioritaires : établir la sécurité alimentaire sur tout le territoire.

Ce programme d'actions comporte quatre grandes orientations qui sont reprises dans les programmes cultures pluviales, irriguées et maraîchères. Il s'agit :

- d'inciter les producteurs à stocker au niveau villageois ;
- d'intensifier la production commercialisable de produit vivriers (système de prix et transformation) ;
- de relancer la production par des programmes diversifiés et adaptés aux zones écologiques, du Nord, du Centre et du Sud ;
- d'étendre les superficies en maraîchage.

III- LE PROGRAMME D'ACTIONS CULTURES PLUVIALES

L'enveloppe financière globale pour les cultures pluviales s'élève à 27,285 Milliards dont 85 % (23,239 Milliards) sont constitués par des financements extérieurs et 15 % par des financements internes (4,046 Milliards dont 2,743 Milliards de BNE). Au titre des financements extérieurs, 14,069 Milliards sont acquis, représentant un peu plus de la moitié du besoin de financement total. Les 2/3 des projets retenus (18,265 Milliards) correspondent à des projets initiés au VI^e Plan et en continuation. Le financement externe acquis pour les projets anciens est de 9,716 Milliards soit 65 % du financement recherché. Pour les projets nouveaux 4,353 Milliards sont acquis sur un financement total de 9,020 Milliards. Tous les projets prévus pour ce sous-secteur se retrouvent dans les programmes d'actions prioritaires.

PLAN DE FINANCEMENT CULTURES PLUVIALES

(Unité : milliers de f.courants)

SOCIETES	CoOp VII ^e Plan	Annualisation				Financ. interne	Financ. externe		
		85/86	86/87	87/88	88/89		Total	BNE	Total
SODEFITEX	7.500	2.500	1.950	1.950	1.150	1.300	570	6.200	6.200
SODEVA	8.575	1.956	2.240	2.218	2.161	1.880	1.833	6.695	3.688
SOMIVAC	5.100	1.375	1.350	1.325	1.050	565	340	4.535	3.860
PROJETS MDR	6.110	1.110	1.723	1.639	1.638	301	0	5.809	321
TOTAL	27.285	6.941	7.263	7.082	5.999	4.046	2.743	23.239	14.069
DONT									
PROJETS VI ^e PLAN	18.265	5.318	4.713	4.634	3.600	3.361	2.203	14.904	9.716
PROJETS NOUVEAUX	9.020	1.623	2.550	2.448	2.399	685	540	8.335	4.353
PAP	27.285	6.941	7.263	7.082	5.999	4.046	2.743	23.239	14.069

Le programme par société est le suivant :

3.1 LA SODEFITEX

Le programme d'action de la SODEFITEX s'inscrit dans la stratégie d'intensification des cultures pluviales dans les zones où la pluviométrie est suffisante pour obtenir d'encourageantes améliorations des rendements par l'application de thèmes techniques intensifs et pour permettre le développement de la culture du maïs.

Ainsi le Projet de Développement Rural au Sénégal Oriental outre qu'il met l'accent à la fois sur la culture du coton et du maïs, est un projet de développement rural intégré comprennant des volets élevage, hydraulique, santé et pistes de desserte.

Les objectifs du projet, dont le financement est déjà acquis pour une enveloppe globale de 15,643 Milliards de F.CFA, sont environ 67 000 tonnes de coton pour l'exportation, 27 000 tonnes de maïs et 34 000 tonnes de mil et sorgho.

Dans le cadre de l'exécution de ces projets, la stratégie adoptée sera caractérisée essentiellement par :

- une formation et un recyclage permanent du personnel d'encadrement ;
- une meilleure intégration de la recherche dans les activités de développement ;
- une vulgarisation centrée sur les groupements de producteurs dénommés A.P.B. (Association des Producteurs de Base).

En définitive, tout en diversifiant ses secteurs d'activités jusque-là centrés sur le développement de la culture du coton, la SODEFITEX, au travers de l'exécution de ces programmes devra contribuer à la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur en matière alimentaire et amorcer un processus de désengagement au profit des producteurs organisés en groupement.

3.2 LA SOMIVAC

Le programme d'action de la SOMIVAC s'inscrit dans le même cadre que celui de la SODEFITEX, c'est-à-dire l'intensification des cultures là où la pluviométrie et les sols la permettent.

.../.

La SOMIVAC intervient dans le cadre d'un projet financé conjointement par le Sénégal et l'Italie intitulé "Programme de Développement Rural Integral du Département de Sédiou et Interventions Régionales en Casamance".

pour Localisé en Moyenne-Casamance, il sera réalisé sur huit ans, un volume de financement global de 25 Milliards de F.CFA dont 10 % à la charge du B.N.E.

De ces différentes interventions, il est attendu :

- la production de 13 000 tonnes supplémentaires de céréales, par rapport à la production actuelle ;
- l'accroissement de 10 % des productions arachidières ;
- diverses productions, notamment en fruits et légumes, embouche, produits forestiers, etc...

Il est également envisagé dans ce cadre le développement du secteur agro-industriel avec dès la 5ème année, une transformation à un niveau semi-industriel de 4 000 tonnes de céréales, la fabrication de 700 tonnes d'aliments de bétail, le traitement de 300 tonnes de lait et 300 tonnes de produits maraîchers.

Le projet interviendra enfin dans la formation de 50 artisans en 5 ans et 10 mécaniciens.

D'autre part, la mission d'évaluation du projet PIDAC recommande une continuation du projet actuel pour un montant de 900 Millions.

.../...

3.3 LA SODEVA

Dans le cadre de l'application des mesures dictées par la Nouvelle Politique Agricole, des missions de maîtrise de filière de production et de service public lui sont assignées.

L'exécution de ces différentes missions se déroulera sur une toile de fond de redéploiement du dispositif et par suite de réduction de 55 % de ses effectifs avec comme cibles principales les groupements de producteurs.

Cependant, compte tenu de ce redéploiement et de la nécessité de se concentrer dans les zones permettant selon leur écologie une agriculture plus intensive, la SODEVA adoptera une stratégie différenciée selon les spéculations.

Ainsi, le programme d'action s'articulera autour des objectifs suivants :

- la filière niébé.

De l'étude de factibilité de ce programme, sont apparues les constations suivantes :

- Il était possible de faire progresser sensiblement les surfaces consacrées à cette culture :

- les seuls facteurs limitants sont la disponibilité en semences, la possibilité d'assurer une bonne protection phytosanitaire ainsi que l'absence de débouchés satisfaisants.

Sur cette base, l'objectif que s'assigne la SODEVA est de produire à termes plus de 60 000 tonnes de niébé sur des superficies de 90 000 ha environ dans les régions de Louga, Nord Thiès, Diourbel et Gossas. Ce programme connaîtra un début de réalisation avec le projet FIDA, projet de développement rural Mbour-Louga dont le financement est acquis pour 3,112 Milliards au VIIe Plan.

.../...

La mise en oeuvre de ce programme implique l'utilisation de variétés sélectionnées, une lutte anti-parasitaire utilisant des moyens susceptibles, d'être reproductibles par les paysans, c'est à dire à moindre coût et n'écartant pas la possibilité d'exploiter les méthodes traditionnelles et enfin un stockage des récoltes selon des méthodes appropriées.

Ces actions d'accompagnement sont prévues dans le cadre du projet du service semencier (production et distribution de semences améliorées) et dans le cadre du projet de la Direction de la Protection des végétaux "Protection des semences et des récoltes".

- La filière mil

L'exploitation rationnelle de deux variétés de mil à cycle très différent (souna et IBV) dans des zones permettant d'atteindre leur haut potentiel de production, devrait nous rapprocher à terme des objectifs de production pour le secteur vivrier. Ainsi, ce programme sera concentré :

. dans les départements de M'Bour, Kaolack, Nioro, Foundiougne et Kaffrine pour le souna, variété à cycle long ;

. dans les régions de Louga, Diourbel et les départements de Gossas et Tivaouane pour la variété IBV à cycle court et plus rustique que le souna.

La stratégie mise en oeuvre sera axée autour des points suivants :

. utilisation de semences de bonne pureté variétale, grâce au programme de multiplication de semences de base ;

. travail du sol par passages croisés ;

. utilisation accrue de la fumure organique et pratique systématique du parage .

et qu'une fertilisation judicieuse ainsi qu'un "paquet technologique" adéquat permet d'atténuer éventuellement les effets d'un déficit pluviométrique.

Compte tenu de ces constatations, une étude pour l'élaboration d'un programme visant la production de 80 000 tonnes de maïs supplémentaire sera entreprise et devra être suivie par la mise en place d'un programme pour encadrer ces productions supplémentaires.

Comme pour le mil, l'organisation de la collecte et de la distribution devra faire l'objet d'une attention toute particulière en vue de permettre une meilleure valorisation des surplus de production.

- La filière embouche

L'opération embouche sera menée dans l'optique d'une meilleure intégration des systèmes de production végétale et animale et d'une valorisation plus efficiente des sous-produits agricoles.

Les objectifs retenus à ce niveau sont d'encadrer 5 600 têtes en 1988/89 pour une production globale de viande de 900 tonnes avec le rythme de progression en nombre de têtes suivant :

- 2 200 têtes en 1985/86
- 3 100 têtes en 1986/87
- 4 200 têtes en 1987/88
- 5 600 têtes en 1988/89.

La stratégie sera de mettre à la disposition des emboucheurs l'ensemble des intrants nécessaires (aliments et produits vétérinaires en particulier), et de dispenser des conseils techniques relatifs aux choix des animaux, aux rations alimentaires et à l'augmentation du disponible fourrager.

.../...

Par ailleurs, l'usine de fabrique d'aliment du bétail disponible à Kaolack servira d'appui avec la fabrication de 400 tonnes d'aliments concentrés.

Enfin, la définition d'un niveau de pertinence de l'octroi du crédit pour l'achat d'animaux est en cours d'étude, en vue de lever le goulot d'étranglement que constitue pour les emboucheurs le coût élevé de l'acquisition des animaux.

En plus, des programmes d'action dans le cadre des filières, la SODEVA mettra en oeuvre trois projets qui s'inscrivent dans le cadre d'un soutien à la production agricole : les projets "formation d'artisans ruraux", "agroforesterie/régénération des sols", et "lutte contre les nématodes".

- La formation d'artisans ruraux

La formation de 50 artisans ruraux est prévue durant le VIIe Plan pour une valeur globale de 335 Millions avec finalité prioritaire la fabrication et la maintenance du matériel agricole.

Le schéma de fonctionnement est le suivant :

- . octroi d'un crédit d'équipement ;
- . approvisionnement ;
- . formation des artisans à la gestion de l'entreprise.

Notons qu'il s'agit de la poursuite d'un programme déjà amorcé et financé par la BIRD et la CCCE et qui a permis de former 17 artisans à Kaolack et à Fatick.

.../...

- Le projet d'agroforesterie dans le Bassin Arachidier se propose d'initier dans 60 villages un ensemble d'activités d'agroforesterie, de tester et valider des techniques agro-sylvicoles et d'élaborer un projet long terme de développement agro-sylvicole intégré.

- Le Projet de lutte contre les nématodes. Il est en cours d'évaluation et sera mené conjointement par la Recherche, la DPV et la SODEVA.

Il se fixe comme un objectif principal, le relèvement du niveau des rendements de l'arachide, du mil, du sorgho et du niébé. Le besoin de financement est évalué à 1,657 Milliards pour le VIIe Plan.

3.4. LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

- Le projet arachide de bouche

Les régions de Kaolack, Fatick, Kolda, Tambacounda, Louga, Diourbel sont concernés par la poursuite et l'extension de ce projet. Le coût total est de 4,130 milliards de francs dont 1,630 milliards pour la production et 2,5 milliards pour l'usine. Les objectifs sont de l'ordre de 60 000 tonnes d'arachide à produire annuellement.

La stratégie d'intervention sera différenciée selon la qualité des graines :

- encadrement autonome et spécialisé pour les régions productrices d'arachide à grosses graines ;
- production de masse avec des producteurs "sous-contrat" pour les régions où seront produites les arachides à moyennes ou petites graines ;

En outre, en appui, des infrastructures de stockage seront construites à Kolda et à Tambacounda ainsi qu'une usine spécialisée à Kaolack.

- Le service semencier

Le projet de "sécurisation de la production semencière pour la relance de la production céréalière, en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire" sera conduit par le Service Semencier au cours du VII^e Plan.

L'objectif de la politique semencière étant de produire annuellement 40.000 tonnes de semences d'arachide, et 2.000 tonnes de semences certifiées en mil, maïs sorgho, niébé et paddy ; les stations assureront le relais entre la production de semences de pré-base fournies par l'ISRA et la multiplication par les paysans contractuels.

Il est ainsi prévu de mettre en culture au total 3.000 hectares dont 230 dans le Bassin arachidier, avec comme additif au programme la mise sur pied d'un dispositif d'irrigation, de manière à limiter les effets d'un éventuel déficit pluviométrique.

Le financement nécessaire est évalué à 559 millions.

Après la production de semences ainsi prévue, il sera possible d'emblaver progressivement les superficies suivantes (ha) :

	1985	1986	1987	1988
Production de semences certifiées	25.000	50.000	75.000	100.000

Pour cela, il serait important d'assigner au projet sénégalo-allemand les objectifs de production de semences de maïs, du fait que ce projet intervient depuis deux ans dans les domaines suivants :

- multiplication de semences en collaboration avec la SODEVA avec des paysans pris sous-contrat à la station du projet prévue à cet effet ;
- répartition de ces semences entre les différentes sociétés régionales de développement qui les mettent à la disposition des paysans pour les programmes de production de maïs-grain.
- Les projets du C.S.A. (Commissariat à la Sécurité Alimentaire)

Projet ancien - Le programme de sécurité alimentaire

Ce projet continue pour un montant non encore déterminé mais évalué à 800 millions, soit environ 200 millions par an. Les objectifs du projet seront sensiblement modifiés en ce sens que cette deuxième phase ne comportera pas de constructions de magasins. Par contre, il s'élargira à la transformation artisanale (moulins à mil ainsi que décortiqueurs) avec une composante assistance et formation pour la gestion des moulins et décortiqueurs, un encouragement aux opérateurs économiques les distribuant.

Cette nouvelle composante du projet a pour but d'encourager la consommation des céréales locales dans les petits et moyens centres urbains de l'intérieur. Les volets formation, assistance au fonctionnement et commercialisation (pour les quantités limitées de céréales) continueront.

Etude pour la construction de magasins d'entreposage au
Port de Dakar

L'objectif poursuivi est de lever l'ensemble des goulots d'étranglement liés à l'exécution de certaines interventions : réception, entreposage, distribution des denrées importées, le stockage et la distribution des céréales locales. Actuellement, la location d'entrepôts au niveau du port grève le budget du C.S.A. Le financement prévu est de 100 millions pour l'étude.

Construction de magasins de stockage

Ce projet, réalisé à 75 % au cours du VI^e Plan, s'achèvera au début du VII^e Plan avec la construction des derniers 25 magasins sur les 100 prévus initialement. Ce projet est financé sur fonds PL.480 de l'USAID pour une dernière tranche de 201 millions de F.CFA.

- LES PROJETS DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Deux projets ont été retenus : "Protection des cultures contre les acridiens et les oiseaux" pour un montant de 906 millions et "Protection des semences et des récoltes" pour un montant de 975 millions. Pour ces deux projets, le financement est à rechercher.

IV- Programme des cultures irriguées

4.1. - Le programme global

Pour les quatre années du VII^o Plan, le montant global de l'enveloppe pour les cultures irriguées s'élève à 74,7 milliards de F.CFA courants répartis entre les financements sur ressources interne 1,2 milliards (BNE) et sur Fonds extérieurs (73,5 milliards), au titre desquels 21,3 milliards sont acquis (soit 28 %).

Cette dotation prévisionnelle de 74,7 milliards se compose de 43,1 milliards pour le financement de la poursuite et l'extension d'opérations du VI^o Plan (soit 58 %) et de 31,6 milliards de projets nouveaux, (soit 42 %).

L'affectation des 74,7 milliards d'investissements prévus est la suivante : SAED, (49,3 milliards, soit 66 %), SODAGRI (10,75 milliards, soit 14 %), SOMIVAC (11,4 milliards, soit 15 %), OFADEC (1,3 milliards, soit 2 %), Semences irriguées (1,1 milliard, soit 1 %) et SODEFITEX (0,9 milliard, soit 1 %). Par rapport aux Plans antérieurs (V^o et VI^o notamment), cette répartition des investissements donne une configuration spatiale plus équitable tendant vers un rééquilibrage des opérations entre le Nord et le Sud (50,0 milliards pour la SAED et les opérations OFADEC sur Podor et 24,7 milliards pour le Sud).

En outre, sur les 74,7 milliards, 12,5 milliards seront consacrés aux opérations de réhabilitation d'anciens périmètres de la SAED.

.../...

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS POUR LES CULTURES IRRIGUEES AU VII[°] PLAN

Unité : Millions F.CFA courants.

	Coût VII [°] Plan	ANNUALISATION				BNE	Financement extérieur	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89		Total	Acquis
SAED	49 260	15 704	19 935	7 574	6 047	341	48 919	12 068
SODAGRI	10 754	3 399	2 088	2 712	2 555	754	10 000	6 000
SODEFITEX	861	241	407	213	-	-	861	861
SOMIVAC	11 449	243	3 183	4 145	3 878	100(2)	11 349	861
OFADEC	1 290	620	520	150	-	-	1 290	700
SEMENCES IRRIGUEES	1 148	615	533	-	-	-	1 153	800
CSS(1)	(19 800)	(4 600)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	-	-	-
TOTAL	74 762	20 822	26 666	14 794	12 480	1 195	73 567	21 290
dont : - projets du VI [°] Plan								
Projets nouveaux	43 097	13 025	12 852	9 012	8 148	996	42 101	15 707
P.A.P.	31 665	7 737	13 814	5 782	4 332	199	31 466	5 583
Réhabilitations	56 873	16 953	21 916	11 584	6 420	1 195	55 678	20 429
	12 462	2 336	6 560	1 926	1 140	-	12 462	2 836

(1) Hors total

(2) Hors B.N.E. - Participation population
à un des projets SOMIVAC.

4.2. - Le programme d'actions prioritaires

Sur la prévision de 74,8 milliards d'investissements, 56,9 milliards (soit 76 %) sont alloués au programme d'actions prioritaires dont le financement doit être assuré à partir des fonds internes (1,2 milliard sur BNE) et 55,7 milliards par l'aide extérieure. Au titre des financements attendus de l'aide extérieure 20,4 milliards sont acquis, représentant 36 % du besoin de financement du programme d'actions prioritaires.

INVESTISSEMENTS A REALISER AU TITRE DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES DES CULTURES IRRIGUEES

Unité : Millions F.CFA courants

	Coût P.A.P.	Annualisation				BNE	Financement extérieur	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89		Total	Acquis
SAED	37 592	12 516	17 175	5 164	1 637	341	37 251	12 068
Anambé	10 754	3 399	2 088	2 712	2 555	754	10 000	6 000
SODEFITEX	861	241	407	213	-	-	861	861
SOMIVAC	6 518	82	1713	2 495	2 223	100	5 418	800
Semances en irriguées	1 148	615	533	-	-	-	1 148	800
TOTAL P.A.P.	56 873	16 953	21 916	11 584	6 420	1 195	55 678	20 429

Les 56,9 milliards du programme d'action sont répartis à raison de 65 % pour la SAED (37,6 milliards) et de 34 % pour les projets d'aménagement dans la zone Sud (19,3 milliards) à savoir l'Anambé (10,7 milliards), SOMIVAC (6,5 milliards), SODEFITEX (860 millions) et Semences en irriguées 1,2 milliard (soit 2 %).

La part relativement importante qu'occupe la SAED dans ce programme d'actions prioritaires est consécutive aux engagements pris par l'Etat et les bailleurs de fonds sur la lettre de mission. Pour les deux premières années, la programmation du VII^e Plan est conforme aux investissements retenus dans la lettre de mission SAED.

Ce programme d'actions prioritaires se compose de deux sous-programmes dont la différenciation est fonction de la finalité poursuivie.

Le premier sous-programme a trait aux actions spécifiques en faveur des cultures irriguées et vise plus particulièrement :

- la relance de la production céréalière dans les zones Nord et Sud du pays ;
- la réalisation du programme d'aménagement après barrage en Casamance ;
- les opérations de maintenance et de réhabilitation des ouvrages hydroagricoles ;
- l'amélioration du matériel végétal.

Le deuxième sous-programme concerne la réalisation d'objectifs plus globaux visant à améliorer l'environnement économique des productions irriguées ; il s'agit :

- de concrétiser l'accès au crédit bancaire par l'application des interventions prévues par la CNCAS ;
- de favoriser l'organisation des producteurs, la participation et la responsabilisation des producteurs à la gestion des aménagements, et de poursuivre le désengagement de l'Etat (cf. programme d'actions prioritaires des mesures d'accompagnement) ;
- d'intensifier la production commercialisable de céréales.

- Le programme d'actions prioritaires lié à l'accroissement des productions irriguées dans les zones Nord et Sud du pays.

La relance de la production céréalière irriguée, tant au Nord qu'au Sud, repose sur une série de grandes orientations :

- le rééquilibrage Nord-Sud des investissements ;
- la réhabilitation de l'existant ;
- la diversification des productions ;
- une meilleure maîtrise des coûts (aménagement et production).

Ce programme d'actions prioritaires d'accroissement des productions sous irrigation représente un besoin d'investissements de 55,7 milliards en vue de l'aménagement de 24 000 ha supplémentaires (sans les réhabilitations). Compte-tenu du disponible actuel en surface sous irrigation et des aménagements nouveaux du programme d'actions prioritaires, la production en fin de VII^e Plan est estimée à 260 000 tonnes de paddy et 22 000 tonnes de maïs, soit un équivalent en céréale de 200 000 tonnes. Pour les autres spéculations, la mise en place de ce programme permet d'arriver à l'autosuffisance en tomate avec un niveau de production de 60 000 tonnes.

Concernant le programme de la zone Nord, les investissements prioritaires retenus au titre de la SAED, s'élèvent à 37,6 milliards, dont 12,5 milliards sont consacrés à des opérations de réhabilitation de périmètres (Boundoum, Thiagar, Dagana A et B, Guédé) et 25,1 milliards à la création de nouveaux aménagements dont les plus importants sont : Ndierba, Matam, Saligé-Wala, Podor, Doué. Sur ce besoin de financement de 37,6 milliards, les financements acquis s'élèvent à 12,1 milliards, soit 32 %. Les accords de principes manifestés par les bailleurs de fonds dans la lettre de mission devraient garantir le financement de ce programme.

- Le programme des aménagements après-barrages en Casamance

Dans la région Sud, un effort important sera réalisé en faveur des cultures irriguées et la protection contre les excès de salinité des eaux et du sol. Pour cela, la SOMIVAC devra opérer une redynamisation vigoureuse des projets d'irrigation-sécurisation des cultures afin de redonner à ce terroir son entière vocation dans le domaine de la production agricole et de se situer dans la perspective de l'OMVG.

Cependant, compte-tenu des incertitudes qui demeurent sur le plan technique, le VII^e Plan sera une période de recherche-développement en matière de reconquête et de protection des sols de la basse Casamance. L'expérimentation initiée au VI^e Plan sur l'aménagement des terres de Guidel devrait apporter des enseignements pour poursuivre la réalisation d'un programme qui comporte trois grands axes :

- le programme SOMIVAC se compose des aménagements de Guidel (coût 1 350 millions, 1 120 ha), Bignona (1 150 millions, 1 600 ha) et de Baïla (3 730 millions, 3 300 ha), la réalisation de 3 barrages de retenue (120 millions, 90 ha) et 20 digues antisel (166 millions, 5 800 ha). Le coût total de ce programme SOMIVAC s'élève donc à 6 513 millions et permet d'aménager ou de sécuriser 11 910 ha. Les financements acquis s'élèvent à 700 millions et concernent le projet de Baïla pour lequel la KFW a donné un accord ferme (700 millions) et un accord de principe sur deuxième tranche de 800 millions.

- le programme Anambé : coût 10,7 milliards pour l'aménagement de 1 600 ha et la réalisation d'infrastructure de base (barrage). Le financement est acquis à hauteur de 6 milliards sur le FSD et la BAD a donné son accord de principe pour une participation de 4 milliards.

- le programme SODEFITEX : il s'agit de la poursuite du projet PISO au Sénégal-Oriental pour un coût de 861 millions (acquis FED) et un aménagement de 220 ha.

Le programme consolidé des actions prioritaires en faveur des aménagements en Casamance s'élève à 18,1 milliards en vue d'aménager et de sécuriser 13 700 ha.

Les opérations de maintenance et de réhabilitation des ouvrages hydroagricoles.

- La réhabilitation. Le programme de réhabilitation vise à une meilleure conservation et à une utilisation optimale des aménagements existants. Deux Sociétés Régionales de Développement Rural sont concernées par la réhabilitation, la SAED et la SODEFITEX. Pour la SAED, il s'agit de reprendre certains aménagements qui, en raison de leur dégradation, sont devenus quasi-inutilisables. Il s'agit des périmètres de Dagana, Boundoum, Thiagar, Guédé, pour un coût total de 12,5 milliards. La réhabilitation de ces périmètres permettra la remise en service d'environ 5 000 ha.

Pour la SODEFITEX, il conviendra de rechercher les solutions en vue de rendre plus efficient le taux d'occupation des périmètres du PISO.

- Les opérations de maintenance. Ces opérations de maintenance concernent les travaux de gros entretiens des aménagements, du matériel de pompage et du matériel agricole. Chacune de ces actions fera l'objet d'une prise en charge progressive par les producteurs selon le mécanisme suivant :

- pour la maintenance des aménagements et du matériel de pompage : relèvement progressif de la tarification de l'eau, établissement de programme de maintenance, création d'entreprises spécialisées. Pour la SAED qui est la Société la plus avancée dans le désengagement des opérations de maintenance, le transfert se fera progressivement par le relèvement de la tarification de l'eau pour arriver à une prise en charge à 100 % après Diama et quand la double culture sera généralisée. Durant la phase intermédiaire, les coûts restant à charge de l'Etat seront financés par un fonds de concours qui pourrait recevoir l'appui des bailleurs de fonds.
- pour la maintenance du matériel agricole : les régies et centres d'entretien du matériel agricole seront progressivement transférés au secteur privé qui assurera les réparations pour le compte des agriculteurs.

- L'amélioration du matériel végétal. Ce programme d'action vise à :

- assurer une meilleure adéquation entre le programme d'extension des productions céréalières sous irrigation et le besoin en semence ;
- améliorer les rendements et sécuriser la production à partir d'un matériel végétal plus performant ;
- diversifier la production en irrigué par le développement du maraîchage et de la culture du maïs, dont un des facteurs limitant réside dans les variétés de semences ;
- réduire les importations de semences maraîchères.

Trois actions sont envisagées en vue de promouvoir la production de semences céréalières (maïs et paddy) et légumières avec les fermes semencières irriguées de Fanaye, Boulel et le projet de semences légumières. Le coût total de ce programme d'actions en faveur des semences légumières s'élève à 1,2 milliards.

Les différents programmes d'actions prioritaires relatifs aux mesures d'accompagnement susceptibles de promouvoir le développement du secteur agriculture ont été examinées au point^{II}. Ceux spécifiques aux cultures irriguées concernent :

- L'intensification des quantités commercialisables de céréales : ce programme s'articule autour de deux lignes d'actions :

- le transfert progressif aux groupements de producteurs des activités de collecte primaire. Les sections villageoises de coopérative assureront la collecte de paddy auprès des groupements de producteurs ainsi que la gestion des stécos de paddy avant évacuation.
- les conditions de désengagement de l'activité industrielle (usinage) par le transfert des rizeries et l'implantation d'unités supplémentaires dans la zone Nord seront étudiés dans le cadre du programme de la 2ème lettre de mission SAED. Les seuls investissements prévus porteront sur la réhabilitation des rizeries de Richard-Toll et de Ross-Béthio (500 millions par rizerie).
- Concrétiser l'accès au crédit bancaire par l'application des interventions prévues par la CNCAS.

Pour la zone Nord, les activités de banquier assurées par la SAED portant sur la cession des intrants, les façons culturales, l'usinage et la vente du riz seront transférées à terme à la CNCAS. Dans un premier temps (deux à trois ans), ces différentes activités bancaires de la SAED seront centralisées au niveau d'un service unique qui fonctionnera avec l'appui technique de la CNCAS. Les crédits alloués s'effectueront selon les normes que le futur crédit agricole mettra en place. Ce programme d'action permettra :

- d'assurer progressivement les fonctions de crédit ;
- d'assainir la trésorerie de la SAED ;
- de tester les règles d'attribution et de recouvrement ;
- de réduire le risque "de premier établissement" pour la CNCAS.

V - Le programme des cultures maraîchères et fruitières

5.1. Le programme financier global

Les actions à mener, au cours du VII^e Plan représentent une enveloppe globale de 4.544 millions de F.CFA, répartis entre les fonds extérieurs (3.698 millions) dont 1.134 millions d'acquis et les fonds internes (BNE) pour 846 millions. Ces investissements se répartissent entre 995 millions pour la poursuite des projets VI^e Plan et 3.549 millions de projets nouveaux.

Programmation des investissements

Unité : Millions f.CFA courants

	Coût VII ^e Plan	85/86	86/87	87/88	88/89	Interne		Externe	
						Total	BNE	Total	Acquis
Maraîchage	4544	1734	904	871	1035	846	846	3698	1134
dont									
Projets VI ^e Plan	995	767	206	22	-	-	-	995	830
Projets nouveaux	3549	967	698	849	1035	846	846	2703	304
P.A.P.	4340	1530	904	871	1035	846	846	3494	1134

5.2. Le programme d'action prioritaire

5.2.1. Aspect financier

Au titre du programme prioritaire retenu pour ce secteur, les investissements s'élèvent à 4.340 millions, soit 95 % de l'enveloppe globale du sous-secteur. Ce programme prioritaire sera financé à hauteur de 3.494 millions de F.CFA par l'extérieur et le concours attendu de l'Etat se chiffre à 846 millions au titre du BNE. Avec la dissolution de la Société des Terres Neuves, ce programme sera réalisé en partie dans le cadre de projets autonomes dont sur le plan technique et financier, par des privés et par des organisations non gouvernementales.

5.2.2. ~ Les projets

Au titre du programme prioritaire, les projets suivants ont été retenus :

- le programme de développement des cultures maraîchères.

Localisé dans les régions de Thiès (Méouane), Dakar et Louga (Kébémer), ce programme poursuit à terme la production de 38 340 tonnes de légumes (choux, oignon, pommes de terre, tomates et divers) et 4 254 tonnes de légumes d'exportation. Le coût total du projet est estimé à 1 640 millions de F.CFA. Au titre du VII[°] Plan, le montant d'investissement s'élève à 1 239 millions. Le financement du volet Thiès est assuré par le FED, celui de Dakar par la CCCE et celui du volet Kébémer est à rechercher.

• Programme de production maraîchère à l'aval des forages

Ce programme vise le développement des cultures maraîchères et vivrières en toute saison par irrigation à l'aval des forages non saturés. La zone d'impact du projet est l'ensemble du territoire hormis la zone d'influence de l'OMVS. Sa mise en oeuvre se fera en trois phases : une période test de un an, une première phase de cinq ans permettrait l'aménagement d'un millier d'hectares autour de 250 forages existants. Le coût de ces deux phases est estimé à 1 440 millions et le coût retenu pour le VII[°] Plan est de 1 260 millions. La production escomptée par la mise en oeuvre de ce projet se situe à 20 000 tonnes environ.

- Programme SONAGA

Les projets localisés dans les régions de Thiès, Louga, Saint-Louis, Fatick et Kolda comprennent 25 périmètres de 50 ha. Les objectifs poursuivis sont le placement des diplômés de l'enseignement supérieur voulant investir dans le secteur maraîcher et l'augmentation de la production de 98 315 tonnes en 1989. Le coût total du programme est estimé à 3,7 milliards et le coût retenu pour le VII[°] Plan est de 800 millions. Il sera mis en oeuvre par la SONAGA.

- Le projet test de développement de la production maraîchère du Gadiolais (147 millions)

Ce projet qui a connu un début d'exécution au VI[°] Plan, contribuera à la production maraîchère pour 600 tonnes et visera en outre d'améliorer les conditions de production des maraîchers.

- Le projet de production fruitière (250 Millions)

Il se localise dans les régions de Kolda et de Thiès (Mboro) et a, pour objectifs, la satisfaction des besoins de consommation locale en fruits et la promotion des exportations de certains produits. Au terme du VII^o Plan, les actions entreprises par ce projet permettront une production de 3 180 tonnes de bananes, 420 tonnes d'ananas, 665 tonnes d'agrumes, 18 tonnes de mangues et 5 tonnes d'avocats : 250 millions seront nécessaires au cours du VII^o Plan.

- Les petits projets ruraux

Ce projet vise l'augmentation de la production nationale de fruits et légumes, l'augmentation de la nutrition et du niveau de vie des ruraux. Les objectifs de production se situent à 4 878 tonnes, dont 1 352 tonnes de fruits. Le coût de l'opération est de 146 millions, dont 51 millions acquis et 95 millions à rechercher.

- Le projet CARITAS

Il s'agit d'un projet intégré à forte composante maraîchère. Ce projet s'assigne un objectif de production de 4 000 tonnes pour une réalisation de 200 ha. Le coût est estimé à 270 millions.

- Les autres projets

Il s'agit des études nécessaires au développement du maraîchage : l'étude de création d'un marché de gros (50 millions), Plan Directeur du maraîchage (100 millions), étude de mise en place de la société technico-commerciale (100 millions).

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS CULTURES IRRIGUEES

Unité : Millions F.CFA courants

	Coût total du projet	Coût VII° Plan	Annualisation				Financement interne		Financement externe	
			85/86	86/87	87/88	88/89	Total	BNE	Total	dont acquis
- SAED										
- Projets VI° Plan se poursuivant au VII° Plan										
- Saloué Kala*	2 970	1 567	1 411	-	-	-	242	242	2 736	2 736 BIRD
- Restructuration Guédé (R)*	2 036	2 036	-	-	-	-	-	-	2 036	2 036 Koweit
- Kassack Nord Brain Ndiacé (R)*	2 370	-	1 504	626	199	-	-	-	2 370	- R. BOAD
- Réhabilit. Bagana A et B (R)*	2 343	-	2 343	-	-	-	-	-	2 343	- R. FSD
- PIV Matam*	239	542	297	-	-	-	-	-	839	839 CCCE
- Matam III*	6 280	1 816	1 970	1 200	1 300	-	-	-	6 280	- R. CCCE, R.
- Extensions Bakel*	389	178	211	-	-	-	-	-	389	389 USAID
- PIV Ile Morphil*	757	361	396	-	-	-	-	-	757	757 Hollande
- Périmètre Podor	3 200	-	-	1 520	1 680	-	-	-	3 200	- R. KFW
- Ndierba*	5 815	1 315	1 464	1 518	1 517	-	-	-	5 815	- R. Koweit
- Ndumbo Thiago (PIV)*	54	54	-	-	-	-	-	-	54	54 CCCE
- Electrification Basse Vallée	820	-	-	410	410	-	-	-	820	- A.R.
S/TOTAL 1.1.	20 681	8 664	8 596	5 334	5 007	242	242	28 630	7 043	
- Projets Nouveaux										
- Réhabilitation Boundoum (R)*	2 535	-	1 613	600	322	-	-	-	2 535	- A. Rech. CCCE.
- Réhabilitation Thiagar (R)*	2 378	-	1 100	640	638	-	-	-	2 378	- R. BIRD
- Bagana C*	1 536	-	1 936	-	-	-	-	-	1 536	- R. FSD
- Programme FED/B*	2 840	1 360	1 480	-	-	-	-	-	2 840	2 840 FED
- Galenka Supérieur	700	800	-	-	-	-	-	-	600	- R. KFW
- PIV Podor*	1 943	993	950	-	-	-	-	-	1 943	1 943 Italie
- PIV Richard-Toll*	99	99	-	-	-	-	99	99	-	- BNE
- Chenal Delta*	4 800	2 800	2 000	-	-	-	-	-	4 800	- A.R.
- Equip. Cuma et réhabil. PIV CUMA	243	248	-	-	-	-	-	-	248	- A.R.
- Rizières Richard-Toll (Réhabil.)*	500	500	-	-	-	-	-	-	500	- AR KFW
- Réhabil. rizière Ross-Béthio*	500	-	500	-	-	-	-	-	500	- AR KFW

N.B. : - Les Projets PAP sont identifiés par *

- R = réhabilitation.

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS CULTURES IRRIGUEES

Unité : Millions F.CFA courants

	Coût total du projet	Coût VII ^o Plan	ANNUALISATION				Financement acquis	Financement Externe	SOURCE	
			35/86	86/87	87/88	88/89				
Rizerie moyennes vallées	2 000	240	760	1 000	-	-	-	2 000	-	AR KFM
Sous-total 1.2.	20 579	7 040	10 339	2 240	960	99	99	20 480	1 783	
TOTAL SAED	49 260	15 704	19 935	7 574	6 047	341	341	48 919	12 963	
dont PAP	37 592	12 616	17 175	6 164	1 637	341	341	37 251	12 068	
dont Réhabilitation	12 462	2 035	6 560	1 926	1 140	-	-	12 462	2 835	

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS CULTURES IRRIGUEES

Unité : Millions francs CFA courants

Projets	Coût total du projet	Coût VIIème Plan	Annualisation				Financement interne		Financement extérieur	
			85/86	86/87	87/88	88/89	Total	B.N.E.	Total	dont acquis
ANANBE *	40.003	10.754	3.399	2.088	2.712	2.555	754	754	10.000	6.000
SODEFITEX*	1.400	861	241	407	213	-	-	-	861	861
SOMIVAC										
41. Projet du VI ^{ème} Plan se poursuivant au VIIème Plan										
Schéma directeur Basse Casamance	760	161	161	-	-	-	-	-	161	161
Aménagement Guidel *	1.350	1.350	-	241	603	506	-	-	1.350	-
Sous-total 41	2.110	1.511	161	241	603	506	-	-	1.511	161
42. Projets nouveaux										
Aménagement Bignona*	1.750	1.150	-	-	500	650	-	-	1.150	-
Aménagement Baïla*	20.000	3.730	-	1.350	1.350	1.030	-	-	3.730	700
Trois barrages retenus *	120	120	40	80	-	-	-	-	120	-
Vingt digues anti-sel *	168	168	42	42	42	42	100	-	68	-
Kamobetyl	9.016	3.170	-	970	1.100	1.100	-	-	3.170	-
Vallée de Diangou (Soungrougrou)	1.710	1.600	-	500	550	500	-	-	1.600	-
Sous-total 42	32.764	9.938	82	2.042	3.542	3.372	100	-	9.838	700
TOTAL SOMIVAC	34.874	11.449	243	3.183	4.145	3.878	100	-	11.349	861

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS CULTURES IRRIGUEES

Unité : Millions francs courants

Projets	Coût total du projet	Coût VIIème Plan	Annualisation				Financement interne	Financement externe		
			85/86	86/87	87/88	88/89		B.N.E.	Total	dont acquis
P.A.P. SOMIVAC	6.518	82	1.713	2.495	2.228	100	-	6.418	700	
<u>OFADEC</u>										
51. Projets VI ^{ème} Plan se poursuivant au VII ^{ème} PI										
- Dodor 1	1.300	700	400	300	-	-	-	700	700	O.N.G.
- Tambacounda	590	510	220	200	150	-	-	590	-	UNCOR
Total OFADEC	1.890	1.200	620	520	150	-	-	1.290	700	
<u>Semences en irriguées</u>										
* - Projets semences légumes	1.926	800	615	185	-	-	-	800	800	-
* - Fanaye	174	174	-	174	-	-	-	174	-	
* - Boulel	174	174	-	174	-	-	-	174	-	
Total	2.274	1.148	615	533	-	-	-	1.148	800	
Total Cultures irriguées		74.762	20.822	26.666	14.794	12.480	1.195	1.195	73.557	21.290
dont projets anciens		43.097	13.085	12.852	9.012	8.148	996	996	42.101	15.707
Projets nouveaux		31.665	7.737	13.814	5.782	4.332	195	195	31.466	5.583

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS CULTURES PLUVIALES

Unité : Millions francs courants

Intitulé du projet Sources de financement	Coût total	Coût VIIème Plan	Annualisation				Financement interne		Financ. externe	
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	B.N.E.	Total	dont acquis
SODEFITEX	10.159	7.500	2.500	1.950	1.900	1.150	1.300	570	6.200	6.200
<u>Projet ancien</u>										
· <u>Projet de Développement Rural au Sénégal-Oriental (P.D.R.S.O.)</u>										
Source : FIDA, CCCE, FAC, FSD										
<u>SODEVA</u>										
<u>PROJETS ANCIENS</u>										
· <u>Magasins de stockage villageois</u>	2.039	1.630	408	407	407	408	497	489	1.133	83
· <u>Artisans ruraux</u>	405	335	100	85	80	70	135	135	200	
· <u>Projet de développement intégré Louga (F.I.D.A.)</u>	5.300	4.240	1.060	1.060	1.060	1.060	1.128	1.009	3.112	3.112
<u>Sous TOTAL SODEVA</u>	7.744	6.205	1.568	1.552	1.547	1.538	1.760	1.633	4.445	3.195
<u>PROJETS ANCIENS</u>										

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS CULTURES PLUVIALES

Unités Millions de F CFA Courants

Institut du Projet Source de Financement	Coût TOTAL	Coût VII PLAI	Annualisation				Financement Interne	Financement Externe						
			1985/86: 1986/87: 1987/88: 1988/89											
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89								
SODEVA (Suite)														
PROJETS NOUVEAUX														
• Lutte contre les nématodes	2075	1657	100	519	519	519	--	--	1657	--				
• Projet pilote de régénération des sols (agro foresterie) (USAID)	613	613	188	169	152	104	120	120	493	493				
• Etude du Developpement de la Production du maïs	100	100	100	--	--	--	--	--	100	--				
Sous-Total SODEVA	2788	2370	3888	688	671	623	120	120	2250	493				
TOTAL SODEVA	10532	8575	1956	2240	2223	2161	1820	1833	8695	3638				
III.														
SOMIVAC														
PROJETS ANCIENS														
• PDDAC (USAID)	1810	900	325	3000	275	--	225	--	675	--				

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS CULTURES PLUVIALES

Unités Millions de F CFA Courants

Intitulé du Projet Source de Financement	Coût	Coût	Annualisation				Financement Interne	Financement Externe		
	TOTAL	VII PLAN	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	TOTAL	Dt Acquis	TOTAL	Dt Acquis
PROJETS I.D.R.										
PROJETS NOUVEAUX										
<u>Programme Service Sénencier</u>	569	569	185	185	100	99	—	—	569	—
Etude du Magasin du Port de DAKAR	100	100	100	—	—	—	—	—	100	—
<u>Direction de la Protection des Végétaux</u>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Protection des Cultures contre les acridiens et les oiseaux	1208	906	—	302	302	302	—	—	906	—
Protection des Semences et des Récoltes	1300	975	—	325	325	325	—	—	675	—
SOUS-TOTAL PROJETS I.D.R. nouveaux	3177	2550	265	812	727	726	—	—	2550	—
TOTAL PROJETS I.D.R.	7144	6110	1110	1723	1639	1638	301	—	5639	321
TOTAL CULTURES PLUVIALES	50845	27285	6941	7263	7082	5999	4046	2743	23239	14069

► N DES INVESTISSEMENTS CULTURES PLUVIALES

Unités Millions de F CFA Courants

Annulation	Financement Interne			Financement Externe			
	1986/87	1987/88	1988/89	TOTAL	Dt Acquis	TOTAL	Dt Acquis
1050	1050	1050	340	340	3360	3860	
1375	1325	1050	565	340	4535	3860	
304	304	304	301	—	915	—	
407	408	408	—	—	1223	—	
—	—	—	—	—	120	120	
—	—	—	—	—	201	201	
200	200	200	—	—	601	—	
911	912	912	301	—	3259	321	

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS CULTURES PLUVIALES

Unités Millions de F CFA Courants

Intitulé du Projet Source de Financement	Coût TOTAL	Coût VII PLMN	Annualisation				Financement Interne	Financement Externe					
			1985/86	1986/87	1987/88	1988/89							
SOMIVAC (SUITE)													
PROJETS NOUVEAUX													
· Développement rural Intégré de SEDHIOU	11200	4200	1050	1050	1050	1050	340	340	3360				
· CREDIOP													
TOTAL SOMIVAC	23010	5100	1375	1375	1325	1050	565	340	4535				
Projets MDR													
PROJETS ANCIENS													
· <u>Projet Maïs (GfZ)</u>	1216	1216	304	304	304	304	301	--	915				
· <u>Projet arachide de Boucane</u>	1630	1223	--	407	408	408	--	--	1223				
· D.FVV. (FAC)	120	120	120	--	--	--	--	--	120				
CSA													
· <u>Magasins de Stockage</u>													
UDAIS (PL480)	201	201	201	--	--	--	--	--	201				
· PSA (KFW)	600	800	200	200	200	200	--	--	601				
SOUS TOTAL PROJETS Anciens MDR	3967	3560	825	911	912	912	301	--	3259				
									321				

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DES CULTURES MARAICHERES

UNITE: Millions
F.CFA courants

Intitulés des Projets	: Coût VIIe Plan	Annualisation des Investissements				Financement interne	Financement externe					
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89			Total	Acquis			
Projets maraîchers												
I/Projets du VIIe Plan												
- Projet gadiolais	147	147	-	-	-	-	-	147	147			
- Projet de production fruitière	250	202	48	-	-	-	-	250	250			
- Projet Kiéème	68	23	23	22	-	-	-	68	68			
- Petits projets ruraux	146	51	95	-	-	-	-	146	51			
Projets CARITAS	270	270	-	-	-	-	-	270	200			
Projets Bas-Saloum	114	74	40	-	-	-	-	114	114			
Sous-total	995	767	206	22	-	-	-	995	830			
II/Projets Nouveaux												
- Etude marché de gros	150	150	-	-	-	-	-	150	-			
- Projet de développement de la production maraîchère	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Volet Cap Vert	247	118	43	43	43	44	144	103	103			
Volet Thiès	261	216	15	15	15	60	60	201	201			
Volet Louga (1 431)	731	-	200	231	300	182	182	549	-			
- Productions maraîchères à l'aval des forages	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
- Projet exploitation de 25 péri-mètres maraîchers (SONAGA-Opération Naïtrisards (3 Milliards	1 260	180	240	360	480	260	260	1 000	-			
- Etude pour mise en oeuvre Société technico-commerciale	860	203	200	200	197	200	200	600	-			
Sous-total II	3 549	967	698	849	1 035	846	846	2 703	304			
Total Maraîchage	4 544	1 734	904	871	1 035	846	846	3 698	1 134			

1700 S - SECTEUR

17- L E V A G E

Chapitre I - Bilan du Sous-Secteur Elevage au VI^{ème} Plan

I - Bilan des principales mesures politiques et d'accompagnement

- Les décisions politiques

L'orientation générale du VI^{ème} Plan, dans le domaine de l'Elevage, visait à promouvoir et à exploiter le cheptel existant en l'intégrant davantage aux circuits économiques.

Dans cette optique, la politique poursuivie avait notamment pour but :

- l'amélioration de la condition de l'éleveur ;
- la satisfaction des besoins alimentaires.

Ce programme correspondait à la triple fonction dévolue au Service de l'Elevage :

- protéger, sauvegarder le capital existant ;
- améliorer, augmenter les productions et en créer de nouvelles ;
- contrôler et améliorer l'exploitation.

Au cours d'un Conseil Interministériel (20 octobre 1983) consacré aux problèmes des productions animales, les décisions suivantes ont été entre autres arrêtées :

- création de départements vétérinaires au sein des Sociétés et projets de développement agricole ;
- accroissement des moyens de la D.S.P.A. ;
- participation des éleveurs aux campagnes de prophylaxie ;
- création d'un Fonds pastoral ;
- élaboration d'un Code pastoral ;
- exonération des taxes à l'importation pour l'aliment du bétail ;
- valorisation des sous-produits agro-industriels et création d'usines d'aliments du bétail ;
- aménagements de nouveaux foirails ;
- participation des éleveurs à la gestion des forages.

- Les Opérations de Sauvegarde du Bétail (O.S.B.)

Les années 1981 et 1982 ont connu des pâturages d'assez bonne qualité, sauf à Louga et Dagana-Podor.

Par contre, les années 1983 et 1984 n'ont bénéficié que de rares pluies mal réparties qui n'ont pas permis un développement suffisant des pâturages, et un programme d'intervention d'urgence (O.S.B) a dû être réalisé concernant l'achat et la distribution d'aliments pour bétail :

- O.S.B. 1981	1.550 tonnes d'aliments pour	77.691 M. F. CFA
- O.S.B. 1982	440 tonnes	-"-" pour 11.418 M. F. CFA
- O.S.B. 1983	5.200 tonnes	-"-" pour 364 M. F. CFA
- O.S.B. 1984	10.211 tonnes	-"-" pour 452 M. F. CFA
- O.S.B. 1985	10.880 tonnes	-"-" pour 554 M. F. CFA
	28.211 tonnes	1.450.100 M. F. CFA

De ce fait, les sous-produits agro-industriels nécessaires à l'embouche ont surtout été utilisés pour assurer la survie des animaux. Leur répartition, un moment confiée à l'Union Nationale des Coopératives d'Éleveurs, a dû être reprise et réorganisée par la Direction de l'Elevage par le biais des Commissions départementales.

Les quotas et les prix de ces sous-produits ont été fixés officiellement pour le son, le tourteau et la graine de coton.

Un Fonds pastoral a été créé en 1984, alimenté par un prélèvement à l'exportation d'aliments du bétail, une participation des éleveurs aux campagnes de prophylaxie, et par les reliquats des fonds O.S. Ce Fonds doit permettre une intervention d'urgence en faveur du cheptel en prenant en charge les frais d'approche des aliments en période d'O.S.B.

La protection sanitaire

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées chaque année lors des campagnes de prophylaxie médicale (moyen de transport, achat de vaccins, transhumance, etc...), 80 % du cheptel bovin est immunisé contre les deux principales épidémies : peste bovine et périgoneumonie contagieuse.

Ainsi, 3.164.678 immunisations ont été pratiquées sur les bovins durant la campagne 1982/1983 et 2.809.164 durant la campagne 1983/1984.

Les moyens logistiques ont pu être renforcés par l'acquisition de véhicules, de vélomoteurs, de matériel froid, de matériel technique, des produits antiparasitaires et des compléments minéraux.

Le résultat a été positif, puisqu'aucun foyer de peste ou de péripleuropnie bovine n'a été signalé au cours du VI^{ème} Plan, l'acquis sanitaire ayant pu être maintenu grâce aux efforts de la D.S.P.A. et à l'aide extérieure.

- L'Hydraulique pastorale

Pour assurer l'entretien et le fonctionnement des forages en milieu rural, un arrêté interministériel a permis d'officialiser la participation des usagers à la gestion des forages en autorisant la création autour de chaque forage, d'un comité de gestion. Ce Comité devra contrôler l'accès du forage et collecter les cotisations des différents utilisateurs.

II - Bilan des productions animales

2.1. Au niveau de la satisfaction des besoins alimentaires

La satisfaction des besoins énergétiques est de 2.200 calories par jour et par habitant et de 30 gr à 37 gr de protéine par jour et par habitant.

Les enquêtes de l'ORAMA effectuées en 1977/1978 constituent les seules données disponibles, aucune nouvelle enquête n'ayant été réalisée au cours du VI^{ème} Plan, mise à part celle d'octobre-novembre 1983 dans le Département de Bignona sur financement USAID, et qui a confirmé les résultats antérieurs, à savoir :

- le besoin calorique est pratiquement couvert (95 à 55 %) sauf à Kédougou (78 %) ; la consommation alimentaire quotidienne moyenne de 2.200 calories per capita se compose de 92 % de produits végétaux et de 8 % de produits animaux ;
- les besoins en protéines sont également couverts, même assez largement, puisque leur taux de satisfaction serait de :
 - 155 % à Dakar ;
 - 150 % à Louga-Linguère ;
 - 115 % à Kédougou.

Cependant, la part des protéines animales intervenant dans l'apport protidique total est déficitaire en zone rurale.

Si, en moyenne à Dakar près de 50 % des protéines sont animales, ce taux n'est que de 10 % à Kédougou, tandis qu'à Bignona, les protéines journalières sont à 70 % d'origine végétale et seulement 30 % d'origine animale.

Cette différence d'apport de protéines animales s'explique par la consommation de poisson et de viande.

Dakar (poisson) 53 kg/hb/an, apportant 18 g/jour de protéines animales
(viande) 7 kg/hb/an, apportant 4 g/jour de P.A.

Kédougou (poisson) 3 kg/hb/an, apportant 1 g/jour de P.A.
(viande) 6 kg/hb/an, apportant 3 g/jour de P.A.

2.2. Au niveau de la production

- Production de viande

- Evolution des effectifs, de 1960 à 1983 (en milliers)

Années	Bovins	Ovins caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcs	Volailles
1960	1.746	1.022	76	55	3,5	29	384
1965	2.219	1.908	168	147	30	53	3.000
1970	2.615	2.750	109	185	7	167	5.000
1975	2.380	2.619	210	196	7	160	6.572
1980	2.238	3.100	200	238	6	141	8.423
1982	2.328	3.364	204	206	6	187	9.600
1983	2.170	2.900	205	268	6	145	8.600

L'analyse du tableau montre que la croissance de l'effectif bovin est stationnaire (taux de croît compris entre 0 et 1 %). Ainsi, il y a 20 ans le Sénégal comptait 0,7 bovin par habitant et n'en compte actuellement que 0,3. Cette situation s'explique par la dépendance qui existe entre l'évolution du troupeau bovin et les aléas climatiques. Les prévisions de production du VII^{ème} Plan, se fondent sur un taux de croît du cheptel bovin stationnaire.

Le VI^{ème} Plan 1981/1985 visait à l'horizon 85 une consommation de 15,7 kg, de viande par habitant, l'intensification de l'élevage par le biais des Sociétés de Développement et permettait d'espérer une augmentation des effectifs en même temps qu'une augmentation de leur rendement en viande.

Malheureusement, l'élevage bovin traditionnel a souffert de la sécheresse qui, limitant la grenaison des plantes fourragères, a entraîné la diminution des pâturages.

De son côté, l'embouche ne s'est pas développée et les aliments nécessaires à cette opération ont surtout été utilisés pour assurer la survie des animaux.

La longue période de sécheresse que traverse le sahel a durement éprouvé le cheptel sénégalais, entraînant des pertes directes par mortalité d'une valeur estimée à plusieurs milliards de francs CFA, mais surtout des pertes indirectes non chiffrables, au niveau des productions et de la productivité du cheptel, telles que :

- diminution de la croissance staturale et pondérale ;
- baisse du taux de fécondité et de fertilité ;
- baisse de la précocité ;
- perte de résistance aux maladies infectieuses et parasitaires corollaires de la sous-nutrition et d'une malnutrition quasi-permanentes.

Pour toutes ces raisons, les objectifs du VI^{ème} Plan n'ont pas été atteints. Le niveau de production actuel ne couvre pas les besoins, et est nettement en retrait par rapport aux prévisions énoncées dans le VI^{ème} Plan, il se maintient pratiquement au même niveau (62.000 tonnes) que celui de la production constatée au cours du V^{ème} Plan (66.000).

Cette stagnation de la production se répercute sur le niveau de la consommation de viande ^{per} capita, inférieure en 1983 de 2,7 kg à celle de 1978 (11,7 kg/habitant).

1. VIANDE : Bilan de la production nationale en 1983

Espèces	Effectif x 1.000	Exploitation %	Animaux boucherie	Poids carcasse	Total carcasse	Carcasse + abats	Consommation kg/hb
Bovin	2.170	10	217.000	132	28.644	33.805	5,45
Ovins-caprins	2.900	25	725.000	12	8.700	10.005	1,61
Porcins							
E. trad.	133	75	100.000	30	3.000	4.140	0,66
E. moderne	12	75	9.000	67	600		
Volaille							
E. trad.	7.200	100	7.200.000	0,85	6.120		1,27
E. moderne	1.460	100	1.460.000	1	1.460	7.860	
					48.524	55.810	9 kg

Le niveau de production comparé aux objectifs du VI^{ème} Plan, soit 15,7 kg par tête/an en 1985, correspond à un taux de réalisation de 57 %.

- Production en lait

1983

Espèces	Effectifs x 1.000	% lactantes	Litre de lait dispon. par femelle/ an	Total production x 1.000	Consommation Hb/an (litre)	Consommation Hb/jour (litre)
Vaches	2.170	30	160	104.100	16,8	0,046
Brebis	1.800	50	9,3	8.400	1,35	0,003
Chèvres	1.100	50	20	11.000	1,8	0,005
Production Totale				123.500	20,0	0,055
Importation				146.000	23,5	0,065
Consommation totale					43,5	0,12

.../...

La production laitière des races locales est très faible, ce qui traduit une consommation per capita de 20 l/hab/an. Sur une consommation totale de 260.500 litres, seuls 123.500 litres sont produits localement alors que les importations de lait sont estimées à 146.000 litres soit une dépense en devises de près de 8 milliards F.CFA.

CUIRS ET PEAUX

La production de cuirs et peaux de 1976 à 1981 a été (en tonnes)

	1976	1981
- Cuirs bovins	870	1.500
- Peaux ovins	105	320
- Peaux caprins	31	300

MIEL ET CIRES : 1983

- la production de miel peut être estimée à 60 tonnes dont :
- 1/3 consommée sur place
- 1/3 commercialisée par la SERAS
- 1/3 commercialisée par les commerçants privés.

PRODUITS AVICOLES (1983)

Chair

Secteur traditionnel :	7 M 2 x 0 kg 850	6.120 t
Secteur moderne :	1 M 628 poussins - 10 %	1.460 t
	x 1 kg	
	Poules réformées	280 t
		7.860 t

PONTE

Secteur traditionnel :	18 millions consommés
Secteur moderne :	45 millions consommés

III - BILAN FINANCIER ET PHYSIQUE DES PROJETS DU VI^{ème} PLAN

3.1. Bilan financier des réalisations du VI^{ème} Plan

Au terme de la dernière année du VI^{ème} Plan, les règlements cumulés des investissements réalisés dans le sous-secteur Elevage s'élèvent à 6,9 milliards sur une dotation initiale de 10 milliards, soit un taux d'exécution du Plan de 69 %. Les financements acquis s'élèvent à 6,9 milliards et ont donc été consommés dans leur intégralité. Ils ont été assurés à raison de 56 % par l'aide extérieurs et de 44 % par B.N.E.

Flux annuel d'investissements (millions de francs CFA)

	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	Total règlements
Elevage	1.453	1.567	1.775	1.780	6.975

Les flux annuels d'investissements ont été assez stables au cours des quatre années du VII^{ème} Plan et n'ont pas connu de mouvements erratiques très marqués.

Outre, ces aspects quantitatifs, l'analyse du bilan montre l'importance primordiale de quatre projets qui réalisent à eux seuls 95 % des règlements. Il s'agit de la SODESP (3.140 millions) du PDESO (1.280 millions), de Bakel (791 millions) et des abattoirs (1.430 millions francs CFA).

3.2. Bilan financier et physique de la SODESP

- Encadrement

Dans la zone de Labgar, l'objectif d'encadrement (U.P.B.) est de 20.000 unités de production bovine et 8.000 unités de production ovine. Pour les bovins, le taux de réalisation est de 74 % soit 14.765 U.P.B. appartenant à 552 éleveurs alors que pour les ovins, le taux d'exécution n'est que 44 % soit 3.500 U.P.O encadrées.

Pour la zone de MBar Toubab, les objectifs d'encadrement étaient fixés à 12.500 unités de production bovines et à 12.500 unités de production ovines, au rythme annuel de 2.500 unités pour chacune de ces espèces. Les activités d'encadrement des éleveurs n'ont pu démarrer qu'à partir de mars 1981 à cause du retard considérable apporté à la réalisation des infrastructures et des équipements techniques. Au premier janvier 1984, 552 éleveurs totalisent 12.763 U.P.B. et 5.217 U.P.O. bénéficiaient des services de l'encadrement.

- Reélevage

En avril 1984, 9.188 bovins étaient en reélevage dans le Ranch de Dolly, l'objectif était de 10.200 bovins.

Le programme d'extension du réseau hydraulique du Ranch de Dolly a démarré depuis janvier 1984 sur crédit F.A.C. (170 millions de F.CFA) et concerne :

- la mise en exploitation du forage profond réalisé en 1976 dans le Sud du Ranch ;
- la création de cinq points d'abreuvement sur le pourtour du Ranch pour que les activités de reélevage puissent s'étendre sur les pâturages disponibles à l'extérieur du Ranch. Cette zone pourra recevoir alors 20.000 bovins en reélevage et la SODESP pourra ainsi garantir dans le cadre de contrats individuels, l'eau et le pâturage à une centaine de reéleveurs détenant chacun un troupeau de 200 têtes.

- Embouche - Transformation - Distribution

Les abattages en 1982/1983 (550 tonnes carcasses et abats) ont représenté 87 % des prévisions en nombre et 77 % en poids.

Les stockages précoces du reélevage (320 kg au départ Dolly, au lieu de 350 kg) et la réduction de la durée d'embouche ont conduit à un abaissement du poids moyen des carcasses : 158 kg au lieu de 175 kg.

- Bilan financier : sur une dotation initiale de 5,3 milliards, la SODESP aura réalisé au 30 juin 1984, une valeur d'investissement de 3,14 milliards, soit un taux d'exécution de 60 %. Ces investissements ont été réalisés dans les deux zones de Labgar (F.E.B.) et de NBar Toubab (U.S.A.I.D.). Les deux autres zones prévues au VI^{ème} Plan Lindé et Guéye Kadar n'ont pas été ouvertes faute de financement.

3.3. Bilan financier et physique du P.D.E.S.O.

Les thèmes développés par ce projet ont été les suivants :

- Hydraulique pastorale, cette composante financée par le Fonds Koweïtien a été exécutée dans son intégralité (90 puits réalisés et réfection de 10 autres puits) ;

- construction de pare-feux: sur les 2.400 km de pare-feux financés par la BADEA, 1.000 ont été réalisés et le financement disponible a été réaffecté pour la création de points d'eau ;
- construction d'infrastructures du projet à Tambacounda : le financement de la Banque Mondiale a permis d'assurer la réalisation de la base du projet, de 35 parcs de vaccination et de 8 postes vétérinaires.
- Aménagement des unités pastorales (U.P.)

Le projet a créé deux unités pastorales. Les paysans alphabétisés qui prendront la succession de l'encadrement ont assimilé la pratique des soins élémentaires et prêtent leurs services auprès des comités de gestion mis en place.

Des plans de gestion des U.P. sont en cours de réalisation.

Le projet compte 34 assistants vulgarisateurs en élevage (A. V.E.). Chaque A.V.E. encadre en moyenne 3.000 à 3.500 têtes de bovins regroupés et une soixantaine de troupeaux, répartis sur 38.000 ha.

Alphabétisation fonctionnelle

Le projet compte 38 centres d'alphabétisation totalisant 1.089 auditeurs.

- Bilan financier du P.D.E.S.O. : Outre cette phase I qui sera achevée au 30 juin 1985 avec un volume d'investissement de 1,1 milliard, le PDES0 a initié la phase II financée par la BIRD et la CCCE, les premiers investissements s'élèvent à 148 millions.

3.4. Bilan financier et physique du projet Bakel

- Santé et Zootechnie

Le projet encadre environ 40.000 bovins répartis dans trois zones : Ololdou 14.000, Sinthiou Fissa 12.000, MBaniou 7.537.

L'action sanitaire s'est traduite par une baisse importante de la mortalité des animaux en bas âge et un recul manifeste de la mortalité et/la morbidité. La dynamique des troupeaux s'est améliorée de manière significative. Le taux de mortalité des jeunes de 0 à 1 an est passé de 40 % en 1978 à 12 % en 1984.

Les programmes sélectifs de supplémentation et de complémentation minérale améliorent les performances des animaux reproducteurs.

Le programme de commercialisation a été rendu possible grâce à la création d'un volet autonome responsable de la commercialisation du bétail et autres intrants (mil notamment). Les effectifs des ovins et caprins se sont accrus de manière significative. Le taux de fécondité des ovins est passé de 75 % en 1979 et 92 % en 1983.

- Programme d'infrastructures a comporté notamment, l'ouverture de 330 km de pare-feux, la création de 10 mares, (32 sont en voie d'aménagement), 9 parcs à vaccination.

- Volet coopérative - Maison Familiale Rurale et Alphabétisation Fonctionnelle

Programme de formation et d'encadrement des différents groupements (éleveurs, femmes et jeunes - création et encadrement des structures pré-coopératives (A.D.E.P. Association pour le Développement Pastoral) :

- création de 33 centres d'alphabétisation pour 2.500 auditeurs ,
- installation et équipement de deux dispensaires (Ololdou et MBaniou).

Ce projet doit s'achever en janvier 1985 et une requête de financement a été lancée pour le démarrage de la deuxième phase.

- Bilan financier du projet Bakel : les investissements du VI^{ème} Plan s'élèvent à 790 millions de francs CFA. L'USAID qui finançait ce projet a fait connaître sa décision de ne plus participer au financement.

.../...

3.5. Projet abattoirs régionaux

- Les abattoirs de Kaolack et de Louga ont coûté pour le VI^{ème} Plan 311 millions de francs CFA avec une participation de la Suisse à hauteur de 288 millions francs CFA et du B.N.E. à raison de 22 millions francs CFA. Les travaux ont été réceptionnés depuis juin 1983.
- Les abattoirs de Diourbel - Tambacounda - Ziguinchor sont inscrits au VI^{ème} Plan pour un coût de 1.300 millions francs CFA ramené à 1.115 millions francs CFA et financé par le K.F.W. et le B.N.E. (50 millions francs CFA).

Les travaux ont démarré depuis 1984 et doivent être achevés durant le premier semestre de 1985.

La partie génie-civil est réalisée à 65 % alors que le montage des équipements est effectué à 10 %.

3.5. Projet de développement de l'élevage ovin à Kaolack : PRODEL OV

Ce projet financé par le F.A.C. à hauteur de 125 millions de francs CFA a démarré ses activités en juin 1984 au lieu de mars 1983 comme prévu du fait des lenteurs de procédures inhérentes à la mobilisation des crédits. La zone d'emprise couvre une superficie de 3.000km² qui empiète sur les régions de Fatick et de Kaolack et intéresse un cheptel de 150.000 petits ruminants dont 100.000 moutons.

Ce projet a pour objectif une meilleure maîtrise des facteurs sanitaires, alimentaires et zooéconomiques afin d'améliorer la production et l'exploitation du cheptel. La première phase a démarré en juin 1984 pour une durée de deux ans et a permis au point de vue santé animale de toucher près de 100.000 petits ruminants.

L'étude de factibilité pour la deuxième phase est terminée. Cette poursuite des actions nécessite une enveloppe financière de 732 millions francs CFA pour la partie extérieure et 399 millions francs CFA pour le B.N.E.

Le programme technique de cette deuxième phase comporte deux grands volets à savoir : le renforcement des actions de la première phase et la mise en valeur du terrain de Keur Alpha.

3.6. Projet de développement de l'aviculture

Ce programme comporte :

- la production de poussin d'un jour et d'aliment volailles ;
- la formation des encadreurs et des éleveurs ;
- l'organisation de la production, de la commercialisation et l'équipement des aviculteurs.

Seul le volet formation a pu obtenir 68 millions F.CFA du B.N.E. pour commencer les aménagements du centre.

Une demande de financement et de coopération technique concernant la formation des encadreurs et des aviculteurs a été adressée à la F.A.O.

CHAPITRE II : L'ELEVAGE AU VII^{ème} PLAN - STRATEGIE ET PROGRAMME D'ACTIONS

I. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le VI^{ème} Plan était un Plan de consolidation, première phase, visant à réduire le déficit de la production vivrière et à atteindre l'autosuffisance alimentaire en ce qui concerne la viande et les produits laitiers.

Une deuxième phase, s'étendant de 1985 à 2001 consistera à accélérer la croissance grâce à l'exploitation des ressources naturelles et à la réalisation des ouvrages hydroagricoles.

L'objectif du VI^{ème} Plan n'étant pas réalisé, en ce qui concerne l'autosuffisance en produits carnés et laitiers, il faut donc poursuivre les actions engagées, à savoir :

- soutenir la politique de santé animale pour maintenir l'accès sanitaire voire l'améliorer ;
- renforcer la politique de stratification zonale de l'élevage ;
- intensifier la production en valorisant les sous-produits agro-industriels et les cultures fourragères par l'embouche, le réélevage et la production laitière ;
- encourager le petit élevage grâce à la promotion de l'aviculture, de "porcs améliorés" et de l'apiculture ;
- intégrer radicalement l'élevage à l'agriculture dans les zones agrosylvopastorales et dans les zones mises en valeur grâce aux barrages par :
 - a) - une incitation à une meilleure utilisation des sous-produits agricoles issus de la culture irriguée (paille de riz ou d'autres céréales, sous-produits de meunerie ou de rizeries, etc...) ;
 - b) - introduction des cultures fourragères dans les périmètres irrigués en suscitant une véritable orientation "élevage" dans les exploitations agricoles.

.../...

- améliorer les conditions d'abreuvement et d'alimentation en application des décisions prises en Conseil Interministériel, en mettant l'accent sur l'équipement hydraulique complémentaire, la gestion et la protection des pâturages, l'introduction de nouvelles espèces fourragères plus productives, la pratique de soles fourragères dans les cultures.

Ce plan d'action préconisé permettra de contribuer de façon significative à la satisfaction des objectifs fixés.

II. OBJECTIFS DE PRODUCTION

L'objectif du VII^{ème} Plan est de rattraper le niveau de consommation du VI^{ème} Plan, qui approchait 12 kg/habitant/an et de chercher à maintenir ce niveau face à l'accroissement démographique.

En effet, si en 1985, année charnière des VI^{ème} et VII^{ème} Plans, la population sénégalaise est d'environ 6.500.000 habitants, elle sera de 7.300.000 habitants en 1989.

L'objectif du VII^{ème} Plan sera d'assurer l'approvisionnement en viande à ce surcroit de population et de relever la consommation de 9 kg à 12 kg/habitant/an.

- Production 1985 : 58.500 T, soit 9 kg/habitant et par an ;
- Production 1989 : 87.288 T, soit 12 kg/habitant et par an.

Cependant, cet objectif est tributaire :

- des conditions climatiques et de l'état des pâturages ;
- des possibilités d'alimentation : production fourragère, sous-produits réservés à l'embouche, surfaces irriguées réservées aux besoins de l'élevage et production de céréales pour l'aviculture.

D'autre part, afin de mieux sécuriser l'élevage dont les efforts ont essentiellement porté sur le Zébu Gobra dans le Nord du pays, il conviendra de développer également l'élevage NDama au Sud où existent d'importantes disponibilités fourragères.

Le développement de cette race permettra à la fois de contribuer à la couverture de notre déficit en viande et de satisfaire la demande des pays équatoriaux en reproductrices trypanotolérantes.

OBJECTIFS DE PRODUCTION VIANDE

Espèces	Effect.	%	Effectif	%	Total	Poids	Total car-	Total car-	Cons.
	1985	Croît	1980	Expl.	anim. boucher.	carc. kg	casses tonnes	casses + Abats.	Kh/Hb
Bovin	2.200	0	2.200	13,5	297.000	143	42.370	50.557	6,92
Ovin-Caprin	3.000	4	3.510	30	1.053.000	14	14.742	16.953	2,32
Porc tradition- nel	135	3	152	75	114.000	35	3.690	5.937	0,81
Moderne	19	5	23	75	17.250	68	1.173		
Volailles tradi- tionnelles	7.600	3	8.554	100	8.554.000	0,9	7.599	13.841	1,90
Moderne	1.460	20	3.027	100	3.017.000	1,3	3.322		
Poules de réforme					1.480.000	1,5	2.220		
TOTAL							76.116	87.288	12

2.1. Viande bovine

Les récentes enquêtes sur le cheptel ont révélé que l'effectif bovin, estimé actuellement à 2,2 millions de têtes, restera stationnaire. Avec la surcharge des pâturages entraînant un destockage massif des animaux, nous pouvons espérer un taux annuel d'exploitation de 13,5 %, soit un disponible exploitable de 297.000 bovins dont 22 % passeront à l'embouche avec des rendements améliorés de 170 kg contre 135 kg en élevage traditionnel.

La production de viande bovine s'élèvera donc à 42.370 tonnes carcasses répartie entre l'élevage traditionnel (31.320 tonnes, soit 78 %) et l'embouche 11.050 tonnes, soit 22 %).

2.2. Viande ovine caprine

Contrairement à l'espèce bovine, dont l'objectif de production consiste en une augmentation de poids des carcasses plutôt qu'en un accroissement des effectifs, l'espèce ovine doit augmenter ses effectifs de façon à subvenir aux besoins. Le passage du poids moyen à 14 kg au lieu de 12 actuellement sera difficile sans pratiquer l'embouche.

Il est à noter que la consommation de viande de petits ruminants s'élève à près de 2 kg par habitant, la moitié de cette consommation intervenant au moment de la Tabaski.

La stratégie à mettre en oeuvre sera d'étendre les actions d'encadrement aux petits ruminants et ensuite vulgariser les techniques d'embouche par le biais des structures de développement.

2.3. Lait

Production primordiale à développer, les importations annuelles de produits laitiers représentant la valeur de 8 milliards de francs CFA, dont près de 6 milliards pour le lait seul.

Dans la zone du Cap-Vert, où le climat permet l'adaptation de races européennes, la production de lait frais pasteurisé autour de Sangalkam doit, dans un premier temps, se substituer au lait UHT importé (12.000 HL en 1983, soit 3.400 litres par jour), puis dans un deuxième temps remplacer progressivement le lait reconstitué.

Une production journalière de 5.000 litres est un objectif raisonnable pour cette opération. Par ailleurs, il conviendra d'initier des projets d'exploitation laitière de type industriel, de façon à livrer chaque jour sur le marché de Dakar 5.000 litres supplémentaires.

Dans ces conditions, la production annuelle, en 1989, atteindra 36.500 hl de lait frais pasteurisé. Ce niveau de production contribuera à satisfaire les besoins de la population (42 litres) du Cap-Vert à raison de 2 litres par habitant et par an. Cette population du Cap-Vert approchera 3 millions d'habitants en 1989.

2.4. Porcins

Pour le secteur traditionnel, le taux de croissance des effectifs devrait approcher 3 % par an, et les poids carcasses 35 kg.

Le secteur moderne s'accroîtra de 5 % et représentera 12 % de l'ensemble des effectifs.

La production totale serait donc en augmentation de 6 %/an.

2.5. Produits avicoles

Chair

L'aviculture doit prendre une part de plus en plus importante dans l'approvisionnement en viande, or l'aviculture traditionnelle ne peut satisfaire cette demande ; seules de grandes exploitations avicoles pourront assurer une production intensive capable de doubler la consommation de viande de volailles.

L'objectif du Plan est fixé à 2 kg/hb/^{an} soit 14.000 tonnes nécessitant 120 T/j d'aliment.

Ponts

De même, si tout sénégalais consommait 2 œufs par semaine, soit 9 douzaines par habitant et par an, la production de ces 63 millions de douzaines nécessiterait 3,7 millions de pondeuses, soit 3 000 poussins et 500 tonnes d'aliment par jour.

L'objectif du Plan sera limité à 1 œuf/sem/Hb nécessitant 1 850 000 pondeuses. Ces objectifs de production sont étroitement dépendants des aliments de bétail.

III. - VOIES ET MOYENS POUR REALISER LES OBJECTIFS DU VII[°] PLAN

Les mesures politiques à prendre ont été énoncées lors du Conseil interministériel consacré aux problèmes de l'Elevage, le 20 Octobre 1983. Ces principales mesures sont les suivantes :

~ Poursuivre l'amélioration de l'élevage extensif de façon à accroître sa productivité tout en évitant une surcharge des pâturages. Dans ce but, il conviendra de développer la zone d'intervention des projets SODESP -PDESO - BAKEL - PRODELOV tout en accordant une attention particulière à la formation de l'éleveur et de protéger la zone sylvo-pastorale en restaurant l'écosystème par un contrôle permanent des interactions entre l'animal et le milieu.

~ Encourager le développement de l'élevage NDAMA par le biais des projets déjà existants ou de nouveaux projets. Dans ce sens, la réalisation des centres de multiplication de NDAMA initiés par des Sociétés privées doit donc être encouragée.

~ Promouvoir l'embouche intensive privée en facilitant l'accès au crédit bancaire et en lui réservant les aliments de bétail nécessaires.

~ Développer les cultures fourragères dans les zones propices comme la vallée du Fleuve et la Casamance.

~ Encourager le développement du petit élevage en facilitant l'accès au crédit bancaire et en intensifiant la culture du maïs dans le Sud du pays de façon à utiliser une provende permettant la mise sur le marché de produits avicoles compétitifs.

- Améliorer l'abreuvement des troupeaux en accélérant le remaillage des forages selon le schéma proposé par la D.S.P.A. (10 à 15 kms entre forages), et en confiant aux utilisateurs, par le biais de Comités de gestion, le soin d'assurer le fonctionnement des forages.

- Favoriser une meilleure commercialisation du bétail : en fixant le prix du bétail vif au niveau de l'éleveur et en ouvrant le crédit bancaire aux professionnels et aux Coopératives afin de permettre des transactions au comptant.

IV - PROGRAMME D'ACTIONS DU VII^{ème} PLAN

4.1. Programme financier global

Pour les quatre (4) années du VII^{ème} Plan, le montant global de l'enveloppe réservée à l'élevage s'élève à 12 milliards, répartis entre les financements sur ressources internes 1,7 milliard et les fonds extérieurs 10,3 milliards au titre desquels 2 milliards sont acquis.

Cette dotation prévisionnelle de 12 milliards se compose de 11 milliards pour le financement de la poursuite et l'extension d'opérations du VI^{ème} Plan (soit 32 %) et de 1 milliard de projets nouveaux (soit 8 %).

L'affectation des 12 milliards d'investissement est la suivante SODESP 6,8 milliards (58 %), PDESO 1,2 milliards (10 %), Bakel 1,4 milliards (12 %), PRODELIV 1,1 milliards (8 %) et 1,4 milliards répartis entre 10 autres projets (12 %).

Programmation des investissements prévus au VII^{ème} Plan

Unité : Millions de francs CFA courants

	Cout VIIème Plan	Annualisation				B.N.E.	Financement extérieur	
		85/86	86/87	87/88	88/89		Total	Acquis
Total Elevage	12.041	3.039	3.356	3.401	2.245	1.694	10.347	2.058
Projets anciens	11.032	2.832	2.877	3.158	2.165	1.694	9.338	1.622
Projets nouveaux	1.009	207	479	243	80		1.009	436
P.A.P.	9.676	2.899	2.581	2.551	1.645	1.674	8.002	2.058

4.2. Programme d'Actions Prioritaires

Sur la dotation globale de 12 milliards d'investissements, 9,7 milliards (soit 80 %) sont alloués au programme d'actions prioritaires dont le financement doit être assuré à concurrence de 1,7 milliards sur B.N.E. (15 %) et 8 milliards sur aides extérieures (82 %). Pour le financement attendu de l'aide extérieure, 2 milliards sont acquis, soit 21 % du programme d'actions prioritaires.

Au titre de ce programme, ont été retenus les projets SODESP (5,4 milliards) ; PDESO (1,2 milliards), BAKEL 1,4 milliards), PRODELOV (1,1 milliard), Aviculture (265 millions), production laitière dans les Niayes (116 millions), développement intensif de l'élevage ovin (93 millions), santé animale au Sénégal-Oriental (320 millions).

PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES DU VII^{ème} PLAN

Unité : (Millions de francs CFA courants)

	Coût VIIème Plan	Annua lis ati on				B.N.E.	Financement extérieur	
		85/86	86/87	87/88	88/89		Total	Acquis
SODESP	5.355	1.520	1.290	1.595	950	80	4.555	710
PDESO	1.163	361	336	287	179	251	512	512
BAKEL	1.360	438	402	260	260	240	1.120	-
PRODELOV	1.004	307	338	250	109	383	621	-
AVICULTURE	265	66	66	66	67	-	265	-
LAIT NIAYES	116	58	58	-	-	-	116	116
DEV. INT. OVIN	93	69	11	13	-	-	93	-
SANTE ANIMALE S.O.	320	80	80	80	80	-	320	320
TOTAL	9.576	2.890	2.581	2.551	1.645	1.574	8.002	2.058

Contenu du Programme d'Actions Prioritaires

Les investissements du sous-secteur Elevage seront consacrés aux opérations entrant dans le cadre d'une stratégie fondée sur la réalisation d'un Programme d'Actions Prioritaires ayant pour but :

- de favoriser le naissance, l'embouche industrielle et paysanne dans le bassin arachidier et la Vallée du Fleuve Sénégal (intensification) ;
- de consolider les actions initiées lors du VI^{ème} Plan en particulier les projets SODESP, PDESO, BAKEL et le volet santé animale du projet Sénégal-Oriental Haute-Casamance (SODEFITEX) ;

- d'inciter le regroupement des éleveurs dans le cadre des coopératives et des Groupements d'Intérêts Economiques ;
- de faire participer progressivement les éleveurs à la gestion des ouvrages hydrauliques à vocation agro-pastorale ;
- de mettre en œuvre les possibilités de regroupement et de transfert des activités en direction du secteur privé ;
- d'améliorer la gestion des parcours pastoraux.

4.2.1. Programme d'Actions Prioritaires en faveur de l'intensification de l'élevage

L'intensification de la production en produits d'origine animale repose sur une stratification permettant selon les zones écologiques de partager le naissage, le réélevage, l'embouche industrielle, le petit élevage et la production laitière.

- Pour la production bovine, le naissage sera pratiqué dans la zone sylvo-pastorale, le réélevage dans le bassin arachidier, l'embouche paysanne et l'embouche industrielle dans le Cap-Vert et la région du Fleuve. Dans le Sud du pays, l'effort portera sur le développement des races trypanotolérantes avec pratique simultanée du naissage, du réélevage et de l'embouche. Trois projets prioritaires sont concernés, il s'agit de la SODESP, des projets du PDESO et de BAKEL.

- LA SODESP

Inscrit au VI^{ème} Plan de Développement économique et social (1981/1985), ce projet est fondé sur la création de six (6) filières de production animales.

Ces filières intègrent la production, la transformation et la distribution de viande reliant ainsi les activités d'élevage, depuis l'éleveur naisseur jusqu'au consommateur. Le projet favorise la participation effective des éleveurs propriétaires du bétail, par l'engagement contractuel de chacun d'eux dans la réalisation d'objectifs de production. Il assure l'approvisionnement régulier des éleveurs en facteurs de production et vise à terme à rendre autonome chaque filière.

L'évolution de ce système de production vers la prise en charge par les producteurs se matérialise notamment par l'engagement des éleveurs pour la création de "groupements de forage", et par la privatisation de la fonction de rééleveur.

Sur les six filières de la SODESP, quatre figurent au Programme Prioritaires ; il s'agit des filières de Labgar et de MBar Toubab de Guèye Kadar et de Lindé.

Pour les filières de Labgar et de MBar Toubab, il convient de consolider les actions par un appui financier afin de constituer un fonds de roulement assurant l'autofinancement de ces filières.

Pour les filières de Guèye Kadar et de Lindé, dont les études de factibilité sont terminées, il s'agit d'accélérer les négociations avec les bailleurs de fonds, notamment la CCCE et la BADEA qui ont marqué un intérêt à ces deux projets.

Ce programme d'investissements prioritaires correspond à un besoin de financement de 5,3 milliards.

- Le projet de BAKEL

La deuxième phase a pour objectif :

- l'augmentation des revenus des producteurs-éleveurs par une meilleure organisation de la commercialisation du bétail, la mise en place de nouvelles infrastructures (route de desserte ; quai d'embarquement, etc...) à l'embouche paysanne et à la création de fermes d'embouche ;

- l'augmentation des revenus tirés de l'agriculture et des ressources forestières grâce à la fertilisation des sols et à la culture attelée ;

- l'organisation d'un réseau cohérent de distribution de biens et services (centrales d'achat, marchés hebdomadaires, etc...) ;

- la promotion des activités artisanales ;

- l'extension et consolidation des actions de formation.

Cette deuxième phase qui va démarrer en 1985 devra intéresser :

- un périmètre de 350.000 ha ;

- un effectif bovin estimé à 70.000 unités et autant de petits ruminants.

Le coût total s'élève à 1.360 millions de francs CFA dont 240 millions sur B.N.E.

Le P.D.E.S.O.

L'accord de crédit pour la phase II a été signé le 10 Août 1983 entre l'Etat, la CCCE et la BIRD. Le PDESO II a, pour but, l'accroissement de la productivité de l'élevage dans la zone Nord du PDESO grâce à l'amélioration des services de santé animale, de fourniture d'intrants de vulgarisation et à l'exécution de plans de gestion des pâturages.

Le coût global de cette phase II s'élève à 1 311 millions dont 1 163 millions sur le VII^o Plan. Le financement est assuré par la BIRD, la CCCE, le BNE et les éleveurs.

- Production ovine : deux projets sont concernés, le PRODELOV et la production intensive de viande ovine dans le Cap-Vert.

- PRODELOV. Le programme de développement de l'élevage ovin qui aborde sa deuxième phase avec le VII^o Plan comporte deux grands volets :

- renforcement des actions sanitaires et zootechniques, consistant en des campagnes de vaccinations, des distributions d'aliments qui sont cédés à titre onéreux aux éleveurs et dont les recettes sont versées dans un compte co-géré par les groupements d'éleveurs et le projet ;

- la création d'un centre de multiplication et de diffusion du mouton de race touabiére.

Le coût du projet s'élève à 1 milliard pour la période du VII^o Plan (coût total : 1 130 millions).

- Projet de production intensive de viande ovine dans le Cap-Vert.

En vue de satisfaire une partie de la demande en viande ovine, le projet se propose d'améliorer la productivité pondérale des animaux à partir d'un croisement de races. L'action génétique sera conduite par le centre de San Blas et les animaux seront mis en élevage dans des fermes privées. Le coût de ce projet s'élève à 93 millions.

- Production avicole :

Ce projet comporte 3 volets :

- la production (privée)
- la promotion de la consommation des produits avicoles
- la formation des encadreurs et des éleveurs.

Dans ce dernier volet, il s'agit de mettre en place un centre de formation répondant aux besoins actuels et futurs de l'aviculture.

Le coût de ce projet (non compris le volet production laissé à l'initiative privé) s'élève à 265 millions de francs CFA répartis comme suit :

- volet formation	=	175 millions francs CFA
- volet promotion	=	90 millions francs CFA

Une requête a été adressée à la F.A.O. pour la réalisation du volet formation.

- La production laitière : à partir du centre de Sangalkam qui procède à la diffusion de vaches laitières importées, se sont créées dans les Niayes des fermes laitières privées de petite dimension (4 à 6 vaches). Ce projet qui entre dans une deuxième phase, connaît un besoin de financement de 116 millions de francs CFA pour procéder à l'achat de nouveaux animaux.

4.2.2. Programme d'Actions Prioritaires de consolidation des actions du SODESP, du PDESO, du projet BAKEL et du volet santé animale du projet SODEFITEX

Ces quatre projets sont les axes centraux de la politique de stratification et d'intensification de l'élevage, qui outre les programmes d'investissement envisagés ci-dessus devront mettre en oeuvre des mesures d'ordre structurel de consolidation.

- Pour la SODESP : Il conviendra d'adapter la structure actuelle à l'objectif d'intégration et de participation des opérateurs économiques du secteur élevage dans la filière de production et de commercialisation. De plus, la consolidation des actions s'opérera par le programme d'investissements prioritaires en faveur de deux zones existantes et de la création de deux nouvelles zones.

- Pour le PDESO : La phase II de ce projet permettra la concentration des actions dans la zone Nord d'intervention en procédant à des opérations d'intensification, de gestion des parcours et de promotion des éleveurs.

- Pour BAKEL : Il conviendra de consolider les actions de la phase I selon les objectifs fixés dans le programme prioritaire d'investissement.

- Pour le volet santé animale du projet SODEFITEX : Il s'agit de la reprise par la SODEFITEX dans le cadre du projet Sénégal-Oriental - Haute Casamance, des actions de santé et de nutrition animale dans la zone Sud du projet PDESO phase 1. Le coût de ce projet s'élève à 320 millions de francs CFA pour le VII^{ème} Plan.

4.2.3. Favoriser les regroupements de producteurs dans le cadre des coopératives et de groupements d'intérêt économique

Dans leur zone d'interventions respectives, les projets SODESP, PDESO, BAKEL, production laitière, PRODELOV,... poursuivront et consolideront leurs actions de regroupement des éleveurs dans le cadre de coopératives spécialisées selon les branches d'activités (bovin, lait, aviculture). Ces regroupements qui portent des dominations différentes selon les projets, Unités pastorales au niveau des PDESO, Centre d'Encadrement et de Production dans le cas de la SODESP et association pour le développement pastoral pour BAKEL, sont tous des structures précoopératives de groupements d'éleveurs.

De plus, depuis la création des Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E.), la SODESP et le projet de production laitière des Niayes ont constitué des G.I.E.

4.2.4. Faire participer les éleveurs à la gestion des ouvrages à vocation agro-pastorale

La SODESP et le PDESO par l'intermédiaire des Groupements d'Intérêt Economique et des groupements de production pourront, dans le cadre des mesures prises par le Ministère de l'Hydraulique sur le paiement de l'eau, procéder à la mise en place d'une tarification de l'eau permettant la prise en charge de la gestion des ouvrages par les éleveurs organisés en G.I.E.

4.2.5. Mettre en oeuvre les possibilités de regroupement et de transfert des activités en direction du secteur privé

La politique de constitution de groupements d'éleveurs ou de structure précoopératives doit permettre un transfert progressif et une participation accrue des éleveurs à la gestion de leurs propres affaires.

4.2.6. Améliorer la gestion des parcours pastoraux : Les deux Programmes d'Actions Prioritaires relatifs à la gestion des ouvrages hydrauliques à vocation agro-pastorale, la stratification et la spécialisation par zones écologiques, concourent à la réalisation de cet objectif de gestion des parcours pastoraux en réduisant la charge des pâturages.

PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS PREVIS AU VII^{ÈME} PLAN

10

Unité : (Millions francs CFA courants)

	Coût total projet	Coût VII ^{ème} Plan	ADMINISTRATION				FINANG. INTERNE		FINANCE ETAT/PATEL		Source
			85/86	86/87	87/88	88/89	Total	BNE	Total	Acquis	
<u>DESP</u>											
Filière 1 Labgar (FED) *	1.350	610	270	240	100	-	-	-	610	610	FED
Filière 3 MBar Toubab *	2.300	750	350	300	100	-	-	-	750	-	A rechercher
Filière 2 Tatqui	2.000	450	-	150	150	150	-	-	900	-	A rechercher
Filière 4 Guéyi Kadar *	2.200	1.175	-	-	675	500	-	-	1.175	-	BADEA pressentie
Filière 5 Panérrou	2.000	1.145	-	245	500	400	-	-	1.145	-	Etude faite
Filière 6 - Liridé *	2.000	1.820	650	500	470	200	-	-	1.820	-	CCCE pressentie
Participation FAC	200	200	50	50	50	50	-	-	200	100	
BNE pour ftes filièr.	800	800	200	200	200	200	800	800	-	-	
TOTAL SODIFSP	13.450	6.950	1.520	1.685	2.245	1.500	800	800	6.150	710	
 dont F.A.P.	9.450	5.355	1.520	1.290	1.505	950	800	800	4.555	710	
ODESO *	1.311	1.163	361	336	287	179	251	181	912	912	BIRD/CCCE
BIRD	(530)	(456)	(150)	(120)	(100)	(86)	-	-	-	-	
CCCE	(530)	(456)	(150)	(120)	(100)	(86)	-	-	-	-	
Estat	(181)	(181)	(40)	(51)	(83)	(7)	-	-	-	-	
Éleveurs	(70)	(70)	(21)	(45)	(4)	(0)	-	-	-	-	
IKEL *	1.360	1.360	438	402	260	260	240	240	1.120	-	FAO/FAC
Extérieur à rechercher	(1.120)	(1.120)	(378)	(342)	(200)	(200)	-	-	-	-	
BNE	(240)	(240)	(60)	(60)	(60)	(60)	-	-	-	-	
ODELOV *	1.131	1.004	307	338	250	109	383	383	621	-	A rechercher
Extérieur	(732)	(621)	(186)	(201)	(140)	(94)	-	-	-	-	Etudes réalisées
BNE	(399)	(383)	(121)	(137)	(110)	(15)	-	-	-	-	
éveloppement de l'Avicul- ture *	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ext. (FAO Pressentie)	265	265	66	66	66	67	-	-	265	-	FAO Pressentie
éde Elevage Kédougou	50	50	50	-	-	-	-	-	50	-	
culture	200	200	50	50	50	50	-	-	200	-	A rechercher

PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU VII^{ème} PLAN

147

Unité : (Millions francs FCA courants)

	Coût Total Projet	Coût VIIème Plan	ANNUALISATION				FINANC. INTERNE		FINANCEMENT EXTERNE	
			85/86	86/87	87/88	88/89	Total	BNE	Total	Acquis
<u>uniculture (BNE)</u>	20	20	20	-	-	-	20	20	-	-
<u>oirail Thiès</u>	180	180	-	180	-	-	-	-	180	-
<u>étude Etable laitière</u>	20	20	20	-	-	-	-	-	20	-
<u>entre Semencier Thiès</u>	300	300	-	150	150	-	-	-	300	-
<u>rogramm. recherch. Dével. product. laitière Niayes</u>	116	116	58	58	-	-	-	-	116	116
<u>AC *</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>roduction intensive de iande Ovine du Cap-Vert</u>	93	93	69	11	13	-	-	-	93	-
<u>omposante santé animale</u>	475	320	80	80	80	80	-	-	320	320
<u>e Projet S'DEFITE *</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>rojet Elevage SODAGRI</u>	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-	-	-
TOTAL ELEVAGE	18.971	12.041	3.039	3.356	3.401	2.245	1.694	1.624	10.347	2.058
ont : - projet VI ^{ème} Plan poursuivant au VII ^{ème} Plan	17.807	11.032	2.832	2.877	3.158	2.165	1.624	1.624	9.338	1.622
- Projets nouveaux	1.164	1.009	207	479	243	80	-	-	1.009	436
- P.A.P.	9.676	2.899	2.595	2.551	1.645	1.674	1.674	1.674	8.002	2.058

*
Les projets P.A.P. sont identifiés par

700 S - SECTEUR

P E C H E

SOUS-SECTEUR PECHE

INTRODUCTION

La conjonction de plusieurs facteurs favorables fait du Sénégal un pays à vocation maritime confirmée.

Parmi ceux-ci, on rappellera :

- la convergence de grands courants marins, d'où la présence d'eaux froides d'affleurement (upwelling), riches en sels nutritifs favorisant de ce fait le développement d'une flore et d'une faune aquatiques, abondantes et diversifiées.;

- le Port de Dakar, d'accès facile, offrant tous les services nécessaires aux bateaux et équipages : avitaillement, entretien, réparation navale ;

- une population de pêcheurs réputés sur la côte africaine ;

- un marché intérieur constituant un important débouché pour les mises à terre du fait des habitudes alimentaires basées en grande partie sur les produits de la mer.

Cette vocation maritime est encore renforcée par la conjoncture actuelle, marquée par la détérioration des conditions de la production agricole. De ce fait, le secteur de la pêche devient un des recours de l'économie sénégalaise. D'où l'importance d'une exploitation optimale et rationnelle des ressources halieutiques.

Ces considérations valent pour la pêche maritime. La pêche continentale est loin de bénéficier de conditions naturelles aussi favorables. Cependant, compte-tenu de son impact social, local certes, mais non négligeable, un effort de développement particulier doit lui être accordé (optimisation des ressources existantes, appui par des ressources nouvelles).

.../...

CHAPITRE I : BILAN DU SECTEUR

I - LES DONNEES DE BASE DU SECTEUR

1.1. Les ressources disponibles

Une connaissance très précise des ressources disponibles dans la zone économique exclusive du Sénégal n'est pas encore acquise.

Cependant, la recherche est parvenue à fournir pour le potentiel des ordres de grandeur satisfaisants.

Stocks exploitables (T/an)

Par type d'espèces	Pélagiques côtiers	270.000
	Démersaux	110.000
	Pélagiques océaniques	34.000
		414.000
Par type de pêches		
	artisanale	200.000
	industrielle	214.000
		414.000

Le potentiel des eaux sénégalaises est essentiellement constitué d'espèces pélagiques côtières (sardinelles, accessoirement maquereaux et chincharts). Compte-tenu des captures moyennes actuelles (voir § 1.3.), les stocks encore disponibles représenteraient environ 160.000 T/an.

- Pélagiques côtiers	120.000
- Démersaux.....	15.000
- Pélagiques océaniques	25.000
	160.000

1.2. L'armement

1.2.1. L'armement artisanal

Le parc piroguier maritime s'est accru de près de 60 % en 15 ans. Depuis 1980, il se stabilise aux environs de 9.000 unités (8.526 en 1983, dont 5.300 motorisées). Il est remarquable que l'effort au niveau de l'armement soit consenti par les pêcheurs eux-mêmes qui travaillent avec plus de 70 % de fonds propres (4 à 5 % pour la pêche industrielle).

.../...

La part relative des unités motorisées (moteur essence hors-bord) dans la flottille artisanale maritime s'est accrue régulièrement de 35 % en 1965 à 62 % en 1983. A ce jour, on peut considérer que la quasi-totalité des unités motorisables est motorisée.

Environ 70 % du parc motorisé est constitué de petites pirogues de 8 m de long en moyenne. Le reste, des pirogues de plus gros calibre, se partage entre les pirogues de senne tournante (14 %), les pirogues de lignes/filets dormants/casiers (12 %), et les pirogues de filets maillants encerclants et de senne de plage (4 %).

Quant à la pêche continentale, l'armement est estimé à 4.000 pirogues.

Les unités de pêche artisanale moderne (cordiers) sont peu nombreuses. Après être passées de 14 à 24 entre 1980 et 1982, des contraintes techniques (pannes coûteuses) ont contraint 5 d'entre elles à l'immobilisation.

1.2.2. L'armement industriel

Nombre d'unités

	1980	1981	1982	1983
A. - Sardiniers				
(tous sénégalais)	13	14	19	20
B. - Chalutiers				
- Sénégalais	103	110	128	140
- Etrangers	89 (a)	65	58	28
C. - Thoniers				
- Sénégalais	1	4	4	5
- Français basés à Dakar	28	26	25	23
- Etrangers (b)	38	38	32	41

(a) : dont 13 chalutiers polonais qui ont quitté les eaux sénégalaises depuis 1981.

(b) : nombre d'unités débarquant à Dakar.

La flottille nationale chalutière ne cesse de progresser avec en parallèle la réduction de l'effectif étranger. Par contre, l'aménagement sénégalais de sardiniers et de thoniers ne progresse pas.

1.2.3. Les unités de transformation industrielle

	Nombre d'usines	1980	1983
Traitement			
Congélation	28		42
Conserveries	3		3
Fabriques de farine			2

Les entreprises de congélation se multiplient depuis 1980 (+ 14). Leur importance est cependant très inégale, quelques unités seulement concentrant toute l'activité. En 1983, 6 unités ont réalisé à elles seules la moitié des exportations en poids et 40 % des exportations en valeur : Adripêche, Africamer, Amerger, Sardinafric, Sénépesca et Surgel. La concentration était identique en 1980 (6 unités traitaient 52 % du tonnage et représentaient 46 % du chiffre d'affaires), l'autre moitié des activités intéressait 22 "micro-entreprises" qui se sont multipliées depuis.

1.3. Les captures actuelles

- en tonnage

	1980	1981 (1)	1982	1983	(en T/an)
Pêche artisanale (2)	197.600	149.300	142.100	144.200	
Pêche industrielle	154.100	80.800	102.000	108.000	
Total captures	351.700	230.100	244.100	252.200	

1. Diminution des captures débarquées due à la cessation des activités de la flottille polonaise et une révision des méthodes de collecte de données.

2. Y compris les captures de la pêche cordière. Par contre, les captures de la pêche continentale (environ 11 à 12.000T/an) ne sont pas incluses.

A compter de 1981, les captures s'accroissent en volume de 5 % par an, progression imputable quasi-exclusivement à la pêche industrielle (+ 26 % de 1981 à 1982 et + 6 % de 1982 à 1983). Ces résultats sont inférieurs aux objectifs de production, qui prévoyaient pour 1985 : 250.000 et 220.000 tonnes respectivement débarquées pour la pêche artisanale et industrielle.

Cependant, ces objectifs avaient été établis à partir d'une production alors mal connue et très surestimée.

- En valeur

. Millions de francs courants

	1980	1981	1982	1983	Moyenne 1980/83
Pêche artisanale	13.400	11.000	11.800	13.100	12.330
Pêche industrielle	20.300	17.100	21.300	24.000	21.350
Total captures	33.700	28.100	33.100	37.100	33.680
% Variations/an			+ 18	+ 12	

Millions de francs constants 1977

	1980	1981	1982	1983	Moyenne 1980/83
Pêche artisanale	10.550	7.900	7.400	7.500	8.300
Pêche industrielle	15.850	7.650	12.930	13.190	12.930
Total captures	26.400	15.550	20.330	20.690	21.230

En francs courants, les débarquements de la pêche maritime progressent ces dernières années de 15 % par an.

En francs constants, la progression reste positive, mais négligeable entre 1982 et 1983. Une série plus complète est nécessaire pour en tirer une conclusion. Notons cependant que les apports de la pêche artisanale stagnent et représentent une part décroissante dans le total des captures. (57 % en tonnage, 37 % en valeur).

1.4. Les mises à terre et les rendements de la pêche industrielle

1.4.1. Sardiniers

	1980	1981	1982	1983
Mises à terre	Quantités (tonnes)	15.450	18.425	22.900
	Valeur (M. F. CFA)	565	605	790
Rendements T/unité		909	1.316	1.205
				1.121

La pêche sardinière semble stabilisée autour de 22.000 T/an, mais les prix pratiqués sont en baisse. Le manque de débouchés pourrait en être la cause. De plus, depuis 1981, le rendement des sardiniers est en baisse régulière, phénomène particulièrement inquiétant dans une perspective de renouvellement de la flotille. Cependant, les rendements ci-dessus cités (comme ceux ci-après pour les chalutiers et les thoniers) sont calculés tous tonnages confondus. Ils n'ont donc de valeur que comme indicateurs de tendance.

1.4. 2. Chalutiers

La pêche chalutière (notamment de nationalité sénégalaise) est en progrès régulier depuis 1981. Contrairement aux sardiniers, le rendement des chalutiers augmente ; cet accroissement traduit non pas l'évolution des ressources, mais le fait que les bateaux nouvellement acquis dont de tonnage plus important.

			1980	1981	1982	1983
Mises à terre	Quantités (tonnes)	Sénégalais	28.050	31.610	40.950	52.320
	Etrangers	93.720 (a)	11.285	12.015	4.415	
	Valeur (Millions F. CFA)	Sénégalais	7.250	7.110	9.800	13.755
	Etrangers	8.385	2.660	2.795	1.025	
Rendements (T/unité)	TOTAL	Quantités	121.770	42.895	52.965	56.735
		Valeur	15.635	9.770	12.595	14.770
	Sénégalais		272	287	320	374
	Etrangers		361	292	320	338

Note : (a) : 75.820 T dues à la flotille polonaise, dont les activités ont cessé en 1981.

1.4.3. Thoniers

La pêche thonière reste très dépendante des armements étrangers. La flotille française basée à Dakar (canneurs basques) continue à décroître alors que l'armement sénégalais, quoiqu'en progression, n'est pas encore en mesure de prendre la relève. Les rendements sont très liés aux variations hydrométéorologiques.

		1980	1981	1982	1983
	Quantités (tonnes)				
	Sénégalais	135	2.325	2.375	2.445
	Franç. basés à DK	8.210	8.325	8.860	7.485
	Etranger (1)	8.580	8.820	14.925	18.920
	Valeur (M. F.CFA)				
	Sénégalais	30	670	720	570
	Franç. bas. à DK	2.000	2.400	2.995	2.375
	Etranger (1)	2.100	3.615	4.530	5.605
Mises à terre	TOTAL	Quantités (t)	16.925	19.470	26.160
		Valeur (M.FCFA)	4.130	6.685	7.945
Rendements (t/unité)		Sénégalais	136	581	593
		Etrangers	293	320	354
					489
					325

(1) : Thon débarqué à Dakar par des unités françaises et espagnoles.

1.5. Les exportations (1)

Les exportations provenant en grande majorité de la pêche industrielle) évoluent très favorablement en valeur. En volume, elles sont croissantes mais modestement ces dernières années.

En quantité (2)	(Tonnes)	En valeur (2)	(En Millions de F.CFA courants)
-----------------	----------	---------------	---------------------------------

	1980	1981	1982	1983	1980	1982	1982	1983
Poissons congelés	54.800	60.200	61.900	59.400	12.800	13.900	20.000	19.300
Crustacés	3.400	4.600	5.100	4.700	9.200	8.900	10.500	11.400
Mollusques	3.000	2.700	2.400	1.700	2.000	2.300	2.600	2.000
Farine	6.600	5.000	2.700	4.600	700	600	400	900
Conсерves	13.100	15.200	16.300	20.100	8.100	11.000	13.400	17.200
Total	80.900	87.700	88.400	90.500	32.800	36.700	46.900	50.800
% Variation/an		8,4	0,8	2,4		11,2	27,8	8,3

(1) Données fournies par la DOPM. Les données pour les exportations des produits de la pêche présentées dans la partie macroéconomique sont celles du M.E.F.

(2) Non compris les exportations de produits transformés artisanalement pour lesquelles les données existantes ne sont pas fiables.

Le poisson reste le premier produit exporté (64 % du poids total des exportations, 37 % de la valeur) sans que ces pourcentages aient sensiblement varié depuis 1980.

La part des crustacés (crevettes notamment) diminue légèrement (de 28 à 22 % en valeur), alors que celles des conserves (thon) augmentent considérablement (de 16 à 21 % en poids, et de 25 à 33 % en valeur de 1980 à 1983).

Exportations	1980	1981	1982	1983	Moyenne 1980/83
Millions F. courants	32.800	36.700	46.900	50.800	-
Millions F. constants 1977	25.600	25.500	26.600	33.300	29.500
% des export/export. totale de biens	32,3	26,4	24,2	23,4	24,7
% Var./an (francs constants)		0	+ 16,1	+ 12,5	+ 9,3

Source : DOPM

Les exportations des produits de la pêche ont franchi le cap des 50 milliards (francs courants) en 1983. Même en francs constants, la progression est importante (+ 10 % par an environ en moyenne). La pêche contribue maintenant pour le quart des exportations de biens du pays. C'est désormais l'un des tous premiers secteurs économiques contribuant de façon déterminante au rééquilibrage de la balance commerciale.

Les exportations par destinations

Destinations	1980	1981	1982	1983
Europe	(Quantités(T))	31.820	31.620	33.540
	Valeur (M.F.CFA)	22.450	24.370	30.570
dont France	(Quantités(T))	24.510	23.830	24.020
	Valeur (M.F.CFA)	19.390	20.860	24.600
Afrique	(Quantités (T))	48.350	53.730	54.840
	Valeur (M.F.CFA)	7.900	9.960	14.610
dont Côte d'Ivoire	Quantité (T)	39.990	43.360	39.180
	Valeur (M.F.CFA)	6.470	8.160	10.280

.../...

La France (en valeur : 64 %) et la Côte d'Ivoire (en poids : 37 %, mais seulement 17 % en valeur) restent les premiers clients du Sénégal, malgré une légère diversification depuis 1980.

1.6. Contribution de la pêche à la formation du produit intérieur brut
- Milliards francs courants

	1980	1981	1982	1983	1984
Pêche	12,7	15,9	18,0	20,8	24,0
Secteur Primaire	120,0	121,1	185,7	204,7	174,1
Pêche/Secteur I (%)	10,6	13,1	9,7	10,2	14,0
P.I.B. Total	627,5	669,8	844,1	943,6	1.015,6
Pêche/P.I.B. (%)	2,0	2,4	2,4	2,2	2,2

Source : Dir. Prév. et conjoncture)

Milliards francs constants 1977

P . I . B .	1980	1981	1982	1983	1984	Moyenne 1980/84
Pêche	14,1	13,6	14,8	15,6	16,4	14,9
Secteur Primaire	105,2	99,3	123,9	129,2	105,8	112,8
Pêche/Secteur Primaire (%)	13,4	13,7	12,0	12,0	15,5	13,2
P.I.B. Total	480,7	477,0	549,5	563,6	540,0	522,2
Pêche/P.I.B. (%)	2,9	2,9	2,7	2,8	3,0	2,9
Var. ann. PIB Pêche (%)	- 3,6	+ 8,1	+ 5,4	+ 5,1	+ 3,8	

Source : Dir. Prév. et conjoncture)

La valeur ajoutée pêche progresse très rapidement :

- + 17 % par an en francs courants ;
- + 4 % par an en francs constants.

Progression remarquable quand on la compare à celui du secteur primaire (+ 12 % et 1 %).

La valeur ajoutée pêche dépasse depuis 1983, 20 milliards de francs annuels (francs courants). ^{Elle} contribue en moyenne pour 13 % au P.I.B. du secteur primaire et pour 3 % au P.I.B. total du Sénégal.

1.7. Les emplois fournis par la Pêche

La pêche assurerait l'emploi d'environ 100.000 personnes à temps plein dont un grand nombre d'emplois "informels" fournis directement et indirectement par le secteur, notamment par la pêche artisanale (manutention, intermédiaires...).

au niveau de la
46.000 pêcheurs artisans sont recensés, plus de 10.000 femmes / transformation. La pêche industrielle fournit du travail à environ 10.000 personnes.

Le revenu moyen d'un pêcheur-artisan varie entre 230.000 et 330.000 F/an.

Près de 6 milliards de salaires sont distribués annuellement par la pêche industrielle et environ 5 milliards de revenus par la pêche artisanale.

1.8. Pêche artisanale et pêche industrielle

Quelques données comparatives

	Pêche artisanale	Pêche industrielle	Coefficient Multiplicat.
Coût moyen de création d'un emploi embarqué (millions francs CFA)	0,2	4,4	22
Taux de profit du capital (produit net/capital immobilisé)	50 à 70 %	3 à 7 %	0,1
Taux de la Valeur Ajoutée nette (V.A. nette/ chiffre d'affaires)	60 %	< 30 %	0,5
Coût en devises de la T de poisson produite (millions francs CFA)	0,027	0,1	3,7
Rejet de poisson	< 5 %	> 45 %	> 9

Le tableau précédent montre le très fort intérêt "social" d'une activité comme la pêche artisanale, et sa rentabilité économique nettement supérieure à celle de la pêche industrielle.

L'investissement nécessaire pour créer un emploi industriel à la mer est 22 fois celui nécessaire pour la pêche artisanale. Le profit tiré de l'investissement dans la pêche artisanale est 10 fois supérieur relativement, la valeur ajoutée nette 2 fois supérieure, et les coûts en devises substantiellement moindres.

Les captures artisanales sont de plus mieux utilisées (consommation intérieure) alors que l'industrie, tenue par les exigences des marchés extérieurs, rejette avant la vente près de la moitié des captures effectuées ("faux poisson").

1.9. Les subventions à la pêche

	1981	1982	1983	1984
Gazole pêche (M.F.CFA)	1.224,0	1.966,7	2.235,5	1.763,0
Essence Pirogue (M.F.CFA)	-	895,4	1.068,0	997,7
Total Carburant	-	2.862,1	3.303,5	2.760,7
Exportations (M.F. CFA) (1)	-	632,9	1.652,7	3.223,4
Total Subventions	1.224	3.495,0	4.956,2	5.984,1
Part de la pêche dans les subventions totales à l'exportation		76 %	79 %	74 %

L'Etat mène une politique volontariste dans le domaine du commerce extérieur. Des subventions à l'exportation ont été instituées en 1980 (loi 80 - 38 du 25 août). Le régime ainsi institué a été élargi en 1983 (loi 83 - 38 du 18 février) :

- quant aux produits intéressés :

Conerves de poissons (seules concernées par la loi de 1980), poissons frais, transformés et congelés ;

- quant à l'assiette :

Le taux des subventions est maintenant fixé à 15 % de la valeur F. O. B. des produits (10 % en 1980). Le montant est calculé déduction faite des droits d'entrée.

II - LE BILAN DU VI^{ème} PLAN

II.1. Rappel des orientations du VI^{ème} Plan

Pêche artisanale

Elle a pour mission, d'assurer la satisfaction des besoins de la consommation intérieure tout en permettant au pêcheur traditionnel de tirer un meilleur profit de sa production.

Pour ce faire, il était prévu :

- l'augmentation de la production grâce à la poursuite de l'effort d'équipement ;
- l'organisation de la production débarquée (mise en place d'une chaîne de froid, projet d'assistance à la commercialisation par les coopératives) ;
- amélioration de la transformation traditionnelle.

Pêche industrielle : Sa mission est de participer au rééquilibrage de la balance commerciale par un effort accru à l'exportation.

L'accroissement de la production devait passer par la modernisation et le renouvellement de la flotte industrielle, le crédit maritime étant l'instrument privilégié de la modernisation des moyens de production.

Ports secondaires : Le programme d'aménagement des ports secondaires devait être poursuivi avec Saint-Louis, Djifer et Elinkine-Nikine.

Après la présentation du bilan financier, chacun des sous-secteurs fera l'objet d'un diagnostic dans lequel les performances seront évaluées en fonction des orientations qui avaient été retenues.

II.2. - Le Bilan d'exécution financière du VI^e Plan au 30/6/84

Le financement acquis représente 82 % du coût du VI^e Plan réajusté. Ce chiffre global cache des disparités importantes d'un sous-secteur à l'autre. Ainsi, pour la pêche artisanale, le financement acquis est supérieur aux besoins identifiés du fait de l'augmentation du financement de l'ACDI sur le projet "Protection et Surveillance des Pêches", sans compter la mise en œuvre de deux projets qui n'étaient pas prévus lors du VI^e Plan réajusté ("Relance de la Pêche à Djifer" et "Plan Directeur Sud"). Pour l'Aquaculture et le développement de la pisciculture dans le Fleuve, le financement acquis est supérieur.

Par contre, un des principaux projets de la pêche continentale "le développement de la pêche au Lac de Guiers", n'a pas reçu de financement. De même, pour la pêche industrielle, les besoins en ligne de crédit pour le renouvellement de l'armement, besoins qui avaient été identifiés à partir du Plan d'Action de la Pêche Sénégalaise n'ont pas été couverts. Cependant, on peut estimer que le financement pour la pêche industrielle a été suffisant, les besoins tels qu'évalués dans le Plan d'Action ayant été probablement surestimés ; en effet, nombre de bateaux dont la disparition avait été prévue du fait de leur âge, bien entretenus, ont été maintenus en service.

Quant aux réalisations par rapport au financement acquis, elles atteignent un assez bon niveau en fin de troisième année du Plan : 60 % sur l'ensemble du secteur.

Sous-Secteur	Coût VIème Plan : réajusté : (M. F.CFA)	Financement acquis Millions : F. CFA	En % du coût du VIème Plan	Investiss. réalisés 1.7.84 au 30.06.84	Prévisions au 30.6.84	Investiss. en % du financement acquis au 30.6.84	Investiss. en % du coût du VI° Plan réajusté
Pêche artisanale (1)	5.642	7.538	134 %	5.022	1.808	67 %	89 %
Aquaculture	236	479	203 %	274	132,5	57 %	116 %
Pêche continent	482	37	8 %	37	0	100 %	8 %
Pêche industr.	7.590	3.213	42 %	1.387,5	1.565,7	43 %	18 %
Formation	426	488	115 %	332,2	20,8	68 %	78 %
	14.376	11.755	82 %	7.052,7	3.527,0	60 %	49 %

(1) : Non compris les projets hors-plan : Relance de l'Usine de Djifer et Plan Directeur Sud. (1.364 Millions de francs CFA).

II.3. Bilan physique des principaux projets

II.3.1. Pêche artisanale maritime

CAPAS : Motorisation des pirogues (CAMP)

Le VI^{ème} Plan prévoyait la mise en place de 500 moteurs par an, 747 moteurs ont été livrés pendant les deux premières années du Plan. En 1983/84 environ 200 moteurs sur les 865 prévus ont été mis en place. Ces performances médiocres s'expliquent par les difficultés rencontrées par le CAMP (Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues).

Le fonds de roulement laissé après le retrait de l'ACDI (prêt initial et fonds générés par la vente des moteurs hors-bord et des pièces détachées) a été consommé, notamment du fait :

- de l'érosion monétaire (le taux de change du Yen a triplé en 3 ans) ;
- d'une mauvaise politique des prix (vente au prix coûtant, à crédit sans intérêts sur 2 ans) ;
- du taux de recouvrement insuffisant, environ 85 % (le CAPAS ne dispose pas de moyens de pression sur les coopératives).

En outre, le CAMP a eu à supporter les charges du volet commercialisation du CAPAS, la main-d'œuvre temporaire du SEPH/DOPM ainsi que le personnel affecté pour la mise en route des centres frigorifiques de l'Etat.

CAPAS : commercialisation du poisson : Ce projet a, pour objectif la prise en charge de la distribution du poisson par les pêcheurs eux-mêmes.

Trois centres de mareyage ont été construits sur les huit initialement prévus : Kayar (novembre 1981) Joal, (août 1982) et Rufisque (février 1983). La construction des autres centres a été abandonnée (coût trop élevé, rentabilité trop incertaine). A Fass-Boye (département de Tivaouane), il a été mis en place un caisson frigorifique.

L'étude de l'installation du centre de mareyage de Mballing (département de Mbour) a été suspendue car liée au transfert des pêcheurs de Mbour à Mballing. 4.800 tonnes de poissons en tout ont été vendues à Dakar (20 %) et sur les marchés de l'intérieur (80 %).

Une mission d'évaluation du projet par l'ACDI a eu lieu en juin 1984. Un des problèmes majeurs est la rentabilisation des centres qui paraît difficile à atteindre du fait des faibles volumes commercialisés.

Il conviendrait de revoir l'ensemble de la politique de commercialisation pratiquée. D'autre part, et selon les accords initiaux, la rétrocession des centres au profit des associations de pêcheurs doit intervenir le plus tôt possible.

Expérience d'embarcation "Doris". L'expérimentation est terminée du point de vue construction. Les essais de pêche avec ces embarcations les ont révélées mal adaptées à la pêche artisanale.

Complexe frigorifique de Ziguinchor : construction terminée.

Le complexe comprend une fabrique de glace (20 t/j), une chambre de stockage (50 t pour la glace, 50 t pour le poisson réfrigéré, 40 t pour le poisson congelé), un tunnel de congélation (10 t/j).

Protection et surveillance des pêches

La livraison des matériels technique, scientifique et informatique est pratiquement terminée. L'avion a été fourni en mai 1983. Les stages prévus au Canada sont intégralement exécutés. L'aménagement et l'équipement de locaux (DOPM et Marine) ont été réalisés.

Programme de relance de la pêche à Djifère

Le programme de pré-relance de l'usine rachetée est terminé (réfection des installations, bâtiments et matériels roulant)). Le programme de relance est en cours : les investissements sont terminés (remise en état des infrastructures, aménagement du terrain, acquisition d'équipements nouveaux pour le salé-séché, le fumé, le mareyage et la congélation). La phase d'adaptation du milieu pêcheur et de l'usine aux nouvelles activités se poursuit ainsi que l'organisation de la commercialisation et la recherche de débouchés. Près de 60 t de poisson peuvent être traitées par jour.

II.3.2. Pêche artisanale continentale

Très faible niveau d'exécution, faute de financement. Celui-ci ne représente que 20 % du coût réajusté et était consommé (investissement en véhicules, mobylettes, engins de pêche, moteurs hors-bord) dès la fin de la troisième/du VI^{ème} Plan.

- Développement de la pêche au Lac de Guiers

La mission d'identification de la C.C.C.E. a eu lieu au début de 1983, mais aucun financement n'a été acquis jusqu'à présent.

II.3.3. Aquaculture

- Projet d'impact accéléré de pisciculture et de pêche dans la région du Fleuve

Infrastructures et équipement de la station de Richard-Toll réalisés à 100 %. Les coopératives de pêche ont été partiellement équipées de moteur hors-bord, de filets, de pirogues et de pompes. La vulgarisation de la rizipisciculture se poursuit dans les périmètres de la S.A.E.D. jusqu'à Bakel. Des stations secondaires ont été construites à Dagana, Podor, Matam et Bakel.

- Projet-test d'élevage de crevettes en Casamance

Le test a démarré début janvier 1983. Il s'achève en décembre 1984. Les premiers résultats obtenus étant satisfaisants, une requête a été introduite auprès du F. A. C. pour prolonger le test d'une année.

.../...

II.3.4. Pêche industrielle

- Réarmement thonier

Les thoniers "Léona" et "Gandiole" issus de la liquidation de l'ex-SOSAP, sont réparés et ont été retrocédés à un armateur privé pour exploitation.

- Crédit maritime

Le crédit maritime (SOFISEDIT) a bénéficié de 3 lignes de crédit : BOAD, BIRD, KFW. Le financement interne (2.700 millions francs CFA dont 1.300 millions de capital social) provient de la vente par l'Etat des 3 thoniers trans-océaniques de l'ex-SOSAP.

Au 30 juin 1982, les crédits suivants avaient été accordés.

Projets	Coût total projets	Financement SOFISEDIT
Armement Ribeiro	300	150
Surgel	131	70
Pecsen	760	280
Armement Gaïndé	80	40
Guet-Ndar	61	20
SPAC	100	60
SOSECOPÉ	320	155
Commaf-Pêche	226	100
Maguette DIACK	85	40
	2.063	915

Pendant la période 1^{er} juillet 1982 au 30 juin 1984 (2 années du Plan), suite aux difficultés de la SOFISEDIT, seuls 2 nouveaux projets ont pu être financés (32 millions de francs CFA déboursés).

Projets	Coût total projets	Financement SOFISEDIT
Alonave	44	20
Khadim	38	19
TOTAL	32	39

Certains projets financés connaissent une exploitation normale (armements Ribeiro, Gaïndé, M. DIACK). D'autres ont de graves difficultés (Surgel ; Guet-Ndar ; SPAC ; SOSECOPÉ).

Avec l'aide de la Banque Mondiale et grâce à la dotation interne, un plan de redressement de la SOFISEDIT a pu être mis en œuvre, dont la première étape est franchie.

Projets	Financement prévus 1.10.84 au 30.9.85
Mame Guedi	35
Saimers	300
Favec	194
Intecmo	110
African Seafood	430
Sénégrec	340
Sardinafric	220
Sopesia	11
Arsepe	60
Armement Guèye	115
SEPEMA	120
TOTAL	1.935 (a)

(a) : Soit 1.451 millions francs CFA au 30 juin 1985.

III. ANALYSE DES CONTRAINTES ET SOLUTIONS A ENVISAGER

III.1. La pêche artisanale traditionnelle

III.1.1. Au niveau de la production

La pénurie de moteurs et pièces détachées est grave et aura un impact direct sur les productions débarquées.

Les pêcheurs se plaignent également du peu de participation qui leur est concédée au niveau de la gestion des satellites (passation des commandes, répartition des équipements) et demandent une moralisation de la gestion du CAMP.

Les infractions à la délimitation des zones de pêche

Le fait que des unités industrielles pêchent en zone réservée à la pêche artisanale constitue un problème sérieux. Les pêcheurs artisans demandent que l'accès à la zone côtière des 6 milles leur soit exclusivement réservée et que les infractions soient réprimées. Actuellement, les sardiniers peuvent pêcher entre 3 et 6 milles.

III.1.2. Au niveau de la transformation

La transformation traditionnelle (salé, séché, fumé), semble en perte de vitesse, alors qu'elle représente la technique la moins coûteuse de stabilisation des produits halieutiques (par opposition à la conserverie ou à la congélation), donc bien adaptée à des populations à faible revenus. La production transformée avoisine 15.000 tonnes alors qu'il était prévu, en fin de VI^{ème} Plan, d'atteindre 30.000 tonnes. Les exportations s'accroissent.

Outre le fait que le développement de la production transformée artisanale se heurte aux habitudes alimentaires (le poisson transformé s'utilise comme condiment avant tout), le problème principal réside dans la contamination des produits par les insectes et les parasites. Les efforts devraient porter sur :

- . l'entretien des équipements (aires de séchage, bacs de lavage, claies de séchage métallique) ;
- . l'hygiène des aires de transformation et la salubrité des produits (emplois de produits insecticides mais non toxiques et rémanents pour le consommateur) ;
- . l'amélioration des techniques traditionnelles ;
- . l'installation d'un réseau stable de commercialisation assurant la production et l'écoulement régulier des produits ;
- . la conquête et la maîtrise des marchés extérieurs.

III.1.3. Au niveau de la commercialisation

Les perspectives d'accroissement de la production accessible aux pirogues sont limitées : 30.000 tonnes environ (dont 16.000 tonnes de pélagiques et 13.000 tonnes de démersaux). L'effort devra donc porter sur l'aval de la production, c'est-à-dire la distribution, notamment vers les marchés de l'intérieur. En effet, on constate la progression des tonnages frais distribués seulement au niveau du Cap-Vert.

D'autre part, il conviendrait d'encourager l'approvisionnement des usines de traitement par la pêche artisanale.

Les solutions possibles pour améliorer la commercialisation :

a) Crédit aux mareyeurs

La mise en place de facilités de crédit en faveur des mareyeurs, leur permettant de s'équiper en véhicules frigorifiques est susceptible d'augmenter le rayon d'action de ces professionnels vers l'intérieur et en même temps la qualité des produits offerts.

b) Contrats

La contrepartie du crédit accordé aux mareyeurs pourrait être des contrats prévoyant l'engagement des mareyeurs bénéficiaires à travailler dans une fourchette de prix sur les marchés de l'intérieur. Une telle mesure est cependant difficile à mettre en oeuvre en raison des fluctuations des prix variables d'approvisionnement sur les plages. Ceux-ci restent très / au cours de la journée même, liés aux variations des quantités débarquées, du caractère éminemment périssable du poisson et du coût de stockage relativement élevé.

c) Subventions

Une autre modalité d'aide pourrait être une subvention pour la glace qui aurait un intérêt double. La glace représente, avec le carburant, le poste de dépense le plus élevé. Une diminution de prix favoriserait la commercialisation vers les marchés de l'intérieur dans la mesure où celle-ci nécessite un taux de glaçage élevé (d'autant plus que les véhicules utilisés sont vétustes ou inadaptés). D'autre part, une telle mesure encouragerait les mareyeurs à utiliser plus de glace, ce qui amélioreraît la qualité du poisson livré.

Une subvention pour le carburant apparaît à priori moins efficace, car plus facilement sujette à détournement.

Comment financer de telles mesures ? Un transfert de subvention de la pêche vers la commercialisation semble une évolution possible. La politique d'aide à la pêche artisanale depuis 1960 a pleinement rempli son rôle : 62 % du parc piroguier est motorisé, la senne tournante s'est rapidement diffusée depuis 1973. Maintenir cette aide sous sa forme actuelle peut sembler économiquement critiquable : diminuant artificiellement les coûts de production, elle permet une croissance des débarquements en l'absence de circuits commerciaux capables de les écouler totalement vers les centres de consommation. Seul débouché capable d'absorber les surplus ainsi débarqués, les usines de farine de poisson sont parmi les premières bénéficiaires de l'aide à la pêche.

Un transfert progressif d'une partie de l'aide actuellement affectée à la pêche vers la commercialisation serait susceptible d'avoir les effets suivants :

- un réajustement des coûts de production de la pêche artisanale vers un niveau plus proche de celui actuellement supporté par la collectivité nationale ;
- une demande accrue, par l'amélioration de la commercialisation dont l'effet sur les prix au débarquement compenserait la croissance des coûts de production supportés par les unités de pêche.

a) Aménagement d'infrastructures

L'aménagement d'infrastructures de distribution, sur les lieux de débarquement et sur les marchés, apparaît très nécessaire.

Sur les lieux de débarquement : l'aménagement d'aires bétonnées où se déroulerait la vente de poisson serait un premier pas vers la création de véritables criées. La construction d'aires de stationnement et de chargement ombragées pour les véhicules des mareyeurs améliorerait la salubrité des opérations de glacage et de conditionnement du poisson à transporter.

Sur les marchés : des aires spécifiques réservées à la vente en gros éviteraient l'engorgement que connaissent les marchés (Gueule-Tapée par exemple). Le contrôle de salubrité actuellement réalisé sur les lieux de débarquement doit impérativement l'être sur les marchés. L'installation de moyens de stockage frigorifique est urgent dans les grands marchés urbains. Elle aura, pour conséquence probable, une régularisation qui limitera l'amplitude des fluctuations de prix de gros et de détail.

- "Moralisation" de la diffusion

a) Cartes de mareyeurs

La profession est soumise à déclaration et contrôle. Il existe apparemment de multiples intermédiaires non répertoriés (bana-banas), qui pour la plupart, certes, jouent un rôle efficace dans la diffusion du poisson mais qui émargent sur les prix producteurs et consommateurs. La perception de la taxe d'attribution et de renouvellement de la carte de mareyeur par les professionnels eux-mêmes pourrait constituer une approche susceptible d'épurer la commercialisation "par l'intérieur", de "l'auto-moraliser".

Il serait intéressant de mieux comprendre les relations des pêcheurs avec les distributeurs (mareyeurs "officiels" ou non) : relations conflictuelles et de dépendance ou relations de collaboration et de profits mutuels ?

III.2. Contraintes rencontrées par la pêche artisanale améliorée (cordiers)

Les cordiers ont énormément de difficultés pour atteindre le seuil de rentabilité. Il semble admis aujourd'hui de ne plus considérer les cordiers comme une transition mais comme un nouveau type de pêche visant des stocks non exploités par l'industrie ou l'artisanat et nécessitant une formation et la rigueur dans la gestion.

Les contraintes de la pêche cordière :

a) nombre de rotations des cordiers (réalisation d'un nombre minimal de marées dans l'année) ;

b) éloignement des zones de pêche et son incidence sur les coûts de production (coûts en carburant, d'entretien, pour la glace et les appâts) ;

c) formation des patrons-pêcheurs à la gestion ;

d) création d'une structure chargée de la commercialisation des pièces de rechange nécessaires aux cordiers ;

e) réorganisation de la criée du port.

En ce qui concerne l'armement cordier, les pêcheurs en maîtrisent bien la technique, mais ils ont besoin d'une formation en gestion.

III.3. Contraintes de la pêche continentale

a) Des données statistiques fiables sur la pêche continentale manquent, du fait de l'insuffisance du personnel d'encadrement, par ailleurs plus tourné vers des problèmes de pisciculture que de développement halieutique.

b) Les sévères conditions climatiques de ces dernières années ont réduit sensiblement la durée des crues et l'étendue des inondations dont dépend la production halieutique. D'où le sous approvisionnement des marchés de la vallée du Fleuve, obligés de recourir au poisson de mer. Les pêcheurs continentaux se voient contraints d'émigrer vers les zones côtières pour continuer à pratiquer leur activité.

c) Les pertes (dues aux insectes ichthyophages), après capture et au moment de la transformation sont importantes.

d) Les difficultés de communication obligent les pêcheurs à sécher la plus grande partie de leur production réduisant ainsi sa valeur (le produit est vendu 30 à 50 % moins cher que l'équivalent en frais).

e) Du fait de leur situation "isolée" au sein de la tutelle administrative (Eaux et Forêts), les pêcheurs continentaux ont des difficultés d'accès au crédit.

III.4. Contraintes rencontrées par l'aquaculture

Pisciculture

Les coûts de construction d'étangs d'aquaculture, de même que les coûts d'accès à l'eau limitent encore la généralisation de la pisciculture dans la région du Fleuve.

Les sous-produits agricoles sont disponibles en quantités suffisantes et de la qualité désirée mais en général près de la côte. Cela implique des coûts élevés de transport pour leur utilisation à l'intérieur du pays.

Les relations entre l'assistance technique (volontaires du Corps de la Paix Américain) et l'administration chargée de la promotion de la pisciculture d'eaux douces restent mal définies. Il existe de ce fait une multiplicité des centres de décision (Eaux et Forêts - U.S.A.I.D. - S.A.E.D.).

Crevetticulture

La pêche de la crevette au Sénégal occupe une place importante dans l'économie halieutique. La quasi-totalité des captures est exportée, fournissant à elle seule 22 % de la valeur totale des exportations des produits de la pêche.

A ce jour, les résultats obtenus par l'expérience en cours apparaissent modestes par rapport aux moyens mis en œuvre. Cependant, ils sont suffisamment intéressants pour justifier la prolongation du test, prolongation qui sera mise à profit pour lever les contraintes rencontrées.

A l'issue de cette dernière année d'expérimentation, l'Etat pourra se prononcer sur l'opportunité de la mise sur pied d'une structure de validation économique.

Ostreiculture

Les principales contraintes sont :

- les difficultés rencontrées dans l'écoulement de la production
 - . manque de débouchés ;
 - . concurrence de l'huître d'importation ;
- la baisse de la productivité des parcs ostréicoles en raison de :
 - . l'appauvrissement du milieu ;
 - . l'invasion des parcs par des algues microscopiques ;
 - . l'incapacité physique des ostréiculteurs d'âge très avancé
 - . l'abandon des méthodes culturales et un retour à la cueillette des huîtres de palétuvier ;
- la température semble être le facteur limitant à l'acclimation de l'huître japonaise (*C. gigas*) ; les parasites posent également des problèmes ;
 - manque de moyens logistiques pour l'encadrement et nécessité de la création d'une station de recherche hydrobiologique ;

III.5. La pêche industrielle

III.5.1. Au niveau de la production

Vétusté des bâteaux et difficultés de renouvellement

L'armement industriel basé à Dakar est caractérisé par sa vétusté ; la moyenne d'âge se situe autour de 15 ans. Ceci explique la faible performance de cet armement qui ne répond plus aux conditions actuelles d'exploitation des ressources halieutiques. De plus, cette vétusté se traduit par des charges particulièrement lourdes, dues à la multiplication de pannes onéreuses et des nombreuses révisions nécessaires à la suite d'immobilisations consécutives prolongées.

Le problème majeur est le renouvellement de la flottille. Celui-ci exige d'importants investissements que les banques de la place hésitent à financer, le secteur étant considéré "à hauts risques".

Le crédit maritime qui devait se substituer à ces banques n'a pu remplir pleinement ce rôle, du fait de la crise qu'il a traversée.

Pour chaque type de bateau, des problèmes particuliers se posent

- l'armement sardinier est particulièrement vétuste et inadapté aux pêcheries qu'il convient à présent de mettre en exploitation (manque d'autonomie pour fréquenter les eaux casamançaises) ;

- l'armement chalutier souffre de vétusté et d'inadaptation (les chalutiers-glaciers étant moins rentables que les chalutiers congélateurs) ;

- l'armement thonier proprement sénégalais reste à constituer en substitution notamment aux unités françaises. Aux difficultés de mobilisation de ressources financières nécessaires aux investissements s'ajoutent celles liées aux ressources humaines, la pêche thonière requérant en effet un savoir-faire et des techniques élaborées.

Charges d'exploitation élevées

La lourdeur des charges d'exploitation, notamment des taxes portuaires et de l'énergie (carburant), compromet la rentabilité de l'armement national.

Le carburant à lui-seul représente au moins 30 % des charges d'exploitation d'une unité, malgré l'effort de subvention consenti par l'Etat en faveur du "gazoil-pêche".

Des frais annexes non négligeables (manutention, mise en FOB, taxe au Conseil des Chargeurs) viennent encore alourdir les dépenses.

Vétusté de l'équipement

La majeure partie des industries de pêche est caractérisée par un équipement vieux et techniquement dépassé. Le travail ne peut plus s'y faire dans des conditions appropriées et le fonctionnement n'en est pas économique.

Manque de moyens financiers

Le manque de moyens financiers rencontré au niveau de l'armement se retrouve au niveau des usines. Les moyens propres des nationaux sont très limités et les possibilités de crédit à des conditions "douces" adaptées, sont rares. De ce fait, les industries connaissent beaucoup de difficultés pour faire face aux charges de fonctionnement et aux besoins d'investissements.

III.5.3. - Au niveau de la Commercialisation

Taux de frêt élevé, taxation

Les professionnels ne sont pas organisés pour regrouper leurs expéditions et bénéficier ainsi d'un tarif préférentiel.

Selon les professionnels, la double taxation ; au débarquement puis au rembarquement, représente une entrave majeure à l'exportation.

Mesures restrictives des importations

Certains des partenaires (Côte d'Ivoire, Espagne, Italie, Nigéria, France) ont eu à prendre des mesures de restrictions à l'importation des produits sénégalais. Ces mesures, principalement des taxes diverses, diminuent la compétitivité des produits. Quelquefois, les importations sont totalement interdites. Souvent sont invoquées des raisons sanitaires ou la nécessité de protéger les produits de la pêche ou des industries locales.

Qualité des produits et emballages

L'irrégularité de la qualité des produits et des emballages de mauvaise qualité sont souvent notés comme facteurs limitant la conquête de marchés.

L'inorganisation des professionnels

Les opérateurs économiques sénégalais ont des difficultés pour s'insérer dans les circuits commerciaux internationaux du poisson ; n'en maîtrisant pas les rouages, ils abandonnent pratiquement le volet distribution,

alors qu'il s'agit du volet le plus rémunérateur comparé aux volets armement et traitement.

Entraves structurelles aux exportations

Une subvention à l'exportation a certes été instaurée et s'est avérée bénéfique (Voir 1.9.).

Cependant, les professionnels déplorent la trop faible contribution du Centre Sénégalais du Commerce Extérieur à la promotion des produits nationaux.

IV. - LE VII[°] PLAN

IV.1. - La politique de développement de la pêche

IV.1.1. - Les grandes orientations

- Pêche artisanale

La pêche artisanale a pour principale mission d'assurer la satisfaction des besoins de consommation intérieure.

Elle doit permettre aux pêcheurs artisans de tirer le meilleur parti de leur production et de passer à un stade supérieur de développement, en utilisant des moyens de production améliorés.

La transformation artisanale sera redynamisée et développée grâce à la mise en place des équipements utiles et l'amélioration des conditions de travail.

L'organisation de la commercialisation sera poursuivie et un effort particulier sera fait en direction des populations de l'intérieur par une amélioration de la distribution.

- Pêche industrielle

Les principales orientations de la pêche industrielle résident dans l'accroissement de la production, l'organisation et le développement des activités annexes, le rééquilibrage de la balance commerciale du pays.

Un accent particulier sera mis sur l'organisation des professionnels concernés qui bénéficieront du concours de l'Etat pour l'acquisition de moyens de production plus performants, pour une meilleure maîtrise des mécanismes du marché international et pour la conquête de nouveaux débouchés.

Dans cette perspective, le crédit maritime sera réorganisé et son fonctionnement amélioré.

IV.1.2. - Les grands objectifs

Les orientations ci-dessus évoquées permettent de mieux comprendre les principaux objectifs de développement assignés au secteur de la pêche maritime.

- Tirer le meilleur parti des ressources disponibles

Cet objectif sous-tend :

- la réduction de l'effort de pêche des étrangers dans les eaux sous juridiction sénégalaise ;
- la lutte contre la concurrence, sur les marchés africains et européens des armements autorisés à pêcher au Sénégal ;
- la limitation des accords de pêche, en privilégiant la création de sociétés mixtes de pêche et de commercialisation des produits de la pêche ;
- l'exploitation des possibilités de coopération avec les pays voisins.

- Favoriser le développement de l'armement national

Cet objectif sera atteint grâce notamment à la préservation et au renforcement des acquis des nationaux et la création d'entreprises sénégalaises se substituant progressivement aux intérêts étrangers.

- Améliorer la consommation nationale et la distribution à l'intérieur du pays

Il s'agit ici de promouvoir la couverture des besoins intérieurs par la pêche artisanale et surtout de favoriser une répartition plus homogène des produits de la pêche entre les différentes régions.

- Participation au rééquilibrage de la balance commerciale

L'objet est d'accroître les exportations des produits de la pêche. Dans ce but, les actions ci-après seront menées :

- . renforcement des moyens, notamment de l'équipement, des nationaux ;
- . amélioration de la qualité et de la production des produits traités au Sénégal.

IV.2. - Les objectifs chiffrés de la production et des exportations

IV.2.1. - La pêche artisanale

» La pêche maritime

Compte tenu de l'état actuel des ressources, on ne peut espérer pour la pêche artisanale maritime une importante progression des captures. Au niveau de la production, la croissance proviendra en effet plus de l'amélioration de la productivité que d'une augmentation de l'effort de pêche.

Parallèlement, les efforts seront poursuivis au niveau de la transformation et de la distribution. Sans effort de pêche supplémentaire, l'amélioration du rendement des activités du secteur aval devrait conduire à l'accroissement du disponible mis à la disposition des populations.

Objectifs de la production maritime (t)

	1985/86	1988/89	Variations
Pêche artisanale	140 000	150 000	+ 7 %
Pêche industrielle	110 000	170 000	+ 55 %
TOTAL	250 000	320 000	+ 28 %

» La pêche continentale

La pêche continentale a toujours été marginalisée dans l'économie nationale. Suite à la sécheresse persistante, ce phénomène s'est aggravé et les pêcheurs du Fleuve ont émigré.

La diminution rapide de la production halieutique conduit à assainir une politique de pêche et de pisciculture.

Objectifs pêche

1. - Contrôle du sous-secteur
2. - Organisation de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques dans les eaux continentales.
3. - Application des mesures législatives et réglementaires en vue de protéger les ressources et le milieu aquatique.
4. - Equipement des pêcheurs - Politique de conservation des produits -Transformation.

~ L'aquaculture

La pisciculture. Les objectifs arrêtés par le Département des Eaux et Forêts sont :

1. - accroissement de la production halieutique par l'élevage de poisson ;
2. - formation des paysans en pisciculture ;
3. - vulgarisation des techniques piscicoles au niveau des populations riveraines des Plans d'eau "piscicultivables", selon les techniques les mieux adaptées.

La crevetticulture. Si se confirment les bons résultats du test actuellement poursuivi, le passage à l'échelle industrielle pourra être envisagé au cours du VII^e Plan.

IV.2.2. ~ La pêche industrielle

Contrairement à la pêche artisanale, on peut s'attendre à un accroissement très sensible des captures.

En effet, si les espèces-cibles traditionnelles sont à leur niveau d'exploitation maximale, d'importantes perspectives s'offrent pour la pêche des espèces pélagiques côtières et diémersales profondes.

C'est ainsi que le démarrage des importants projets privés "African Sea-Food" et "conserverie de sardinelles" (financement accordé à l'Etat par l'Italie mais retrocéde), devrait permettre la capture d'au moins 50 000 T/an de poissons pélagiques supplémentaires.

L'extension de la flottille chalutière devra se faire en direction de l'exploitation des ressources du talus continental.

IV.2.3. ~ Les exportations

Conséquence de l'augmentation des apports de la pêche industrielle et d'une meilleure maîtrise des circuits commerciaux par les opérateurs économiques nationaux, les exportations devraient connaître un essor sensible (en continuité d'ailleurs avec celui observé depuis quelques années).

	1985/86	1988/89	Variations
: Quantité (T)	100 000	150 000	+ 50 %
: Valeur (M.F.CFA.)	57 000	75 000	+ 32 %

Le secteur de la pêche sera l'un des moteurs de la croissance économique du Sénégal.

Les produits de la pêche devraient dès 1985 se situer à la première place des exportations, supplantant ainsi les produits arachidières et les phosphates.

IV.3. - Le VII^e Plan de Développement économique et social
(Millions F.CFA)

PROJETS	Coût VII ^e Plan	Annualisation				Financ. inter	Financ. exter	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89			
		Total	BNE	Total	Acquis			
PECHE ARTISANALE MARITIME	12 464	3 353	3 539	3 350	2 222	1 473	333	10 991 10 491
PECHE CONTINENTALE	652	286	122	122	122	-	-	652 -
AQUACULTURE	1 029	257	220	265	287	52	-	977 407
TOTAL 1 : PECHES ARTIS. ET AQUACULTURE	14 145	3 895	3 881	3 737	2 631	1 525	333	12 620 10 898
TOTAL 2 : PECHE INDUS- TRIELLE (1)	23 730	5 497	9 258	5 065	3 910	2 520	-	21 210 21 210
TOTAL 3 : FORMATION	145	65	30	20	10	80	80	65 -
TOTAL PECHE	38 020	9 478	13 169	8 822	6 551	4 125	413	33 895 32 108
PROGRAMME D'ACTION PRIO- RITAIRE	24 165	5 163	5 869	7 202	5 931	2 335	333	21 830 20 108

(1) Non inclus le crédit maritime.

Le montant global du financement s'élève à 38 020 millions de F.CFA, dont 62 % pour la pêche industrielle, et 37 % pour la pêche artisanale et l'aquaculture. Le financement externe, 33 895 millions, représente 89 % du financement global, et la financement externe acquis, 32 108 millions, 84 %. Le financement interne qui s'élève à 4 125 millions soit 11 %, est avant tout de l'auto-financement ou des salaires. La part des investissements de l'Etat (BNE) est très faible : 413 millions.

Les projets PECA et SOMOUDÉV, ainsi que les projets de formation n'ont pas été jugés comme prioritaires pour la réalisation des objectifs assignés au secteur. En conséquence, ils ne figurent pas au Programme d'Action Prioritaire. Le Programme d'Action Prioritaire, avec 59 % de l'enveloppe consacrés à des projets de pêche artisanale ou d'aquaculture rééquilibre les investissements en faveur de celle-ci ; rééquilibrage tout à fait justifié par la rentabilité économique de la pêche artisanale, nettement supérieure à celle de la pêche industrielle.

IV.4. - Les projets retenus pour la pêche artisanale maritime

Les objectifs à atteindre pour le VII^e Plan visent surtout à lever les contraintes rencontrées dans les actions menées au cours du VI^e Plan et à consolider les acquis des différents projets de développement.

IV.4.1. - Equipement des pêcheurs et transformateurs

. Restructuration du CAMP

Les mesures de redressement sont d'ores et déjà prises afin d'éviter que ne se renouvellent les difficultés rencontrées en 1983 et 1984 :

- assainissement de la gestion ;
- activités strictement limitées à la motorisation ;
- meilleure politique des prix (prix assurant la pérennité du fonds de roulement et le fonctionnement du CAMP) ;
- poursuite renforcée des mauvais payeurs.

Le fonds de roulement du CAMP devrait pouvoir être reconstitué grâce à une importante subvention du Gouvernement Japonais (500 millions sous forme de moteurs et pièces détachées) et grâce au Crédit Italien qui devrait permettre l'introduction du moteur hors-bord diésel dont les avantages économiques sont indéniables par rapport au moteur essence pour certaines pirogues et certains types de pêche.

Cependant, avec la mise en place du crédit agricole, le rôle du CAMP se limitera à ses objectifs premiers : (fourniture des équipements à l'exclusion de la gestion du crédit).

. La gestion du crédit pour l'équipement des pêcheurs et transformateurs

La CNCA, désormais, gérera et mettra en place tous les prêts consentis à la pêche artisanale.

Trois (3) projets de développement, déjà identifiés et dont le démarrage est prévu en 1985/86, verront ainsi les lignes de crédit qu'ils prévoient gérées par la CNCA :

- projet de développement de la pêche artisanale de la Petite Côte (BAD)
- projet de développement de la pêche artisanale en Casamance (FED/CCCE)
- projet d'amélioration des techniques de la pêche artisanale (ACDI).

IV.4.2. - Meilleure distribution des produits, amélioration de la commercialisation

a) - CAPAS : Commercialisation du poisson (ACDI)

Suite à la mission d'évaluation déjà notée, le projet visera surtout la consolidation de l'expérience en cours.

La rentabilisation des 3 centres de maréyage existants constituera l'objectif principal. La gestion sera décentralisée (le siège de Thiaroye apparaît trop lourd administrativement et financièrement). La rétrocession des centres aux coopératives est prévue au cours du VII^e Plan.

L'équipement (moyens de transport, caissons isotherme etc...) sera complété en tant que de besoin.

b. - Lignes de crédit destinées aux mareyeurs gérées par la CNCA. Elles permettront aux mareyeurs de s'équiper en moyens de transport efficaces afin de réduire les pertes et d'étendre leur circuit de vente à l'intérieur du pays. Deux projets prévoient des lignes de crédits mareyeurs : Développement de la Pêche Artisanale sur la Petite Côte et Développement de la Pêche Artisanale en Casamance.

c. - Nouvelle Politique d'exploitation de la chaîne du froid

L'étude du Plan Directeur froid qui sera réalisée dès la première année du Plan devrait apporter des solutions aux problèmes posés par l'exploitation des unités déjà en place et de mieux concevoir l'implantation des nouvelles unités, si l'étude en fait ressortir la nécessité.

IV.4.3. - Amélioration des techniques de captures, de conservation et de transformation

Compte tenu du fait que les débarquements réalisés par la pêche artisanale ces dernières années montrent des signes de plafonnement, à la suite de l'introduction de la motorisation et des techniques nouvelles de captures (senne tournante), les actions à envisager s'orientent plutôt vers la recherche d'une meilleure productivité de la pêche : prototypes d'embarcations dotés d'équipements fonctionnant à moindre coût, permettant d'allonger les marées et de mieux préserver la qualité des produits.

La recherche des techniques améliorées de capture, susceptibles d'augmenter les rendements et d'exploiter des espèces non encore intéressées par la pêche traditionnelle se poursuivront.

Ces actions se réaliseront dans le cadre des projets de Développement de la Pêche Artisanale de la Petite Côte et d'Amélioration des Techniques de la Pêche artisanale.

IV.4.4. - Amélioration des conditions de travail des pêcheurs et transformateurs

Cette politique se poursuit : son objectif est de mettre à la disposition des producteurs, (pêcheurs, transformateurs) des outils et lieux de travail mieux adaptés.

Elle se traduira par l'aménagement des sites de débarquement existants et l'incitation à la sédentarisation des pêcheurs (Projet de Développement de la Petite Côte et de la Casamance).

IV.4.5. - Développement planifié de la pêche artisanale

Les grandes orientations jusque-là adoptées par le Gouvernement visaient les différents volets en amont et en aval de la production d'une façon générale. Il paraît opportun de planifier ces mesures d'aménagement et de développement, en tenant compte des ressources existantes et des priorités demandées.

Dans cette perspective, le projet Plan Directeur Sud qui a démarré fin 1984 a pour but de définir les orientations et les principales options des stratégies de développement dans les années à venir, pour ce qui concerne la partie Sud du pays (Sine-Saloum et Casamance). Il devrait permettre notamment de mieux insérer les deux projets de développement destinés à ces régions (Projet de Développement de la Petite Côte et de la Casamance).

Par ailleurs, les conclusions de ce Plan Directeur fourniront au Gouvernement les éléments d'appréciation pour ce qui est de la réalisation des ports secondaires de Djifère et de la Casamance.

- Restructuration des structures de base de production

L'accent sera mis sur la redynamisation des coopératives des pêcheurs encore mal perçues par les populations concernées. D'autres actions dans ce sens interviendront chez les femmes transformatrices ainsi que chez les charpentiers de marine dont la première coopérative est en cours de constitution.

IV.5. - Les projets retenus pour l'aquaculture

IV.5.1. - Crevetticulture en Casamance

L'issue de la troisième année de test (décembre 1985) devrait permettre de conclure à l'opportunité de mettre sur pied une structure de validation économique.

IV.5.2. - Développement de la pisciculture dans le Fleuve

Prolongement des projets existants sous le VI^e Plan, deux projets ont été retenus :

- le développement de l'aquaculture des mullets en aménagements piscicoles du barrage de Diama ;

- Impact accéléré de pisciculture intensive dans la vallée du Fleuve Sénégal.

Ce projet constitue la base principale de l'action piscicole dans le pays. Il n'a pas encore atteint tous ces objectifs. Il est nécessaire de :

- a) - Réorienter le principe de vulgarisation, à reprendre par les agents forestiers réellement pisciculteurs ;
- b) - Prévoir une action de recherche d'accompagnement ;
- c) - Transformer les étangs construits par l'USAID et la SAED ;
- d) - Rééquiper certaines stations dont l'équipement réalisé a été dispersé ou perdu.

IV.6. - La pêche continentale

Deux projets ont été retenus :

Le développement de la Pêche au Lac de Guiers, inscrit au VI^e Plan mais qui n'avait pas trouvé de financement. Deux objectifs distincts :

- accroissement de la production de poissons d'eau douce ;
- étude biologique des crevettes Macrobrachium au Lac de Guiers et dans le Bas-Sénégal.

Organisation et équipement des secteurs Pêche. L'objectif est de développer et améliorer les activités du personnel spécialisé des Eaux et Forêts dans le domaine de la pêche/pisciculture ; en arriver à développer le sens et les méthodes de l'exploitation piscicole et assurer le suivi des projets.

IV.7. - L'armement

Les mesures d'assouplissement doivent être appliquées pour réduire les charges d'exploitation : diminution des taxes de port, augmentation de la subvention sur le carburant pêche.

Il est également indispensable de renforcer la coopération au niveau régional, particulièrement avec les pays voisins, pour que les accords de pêche équilibrés soient passés et permettent à l'armement national d'étendre sa zone d'activité.

Des moyens financiers doivent être mis à la disposition des opérateurs économiques pour leur permettre d'acquérir des unités performantes, en remplacement des unités obsolètes (chalutiers, sardiniers) ou pour l'exploitation de nouvelles pêcheries ou de nouveaux stocks (chalutiers pélagiques, chalut de pêche profonde, canneurs). Les besoins de renouvellement ont été estimés à partir d'un recensement des navires ayant acquitté leur licence de pêche à la date du recensement.

Pour la flotte chalutière : sur 121 unités, 15 ont plus de 25 ans d'âge et seraient donc à renouveler immédiatement ; 21 ont entre 21 et 25 ans et le seraient dans un proche avenir.

Au total, sur la période considérée 1985-89, 36 chalutiers devraient être remplacés (si on considère 25 ans comme une durée de vie maximale).

Pour la flotte sardinière, 3 sont à renouveler immédiatement, deux autres au cours du VII[°] Plan.

Un accent particulier doit être mis sur l'exploitation des pêcheries pélagiques de Casamance (senneurs et chalutiers pélagiques) inexploitées depuis la rupture des accords de pêche polono-sénégalais. Rappelons que les pélagiques constituent l'essentiel du potentiel des eaux nationales.

Il conviendrait également, compte-tenu de la raréfaction de certaines espèces-cibles, de mettre en exploitation les ressources qui ne font pas encore l'objet d'une exploitation intense (crevettes, crabes, merlous dits du talus continental) par la mise sur pied d'un armement spécialisé de chalutiers de pêche profonde.

Le crédit maritime a un rôle important à jouer pour doter les armateurs des moyens requis à des conditions adaptées au métier et à la politique de développement définie dans le Plan d'Action de la Pêche Sénégalaise. Le crédit maritime, après son redressement en cours :

- mettra à la disposition des opérateurs ses propres fonds (dotations originelles reconduites) pour le renouvellement et l'extension de la flottille ;

- gérera les fonds mis à la disposition du Sénégal dans le cadre du protocole passé avec l'Italie (Country Program). Il est prévu dans ce cadre le financement de trois groupes d'armements (surtout chalutiers) et des installations à terre correspondantes (projets intégrés) ;

- projet Société des Pêcheries Casamançaises (PECA) ;
- projet Société Mouride de Développement (SOMOUDEV) ;
- projets promus par les membres du Groupement des Armateurs et industriels de la Pêche du Sénégal (GAIPES).

En complément, la C.C.C.E. appréciera un projet spécifique, visant à mettre sur pied un armement thonier-canneur, proprement sénégalais, pour combler le vide dû à la disparition de l'armement national (SOSAP) et assurer l'auto approvisionnement des trois unités de la place actuellement dépendantes à 50 % des apports étrangers (thoniers basés ou non à Dakar).

Le Projet Protection et Surveillance des Pêches du Sénégal sera poursuivi, instrument indispensable pour l'exploitation rationnelle des eaux sénégalaises et la lutte contre le pillage. La pêche artisanale est concernée par ce projet (conflits des artisans avec les industriels, incursions dans les pêcheries réservées), mais la pêche industrielle est la plus intéressée (délivrance et contrôle des licences de pêche, arraisionnements, surveillance des pêcheries).

IV.7.1. Les industries

Compte tenu de la situation financière de beaucoup d'entre elles (il est vrai, trop nombreuses et de "surface" trop restreinte), il devient nécessaire d'étudier les moyens d'aider les opérateurs, conscients et responsables, à supporter les coûts élevés d'exploitation, de l'électricité notamment.

Est à étudier également la coexistence unités glacières et unités congélatrices, les secondes plus rentables dans les conditions actuelles d'exploitation et du marché, les premières à impact social plus important car grandes consommatrices de main-d'œuvre par le personnel nécessaire pour le triage, le conditionnement, l'emballage, etc...

Le crédit maritime doit également intervenir massivement au niveau des usines. On estime, un peu arbitrairement, que l'effort nécessaire représente le quart de l'effort à consentir pour les renouvellements/extension de la flottille.

Ceci doit permettre l'amélioration de la situation de la trésorerie des industries locales et la réalisation des programmes de rénovation. Il convient en effet plutôt d'aider au financement de la modernisation que d'aider l'implantation des industries nouvelles qui ne ferait qu'aggraver l'actuel sur-équipement.

Le Country Program intéresse des projets intégrés : toute une partie de l'aide ira aux infrastructures à terre et notamment à une infrastructure décentralisée (implantation en Casamance du projet PECA).

IV.7.2. - La commercialisation

Il apparaît nécessaire de renforcer les possibilités et les moyens financiers des opérateurs économiques pour qu'ils soient en mesure d'offrir à leurs clients une fourniture régulière :

- en quantité
- en qualité : amélioration de l'emballage, des conditions de conservation
- en prix.

Les opérateurs exportateurs seront amenés à collaborer plus étroitement avec le Centre Sénégalais du Commerce Extérieur qui a déjà fait des études et des missions de prospection pour l'identification de débouchés intéressants.

Les mesures d'incitation, notamment les subventions à l'exportation doivent être maintenues et renforcées. Notons l'exception pour les conserveries. Le texte de 1983 s'est traduit pour elles, très consommatrices de biens importés, par un recul de la subvention. La notion de résidence plus que celle de nationalité pourrait être introduite pour les producteurs de thon.

Il est nécessaire, en outre, que le Sénégal protége davantage les nationaux en appliquant des mesures de réciprocité quand certains pays prennent des mesures susceptibles de gêner, directement ou indirectement les exportations. Il convient de donner aux nationaux les moyens réglementaires et financiers pour qu'ils soient en mesure de prendre des participations effectives dans les sociétés étrangères distribuant des produits sénégalais.

La dispersion des exportateurs a été notée. Il faut inciter les regroupements, insérer les professionnels dans des structures plus puissantes financièrement, mieux organisées et ainsi plus armées pour la conquête des marchés extérieurs.

IV.8. - La Formation

IV.8.1. - Ecole des Agents techniques

A l'issue du VI[°] Plan, l'Ecole des Agents techniques disposera de structures valables. Il sera cependant nécessaire de les améliorer par un complément d'équipement en matériel didactique et en moyens logistiques. Notamment, l'acquisition d'un autocar devrait permettre aux élèves d'effectuer des sorties d'études sur les lieux de production.

IV.8.2. - Ecole Nationale de Formation Maritime

Le projet de Budget 1985/86 (BNE) devrait permettre de rendre fonctionnel l'outil pédagogique (navire-école) mis à la disposition de l'ENPM au cours du VI[°] Plan.

VII[°] PLAN : SECTEUR PECHE

PROJETS	Coût VII [°] Plan (Millions F.CFA)	ANNUALISATION				FINANCIEM. INTER Total	FINANCIEM. EXTERNE Total	Acquis	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89				
<u>PECHES ARTISANALES ET AQUACULTURE</u>									
1. - PECHE MARITIME									
1.1.1. - CAPAS : Motorisation des pirogues (dont autofinancement)	2 500	800	530	500	600	800	-	1 700	1 200
- Italie (Country Program)	(800)		(250)	(250)	(300)				
- Japon (Subvention)	(7 200)	(300)	(300)	(300)	(300)				
- (500)	(500)								
1.1.2. - CAPAS : Commercialisation du poisson (dont - AGDI - Fonds Contrep. Canado-Sénégalais)	1 020	200	245	265	310	-	-	1 020	1 020
- 670	125	160	175	210					
- 350	75	85	90	100					
1.1.3. - CAPAS : Relance de la pêche à Djifère - Fonds Contrep. Canado-Sénégalais - ACDI (assistance technique)	682	303	379	-	-	-	-	682	682
- 484	234	250	-	-	-	-	-		
- 198	69	129	-	-	-	-	-		
1.1.4. - Développement de la pêche sur la Petite Côte (dont - BAD (prêt) - Financement interne)	3 073	962	836	1 015	260	333	333	2 740	2 740
- (2 740)	(824)	(771)	(929)	(215)					
- (333)	(138)	(65)	(85)	(45)					
1.1.5. - Développement de la pêche en Casamance (dont - CCCE (prêt) - FED)	879	218	299	250	112	-	-	879	879
1.1.6. - Etude du Plan Directeur Sud (ACDI (Subvention))	180	180	-	-	-	-	-	-	-
- (180)	(180)								
1.1.7. - Etude du Plan Directeur du Froid (Italie : Subv. du Country Program)	100	100	-	-	-	-	-	100	100
- (100)	(100)								
1.1.8. - Extension de la chaîne du froid (Italie : prêt du Country Program)	1 000	100	100	400	400	-	-	1 000	1 000
- (1 000)	(100)	(100)	(400)	(400)					
1.1.9. - Réhabilitation de la chaîne du froid (Country Program)	300	150	150	-	-	-	-	300	300
- (300)	(150)	(150)							

VII^e PLAN : SECTEUR PECHE

PROJETS	Coût VII ^e Plan (Millions F.CFA)	ANNUALISATION				FINANCIEM. INTERNE	FINANCEMENT EXTERNE		
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89		Total	ENE	Total
1.1.10. - <u>Amélioration des techniques de la pêche artisanale</u>	2 730	340	980	870	540	340			2 390
(dont : - ACDI (Subvention) - Financement interne)	(2 390) (340)	(320) (20)	(890) (90)	(750) (120)	(430) (110)				
TOTAL 1.1. - PECHE MARITIME ARTISANALE	12 464	3 353	3 539	3 350	2 222	1 473	333	10 991	10 491
1.2. - <u>PECHE CONTINENTALE</u>									
Dévelop. de la pêche continent. au Sénégal	652	286	122	122	122				506
1°) - développement de la pêche au Lac de Guiers et étude biologique des crevettes Macrobrachium du Lac et du Bas-Sénégal	506	206	100	100	100				
2°) - organisation et équip. des secteurs de pêche	146	89	22	22	22				146
TOTAL 1.2. - PECHE CONTINENTALE	652	286	122	122	122	-	-	652	-
1.3. - <u>AQUACULTURE</u>									
1.3.1. - <u>Crevetticulture en Casamance</u>	459	67	80	145	167	52			497
(dont : - FAC (Subvention), - CCCE (prêt) ? - Autofinancement)	(177) (230) (52)	(67) (80)	(80) (115)	(30) (115) (52)	(115) (52)				407
1.3.2. - <u>Développement de la pisciculture</u>	570	190	140	120	120				450
1°) - développement de l'aquaculture des mullets en aménagement piscicole au larrage de Diamal	450	150	100	100	100				
2°) - projet d'impact accéléré de pisciculture intensive dans la région du Fleuve	120	40	40	20	20				120
TOTAL 1.3. - AQUACULTURE	1 029	257	220	265	287	52	-	977	407
TOTAL 1. - PECHE ARTISANALE ET AQUACULTURE	14 145	3 896	3 801	3 737	2 631	1 525	333	12 620	10 890

VII° PLAN : SECTEUR PECHE

PROJETS	Coût VII ^e Plan (Millions F.CFA)	ANNUALISATION				FINANCEM. INTERNE	FINANCEMENT EXTERNE		
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89		Total	Total	Acquis
- PECHE INDUSTRIELLE									
2.1. - <u>CREDIT MARITIME</u> (Pour mémoire) (dont financement acquis)	3 830 (2 430)	1 040 (484)	1 040 (300)	1 040 (1 023)	710 (690)			3 830 (PM)	2 430 (PM)
- reliquat VI ^e Plan									
- BOAD II									
- BIRD II									
- KFW II									
- à rechercher									
2.2. - <u>PECHERIES DE CASAMANCE (PECA)</u> (dont : - Italie (prêt du Country Program) - Autofinancement)	7 500 (6 600)	1 730 (1 730)	4 870 (4 870)	600 (900)	300 (600)	900 (300)		6 600	6 600
2.3. - <u>SOCIETE MOURIDE DE DEVELOPPEMENT (SOMOUDEV)</u> (dont : - Italie (prêt du Country Program) - Autofinancement)	6 210 (5 400)	2 500 (2 500)	2 400 (2 400)	1 000 (500)	310 (500)	810 (310)		5 400	5 400
2.4. - <u>PROJETS PROMUS PAR LES MEMBRES DU GAIPES</u> (dont : - Italie (prêt du Country Program) - Autofinancement)	6 210 (5 400)	1 000 (1 000)	1 700 (1 700)	1 850 (1 350)	1 560 (1 350)	810 (500)		5 400	5 400
2.5. - <u>ARMEMENT CANNEUR</u> CCCE	2 540				1 320	1 320		2 540	2 540
2.6. - <u>PROTECTION ET SURVEILLANCE DES PECHES</u> (dont : - ACDI (Subvention) - Fonds Contrepartie Canado-Sénégalais)	1 170 (970)	267 (217)	280 (238)	295 (245)	320 (270)			1 170	1 170
TOTAL 2. : PECHE INDUSTRIELLE (Non inclus le crédit maritime)	23 730	5 497	9 258	5 065	3 910	2 520		21 210	21 210
- FORMATION									
3.1. - <u>ECOLE NATIONALE DE FORMATION MARITIME</u>	95	55	20	10	10	80	80	15	15
1 ^{er}) - acquisition d'un autocar	(15)	(15)							
2 nd) - fonctionnement des navires-écoles (BNE)	(80)	(40)	(20)	(10)	(10)				

VII^e PLAN : SECTEUR PECHE

	Coût VII ^e Plan (Millions F.CFA)	ANNUALISATION				FINANCIEM. INTERNE	FINANCEMENT EXTERNE		
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89		Total	BNF	Total
2. - ECOLE DES AGENTS TECHNIQUES DE L'OCEANOGRAPHIE ET DES PECHE MARITIMES	50	30	10	10	-	-	-	-	50
1 ^o) - Acquisition d'un autocar	(15)	(15)	-	-	-	-	-	-	-
2 ^o) - Equipement complémentaire	(35)	(16)	(10)	(10)	-	-	-	-	-
TOTAL 3. : FORMATION	145	65	30	20	10	80	80	65	-
GRAND TOTAL 1. + 2. + 3. : SECTEUR PECHE	38 020	9 478	13 169	8 822	6 551	4 125	413	33 895	32 100
PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE	24 155	5 163	5 869	7 202	5 931	2 335	333	21 830	20 100

II
SOUS-SECTEUR

FORETS ET PROTECTION DE LA NATURE

INTRODUCTION

Depuis plus d'une décennie, la sécheresse sévit au Sénégal et tend à devenir endémique. Les capacités d'absorption et de résistance des milieux vivants s'estompent et disparaissent ; les capacités de régénération et de production baissent et apparemment, la désertification s'installe.

L'immense poids écologique, économique et sociologique de cette situation est vécu intensément par tout le pays. La couverture végétale disparaît à un rythme de près de 100 000 hectares par an, atteignant par endroits le stade d'irréversibilité naturelle. L'érosion éolienne provoque d'énormes transports de sols et des recouvrements par ailleurs, créant de nombreux inconvénients ; la faune régresse.

Dans le même temps, en raison de l'augmentation de la population et de l'accroissement de leurs besoins en produits forestiers de toute nature, l'intervention humaine surimpose des prélevements et des défrichements qui sont à l'origine de cette situation ou qui l'aggravent.

En effet, les défrichements provoquent chaque année la déforestation d'au moins 50 000 hectares, alors que la surexploitation par forte sollicitation diversifiée peut altérer 20 000 hectares.

Les déficits énergétiques provenant des ressources ligneuses accentuent ces phénomènes ; ces déficits intéressent toutes les régions du Sénégal excepté la Casamance et le Sénégal-Oriental.

Enfin, chaque année, les feux de brousse ravagent d'importantes superficies. Ces feux provoquent, entre autres, la réduction de la couverture végétale, la destruction des pâturages naturels, l'accélération du processus d'érosion par passage répété.

La tendance générale est donc une accélération de la disparition des formations forestières et de savane. Cette disparition peut s'exprimer à un niveau de 100 000 hectares en moyenne dans la période de 1980/1985 tandis que chaque année 200 000 à 250 000 hectares de formations forestières et de savanes sont touchés de façon plus ou moins intense par la dégradation.

Tout ceci montre l'ampleur de l'agression à laquelle notre pays à l'instar des autres pays du Sahel, est soumis.

L'acuité du problème est aujourd'hui ^{telle} / qu'il requiert une mobilisation aussi bien nationale qu'internationale si on veut éviter qu'il ne prenne un caractère irréversible.

Le VII^{ème} Plan de Développement économique et social se situe donc à une période charnière.

Fondamentalement, il s'agira à travers ce Plan, d'engager une riposte réfléchie, organisée, efficace et multiforme permettant l'arrêt du processus de désertification, la conservation des ressources naturelles et énergétiques.

I. - Bilan diagnostic du Secteur Forêts et Protection de la Nature :

Situation et évolution :

A. - Les ressources végétales et forestières

Les activités de ce secteur concernent la protection et l'exploitation des ressources végétales naturelles, ainsi que des ressources fauniques et piscicoles intérieures du pays ; elles visent également à l'amélioration et à l'embellissement du milieu naturel.

Les activités concernant les ressources végétales s'exercent avant tout sur le domaine forestier dit classé comprenant les forêts domaniales, la réserve botanique de Noflaye, les réserves sylvopastorales, les réserves de faunes et les zones d'intérêt cynégétique, soit une superficie totale de 6 141 547 hectares.

De plus, il existe près de 7 000 000 hectares de formations ligneuses qui participent à la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers divers. C'est en conséquence sur une superficie couvrant 65 % des 20 000 000 hectares du territoire national que s'exerce la surveillance de l'administration forestière.

Les formations forestières naturelles sont fonction du bioclimat. C'est ainsi que de la zone sahélienne au Nord à la zone Soudano-Guinéenne, nous passons des steppes sahéliennes aux forêts sèches Sub-Guinéennes de Casamance en passant par des formations spécifiques telles : les gonakeraies, les rôneraies, les mangroves, les palmiers à huile etc...

1. - La Vallée du Fleuve

La Vallée du Fleuve comporte deux parties éco-sociologiquement différentes. Il s'agit de la Vallée alluviale et du Delta.

Dans la Vallée alluviale, les forêts de gonakiés (*Acacia nilotica*) constituent la principale formation forestière. Ces gonakeraies couvraient une superficie d'environ 25 000 hectares. La sécheresse de ces dernières années a entraîné une diminution notable du couvert végétal ligneux. La mortalité de l'*acacia nilotica* est notée chaque année (40 à 100 % dans toutes les forêts fluviales) tandis que la régénération est difficile. Par ailleurs, le développement progressif des périphéries irriguées de la Vallée de même que de la mise en eau du barrage de Diama peuvent occasionner des perturbations pour les forêts à gonakiés si des programmes importants ne sont pas mis en oeuvre.

Dans le Delta, la végétation ligneuse est principalement composée de *Tamarix senegalensis*, *Acacia SSP* et de *Balanites aegyptiaca* (soump).

La végétation du Delta a également subi d'importantes modifications suite à l'action combinée de la sécheresse et des aménagements hydro-agricoles.

2. - La zone sylvopastorale

Cette zone couvre une superficie d'environ 70 000 km² et a essentiellement une vocation sylvopastorale.

Dans le Ferlo sableux, la végétation naturelle, caractérisée par une steppe arbustive ou arborée montre une nette régression des espèces moins sclérophylles au profit des espèces les plus sclérophylles traduisant une dégradation manifeste des formations sylvopastorales.

Dans le Ferlo oriental dont une grande partie est inapte à l'agriculture, on a noté également un taux de mortalité assez élevé du maigre couvert forestier.

3. - Le Bassin Arachidier

Le Bassin Arachidier est caractérisé par une forte densité de population, un taux de superficie des terres défrichées et cultivées extrêmement élevé, la pratique de la monoculture.

Le vieux Bassin Arachidier, le Centre Ouest, est la zone où l'arachide et le mil sont les seules alternatives. On note la disparition des jachères et de la rotation culturelle. La végétation est constituée par une steppe arborée très déboisée et le parc à *Acacia albida* (kadd) a tendance à disparaître sous l'effet combiné des prélevements effectués et d'un blocage de la régénération.

Le Centre-Est est une zone riche en formations végétales de type savane arborée. Les tendances d'évolution de ces formations sont liées à l'accroissement des superficies cultivées avec une diminution des superficies boisées, à la réduction voire la disparition des jachères, et à la sécheresse. Ces forêts contribuent à la satisfaction des besoins en bois de toute nature dans les grandes agglomérations de l'Ouest.

4. - Les Niayes

Les Niayes couvrent environ 200 000 hectares et s'étendent du Gadiolais à Cambérène. Il s'agit de formations de dunes de sable alternant avec des cuvettes plus ou moins inondées où se développent les cultures maraîchères.

Le micro-climat qui règne a permis l'installation d'une végétation sub-guinéenne et guinéenne dont le palmier à huile (*Elaeis guineensis*).

Le sécheresse de ces dernières années a eu aussi pour conséquence dans la zone, l'assèchement de certaines dépressions, la remontée du sel et la disparition progressive du palmier.

La mise en valeur de la zone dépend essentiellement des mesures conservatoires : fixation des dunes vives, protection rapprochée des cuvettes par l'établissement de brise-vents.

5. La zone des forêts du Centre-Est et des formations Soudaniennes -

Les formations ligneuses couvrent d'importantes superficies, environ 5.400.000 hectares. Cette végétation est constituée principalement par la savane arborée et la savane boisée et contribue à la satisfaction des besoins en produits forestiers divers.

Plusieurs facteurs risquent de provoquer la rupture de ces écosystèmes forestiers ; il s'agit de la sécheresse, des feux de brousse assez fréquents, de l'exploitation abusive de la forêt pour la production de charbon de bois surtout et de la colonisation anarchique du Nord-Ouest de la région.

6. Les formations soudano-guinéennes de Casamance -

Avec une superficie d'environ 28.350 km² et une pluviométrie qui passe de 1.000 mm/an dans le Nord-Est de Vélingara à 1.600-1.700 mm/an au Sud-Ouest de Ziguinchor, la Casamance est le "jardin vert du Sénégal".

Ses forêts contribuent à la satisfaction des besoins en bois d'œuvre notamment et en fruits forestiers.

Les forêts inventoriées font état d'un capital forestier de 15.000.000 m³.

La sécheresse de ces dernières années a provoqué l'affaiblissement et un début de mortalité de beaucoup de peuplements forestiers.

Les feux de brousse trop fréquents de même que l'exploitation forestière abusive pour la satisfaction des besoins en produits forestiers divers menace à terme l'équilibre des écosystèmes forestiers.

Un aménagement suivi et rationnel de ce capital forestier qui contribue pour beaucoup aux revenus des populations, devra permettre au Sénégal de disposer de ressources forestières fournissant des bois de valeur.

. Les Mangroves

Les mangroves jouent un rôle très important tant sur le plan écologique, économique que biologique. En Casamance, elles occupent environ 130.000 ha, au Sine-Saloum, elles couvrent près de 59.000 ha. Il existe une mangrove relictuelle dans la région naturelle du Fleuve. La mangrove est constituée essentiellement de deux espèces forestières : Rhizophora racemosa, Avicennia africana.

L'importance économique de la mangrove est appréciable, plus par le rôle écologique qu'elle joue que par sa production de bois.

Les formations de mangroves disparaissent à un rythme extrêmement rapide du fait de la sensibilité de cet écosystème. Cette disparition s'effectue par endroits par de larges tâches. La situation est plus dramatique en Casamance du fait des aménagements hydroagricoles, notamment, inadaptés à l'existence même des mangroves. De même, la sécheresse joue un grand rôle dans la disparition de ces formations et leur protection devient de plus en plus urgente.

B. - Etat des lieux fauniques :

Naguère riche et variée, la faune sénégalaise a subi de multiples agressions, en particulier les aménagements hydroagricoles et le braconnage, qui en ont fortement modifié la répartition géographique. C'est ainsi que la faune a progressivement émigré vers l'Est et le Sud et des espèces ont presque entièrement disparu (éléphant, lion, grandes antilopes, girafes).

Pour préserver des noyaux fauniques de ce patrimoine naturel et lutter contre le braconnage, des parcs, des réserves et des zones d'intérêt cynégétique ont été créés. C'est ainsi que le Sénégal est doté actuellement d'un réseau de Parcs Nationaux qui représentent un peu plus de 1 300 000 ha soit 4,5 % du territoire national ; en outre, il a été aménagé sept espaces protégés pour des espèces en voie de disparition sur une superficie totale de 1 198 000 hectares. Enfin, des zones d'intérêt cynégétique ont été instaurés sur un total de 2 315 500 ha en vue de réglementer la chasse aussi bien traditionnelle que sportive.

Cette politique de préservation devra être poursuivie en vue de la conservation de cet important patrimoine que constitue la faune.

C. - Les ressources de la pêche continentale et la pisciculture

La pêche continentale joue un triple rôle, économique, nutritionnel et social.

Elle s'étend sur trois fleuves (Sénégal sur 1 800 km, la Gambie et la Casamance), plus d'une dizaine de lacs dont l'important lac de GUIERS (17 à 25 000 ha), plusieurs affluents (Falémé, Niokolo...), des mares, marigots et bolons (Windou Edi, mare de Gassambilaké, Soungrougrou etc...).

La pêche crevettière occupe une place très importante dans la pêche continentale en Casamance.

Les ressources en matière de pêche continentale sont en diminution. Ainsi, vers les années 1960, la production avoisinait, dans la Vallée du Fleuve uniquement, 30.000 tonnes. Elle ne dépasse pas 10 à 12.000 tonnes en 1980. Elle était de 21.000 tonnes en 1974 et de 25.000 tonnes en 1975. Cette forte baisse de la production est en grande partie due aux conséquences néfastes de la sécheresse sur le milieu aquatique continental (diminution sensible des zones d'inondation ou zones de frayère et de développement des poissons).

II - Bilan économique et financier du secteur -

A/ Evolution macroéconomique du secteur -

Au niveau macroéconomique, l'importance du sous-secteur forestier apparaît secondaire. Même si sa valeur ajoutée n'a cessé de croître jusqu'à se situer à 15 milliards de F.CFA en 1983, sa contribution au produit du secteur primaire de même qu'à la P.I.B.E. n'a cessé de stagner voire même décroître au cours des cinq dernières années.

Il faut néanmoins souligner que l'estimation de la valeur ajoutée du sous-secteur forestier est sous-évaluée pour plusieurs raisons :

- les prix des combustibles ligneux évoluent moins rapidement que les prix agricoles et l'ensemble des prix ;
- certaines transactions concernant les produits forestiers sont peu appréhendées par les statistiques officielles.

Par ailleurs, le vrai rôle des forêts au Sénégal se situe au niveau de la satisfaction des besoins des populations (rurales et urbaines) de la protection et de la conservation de l'environnement.

Au niveau de la satisfaction des besoins des populations, la forêt joue un rôle multiple dans la fourniture :

- * de bois de service : les besoins des populations sont importants, surtout dans les régions de Diourbel, Thiès et du Fleuve

* des combustibles ligneux : le "taxan" (corvée quotidienne de bois) demande en moyenne 1,6 stère de bois par habitant et par an soit l'équivalent de 8 millions de stères consommées annuellement par les ménages. De son côté, la seule consommation de Dakar en charbon de bois représente près de 1 million de quintaux par an. Au cours des prochaines années, les combustibles ligneux devront encore jouer un rôle significatif dans la satisfaction des besoins énergétiques domestiques ;

* des produits forestiers non ligneux : de nombreux produits forestiers non ligneux ont leur importance dans l'alimentation de nos populations et dans notre économie. Les principaux sont :

. les feuilles et écorces : les feuilles sont exploitées pour l'alimentation (confection des mets, préparation de boissons, jus...).

Une petite activité industrielle de collecte et de conditionnement des feuilles de ratt, de quinquéliba (combretem spp) et de Tengé (vitex spp) est déjà en cours. Les écorces sont utilisées dans la pharmacopée ;

. les fruits forestiers : ils font l'objet d'un commerce florissant en raison de la forte demande des villes ; certains fruits peuvent d'ores et déjà fournir la base d'une activité industrielle non négligeable (palmistes, noix d'anacarde...) ;

. les gommes (gomme arabique et gomme Mbepp) ont joué et sont appelées encore à jouer un rôle dans les activités des populations rurales.

En ce qui concerne la protection et la conservation de l'environnement, le rôle de la forêt est inestimable dans la lutte contre la désertification, la protection et la conservation des ressources naturelles, la création des "infrastructures végétales" indispensables à l'agriculture, la protection et la valorisation des cultures.

Les importations liées au sous-secteur forestier portent essentiellement sur les "bois et ouvrages en bois" et les "papiers et cartons". Cependant, à l'avenir, on peut s'attendre à ce que les produits semi-finis et finis importés représentent une part croissante.

En matière de prix, des efforts sont actuellement envisagés en vue d'instaurer progressivement une certaine vérité des prix des combustibles ligneux et de manière à ce que le prix au consommateur se rapproche peu à peu du coût de renouvellement de la ressource (prix économique : 111 CFA/Kg de charbon) tout en restant à la portée du pouvoir d'achat des populations.

L'activité forestière

La production contrôlée concerne le quota (contingentement) fixé par le Service Forestier au niveau du pays et des régions.

Le quota est fixé eu égard aux potentialités des zones et aux besoins de consommation. En fait, la production réelle des combustibles ligneux est supérieure étant donné l'exploitation frauduleuse.

La production contrôlée totale se maintient à un niveau très élevé, le prélèvement total atteignant 1.041 milliers de stères en 1982.

Production contrôlée des combustibles ligneux 1978/1983

Années	Bois de chauffe (000 stères)	Charbon de bois (1000 tonnes) (1)	Total (1000 stères)
1978	91,3	90,1	1.289,6
1979	98,6	102,2	1.457,9
1980	80,1	62,8	815,3
1981	81,8	82,4	1.177,7
1982	102	70,6	1.040,9
1983 (2)	150	86,2	1.296,5

(1) Tonne de charbon de bois = 13,3 stères de bois

(2) Quota alloué

La production de bois d'œuvre, après avoir connu une chute semblait enregistrer une évolution lente mais elle^abaisse à nouveau. Sa contribution à la satisfaction des besoins nationaux en bois d'œuvre (y compris pirogues et artisanat d'art) n'est pas très significative. La production des six scieries existantes approvisionne essentiellement la petite industrie du bois (Casamance avec faible irradiation vers le Sine et le Sénégal-Oriental).

Les consommations sont estimées entre 80 et 100.000 m³ en équivalent-grumes. Production de bois d'œuvre (pieds abattus) :

- 1977	10.891 pieds
- 1978	5.659
- 1979	6.000
- 1980	7.512
- 1981	6.250
- 1982	6.229
- 1983	5.816 (quota alloué)

Les produits de cueillette (gommes, fruits sauvages, feuilles et palmiers à huile) contribuent pour une large part à l'amélioration des revenus des populations rurales. Bien qu'elle soit avant tout autoconsommée la production entre également dans les circuits commerciaux intérieurs et extérieurs procurant de substantielles recettes au Service des Eaux et Forêts. Ces recettes représentent 108 millions de F.CFA en 1980 soit 40 % des recettes provenant des produits forestiers.

La production de gomme arabique, en réduction depuis 1970, principalement à cause de la sécheresse, va à nouveau augmenter grâce aux efforts entrepris pour étendre les superficies de gommeraies et moderniser les techniques de collecte de manière à tirer profit des perspectives intéressantes du marché mondial. La récolte et la commercialisation des fruits sauvages connaissent une expansion rapide qui laisse entrevoir de réelles possibilités de développement industriel (confiture, jus...). A ce point de vue, le projet anacardier, qui vient de débuter, présente un intérêt particulier (réduction des importations, unité industrielle, protection des sols). L'exploitation des feuilles sauvages montre aussi un dynamisme encourageant qui pourrait justifier la création d'une unité de conditionnement.

La satisfaction des besoins en combustibles ligneux

L'étude du secteur forestier permet de comparer par région les volumes disponibles pour le bois de feu dans les forêts exploitables et la consommation correspondante, ^{en} supposant que les prélevements non contrôlés sont intégralement consommés dans la région productrice.

La surexploitation des ressources ligneuses ressort clairement atteignant des dimensions dramatiques dans les régions occidentales (Cap-Vert, Thiès, Diourbel et Nord Ouest du Sine-Saloum) où les besoins sont 20 fois supérieurs à la potentialité moyenne. Actualisée, cette estimation montrerait une situation encore plus grave étant donné l'accroissement de la population. Non seulement, l'équilibre écologique risque de se trouver menacé mais en outre, la grave pénurie de bois de feu se traduit par une pression sur les prix de combustibles ligneux affectant les revenus.

Bilan par région des potentialités et besoins :

(en milliers de m³)

Régions	Potentialités naturelles de production de bois de feu	Besoins totaux	Bilan	Conclusion
Cap-Vert Diourbel, Thiès	49	965	- 916	besoins 20 fois supérieurs à la potentialité.
Fleuve	272	560	- 288	besoins 2 fois supérieurs à la potentialité.
Louga	159,5	365	- 205	besoins 2,3 fois supérieurs à la potentialité.
Sine-Saloum	269,5	862	- 593	besoins 3,2 fois supérieurs à la potentialité.
Sénégal-Oriental	3 823	367	+ 3 456	potentiel 10 fois supérieur aux prélevements.
- Casamance	2 561	979	+ 1 582	potentiel 2,6 fois supérieur aux prélevements.
- Total Sénégal	7 161	4 098	+ 3 063	potentiel 1,7 fois supérieur aux prélevements.

N.B. : L'estimation des besoins découle de niveaux régionaux de consommation par tête multipliés par la population. Il ne s'agit pas de prélevements effectués au niveau de la région concernée. Un bilan négatif exprime donc une surexploitation théorique.

L'exploitation de la faune

La chasse dont le dynamisme se reflète dans son apport monétaire dans l'économie du pays attire de plus en plus les touristes pour la qualité du gibier au Sénégal.

L'apport de devises au tourisme cynégétique est d'environ 1 milliard de FCFA par an d'après les guides de chasse. Les titres et licences procurent de leur côté près de 60 millions à l'Etat sans compter les taxes sur les armes et munitions.

Les campements de chasse créent 250 à 300 emplois. Avec le démarrage de la saison cynégétique, les armureries, les hôtels, les stations d'essence et les garagistes connaissent un *regain* d'activité.

Le Sénégal reçoit chaque année près de 1.500 touristes chasseurs.

D'une manière plus générale, le sport cynégétique (chasse, tourisme de vision) connaît un succès croissant en raison notamment d'une meilleure accessibilité des zones cynégétiques, en particulier, le désenclavement du Sénégal-Oriental.

Des efforts de plus en plus importants sont entrepris dans le cadre de l'organisation et de la rentabilisation de ce sous-secteur afin de la rendre plus dynamique.

Pêche continentale et Pisciculture

Les principaux objectifs du secteur de la pêche continentale sont : la satisfaction des besoins de consommation des populations (rurales et urbaines), l'augmentation de la production des eaux intérieures, l'équipement des pêcheurs (en moteurs hors-bord, filets, embarcation, etc...), la mise en place d'une meilleure organisation de la commercialisation des produits, l'organisation et le renforcement du mouvement coopératif et l'amélioration de la transformation traditionnelle.

En matière de pisciculture, il s'agit de la production pour les populations rurales de suffisamment de protéines animales, d'initier les pêcheurs et paysans aux techniques de la pisciculture et de former du personnel d'encadrement.

On note une importante baisse dans la production qui est actuellement estimée à 35.000 tonnes dont 10 à 12.000 tonnes pour le fleuve-Sénégal et plus de 12.000 tonnes pour la Casamance.

La pêche est essentiellement traditionnelle. La production est presque totalement commercialisée en frais en milieu rural. Dans certains cas, le manque de moyens pour la commercialisation en frais oblige le pêcheur à sécher la quasi-totalité de sa production. Ce produit est ainsi acheminé vers divers marchés.

En matière de production, il convient de souligner que la réalisation des barrages de Diama et de Manantali entraînera des pertes qui seront progressives. Elles seront d'environ 1.000 à 1.200 tonnes dès la mise en oeuvre du barrage de Diama et pourraient atteindre 19 à 21.000 tonnes après l'installation des barrages.

Il ressort de toutes ces considérations la nécessité de prendre des mesures qui viseront à atténuer l'impact des barrages sur la production piscicole.

- Priorités : 1°- les projets de pisciculture en zone sahélienne, en prévision des effets des barrages sur la productivité des eaux ;
- 2°- le projet de développement de la pêche au lac de Guiers pour les mêmes raisons.

B/- Le bilan financier du VI^{ème} Plan

Jusqu'au VI^{ème} Plan, le financement du secteur forestier s'était heurté à de graves problèmes. Parmi ceux-ci, il faut signaler en particulier la faible capacité d'absorption du secteur, liée à des aspects institutionnels, financiers, humains et matériels d'une part, l'insuffisante priorité jusqu'alors accordée au secteur, notamment par l'aide extérieure. Il en est résulté au cours des plans successifs de faibles taux de financement et d'utilisation des crédits, partant, de réalisation du plan.

Néanmoins, les sécheresses de la dernière décennie ont attiré l'attention sur la nécessité et l'urgence de lutter contre la désertification. Cette prise de conscience s'est manifestée au niveau national et international par l'accroissement des ressources allouées au développement du secteur forestier.

C'est ainsi, qu'au cours du VI[°] Plan, plusieurs projets nécessitant un coût total de près de 14 milliards avaient été programmés. Le financement acquis s'est élevé à 12 milliards environ soit à peu près à 90 % du coût total.

Les investissements réalisés au 30 juin 1984 sont d'un montant de 7 018 millions soit 58 % du financement acquis ; ce qui montre la faiblesse de mobilisation des ressources dans le secteur.

Cependant, si les prévisions de dépenses se réalisent effectivement en ce qui concerne la dernière année du Plan, le taux de réalisation du Plan dépassera les 69 %.

Toutefois, le M.P.N. poursuivra sa politique de simplification et d'assouplissement des procédures et modalités d'exécution du Plan, en particulier, dans le domaine financier (projets autonomes, fonctionnement du Fonds Forestier).

Bilan Financier du Sous-Secteur

Unité : Millions.

	Coût VI [°] Plan	Financement acquis	Réalisation au 1/7/81 au 30/6/84	Prévisions au 30/6/85	Taux d'exécution du Plan %
Forêts	13 919	12133	7 018	9 554	69

C. - Les contraintes et blocages du secteur

De nombreuses contraintes ponctuent le processus de développement de ce secteur et constituent un frein à son essor véritable. Ces contraintes sont d'ordre humain, financier, technique et naturel.

1. - Les contraintes liées aux ressources humaines

L'effectif des services forestiers est nettement insuffisant pour assurer la protection et la mise en valeur du domaine classé et pour veiller à l'application du Code Forestier. Cette situation est particulièrement nette au niveau des cadres et du personnel de surveillance et de gestion rapprochée des forêts et elle risque de se maintenir longtemps encore étant donnée la réduction constante des effectifs en formation.

La formation des agents apparaît également insuffisante à certains égards au moment où la foresterie rurale et la participation des populations tendent à devenir un des piliers de la politique forestière.

2. Contraintes liées aux ressources financières

Une masse croissante de ressources financières a pu être mobilisée auprès des bailleurs de fonds ; cependant, la capacité d'absorption du secteur reste insuffisante et la lenteur dans les liquidations et procédures des marchés empêchent la mobilisation effective d'une partie des fonds mis à la disposition du pays. Le financement de la gestion des acquis s'est heurté à des problèmes croissants étant donné les coûts récurrents induits par les projets et qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat.

3. Contraintes liées à la planification forestière

Si l'élaboration du plan directeur forestier représente une contribution essentielle au développement du secteur, il reste que sa mise en oeuvre se heurte à différents obstacles :

- l'identification, le suivi et l'évaluation a posteriori des projets devraient être renforcés ;
- la formulation et la mise en oeuvre des politiques économiques au sein du secteur gagneraient à être plus rigoureuses, surtout en matière de politique de redevances, politiques de prix et de commercialisation, politique pour l'exploitation du bois d'œuvre, etc...

4. Contraintes d'ordre socio-humain

A tous les niveaux, les opérateurs économiques et les populations appréhendent mal le caractère fini des ressources naturelles. Le secteur est considéré comme un secteur de correction sur lequel tout le monde se rabat en cas de crise agricole, ce qui entraîne un afflux d'exploitants occasionnels peu contrôlables.

5. Contraintes d'ordre climatique et physique

Le phénomène le plus inquiétant reste la dégradation des écosystèmes et de leur productivité due à des faits météorologiques et géomorphologiques. Les capacités d'absorption et de résistance des milieux vivants s'estompent et disparaissent, les capacités de régénération et de production baissent.

La restauration et la protection de l'environnement constituent donc une des principales préoccupations du secteur.

III - Politique sectorielle et stratégie de développement du secteur :

A/- Les orientations générales et la stratégie de développement du secteur

Le phénomène par lequel l'on perçoit le plus vivement les effets de la sécheresse et la désertification est la disparition de la couverture forestière. Voilà pourquoi il est indispensable d'avoir une action vaste, intégrée, efficace dans ce secteur.

Les objectifs prioritaires qui vont suivre seront donc fortement guidés par :

- la menace sérieuse de désertification due à des facteurs naturels et non naturels ;
- les besoins croissants des populations en produits d'origine végétale de toute sorte.

Les objectifs prioritaires sont donc essentiellement :

1°- lutte contre la désertification ;

2°- conservation et gestion des communautés biotiques et protection contre les feux de brousse ;

3°- aménagement du domaine forestier ;

4°- restructuration - aménagement du domaine et développement de la foresterie des collectivités locales et des actions populaires de reboisement ;

5°- développement des sources d'énergies végétales.

En vue de la réalisation effective de ces objectifs, la stratégie mise en œuvre par le VII^{ème} Plan de Développement Economique et Social est fondée sur la réalisation de Programmes d'Actions Prioritaires avec le concours de projets rigoureusement sélectionnés constituant les Projets Majeurs du Plan.

La lutte contre la désertification constituera ainsi la base du Programme d'Actions Prioritaires et s'organisera dès lors autour des sous-programmes suivants :

“ conservation et gestion des communautés biotiques et protection contre les feux de brousse ;

- restructuration et aménagement du domaine forestier ;
- accroissement des pôles verts et de la foresterie des collectivités rurales et soutien des actions populaires de reboisement.

B/- Le Programme d'Actions Prioritaires :

1. Conservation et gestion des communautés biotiques et protection contre les feux de brousse :

Les formations naturelles ligneuses du Sénégal ont fortement subi les assauts répétés des années de sécheresse. Ces formations sont fortement altérées du Nord au Sud et subissent un fort taux de mortalité, d'éclaircissement et de régression ; notamment les formations forestières soudano-guinéennes et soudaniennes.

A ces réductions des formations végétales, l'intervention humaine surimpose des prélevements et des défrichements qui aggravent ces mêmes réductions.

D'autre part, chaque année, les feux de brousse ravagent d'importantes superficies. Ces feux provoquent entre autres la destruction des pâturages naturels, l'accélération du processus d'érosion.

Il s'agira donc au travers des actions de ce programme et conformément aux orientations du Plan Directeur Forestier, d'assurer le renforcement de la protection du potentiel végétal contre les facteurs négatifs naturels ou non, la conservation et la gestion des communautés biotiques et surtout, la protection contre les feux de brousse.

Le coût de ce programme se chiffre pour le VII^{ème} Plan à un montant de 5.870 millions de F.CFA dont 9 477 millions de financement extérieur.

Le financement acquis s'élève à un total de 4.157 millions de F.CFA. Les 5.722 millions qui restent sont en bonne voie de trouver un financement, divers bailleurs de fonds ayant d'ores et déjà manifesté un vif intérêt.

Le programme se répartit au travers des projets suivants :

Boisements villageois et reconstitution de la gonakeraie de la Vallée du
Fleuve Sénégal :

Sous l'effet combiné de la sécheresse et l'action de l'homme, il y a eu une réduction notable de la gonakeraie. Le peu de peuplements restants sont très menacés par les coupes abusives et frauduleuses.

Les objectifs du projet sont :

- inventaire en forêts classées (940 ha)
- plantations en forêts classées (1 160 ha)
- plantations villageoises (1 000 ha)
- mise en défens (2 000 ha).

Le coût du projet est de 1 092 millions entièrement financé par la Hollande. Un montant de 40 millions devrait être alloué par le B.N.E.

Fixation des dunes et protection des cuvettes maraîchères de Kayar-Diander :

Ce projet a démarré au cours du VI^e Plan et a réalisé 2 588 ha. Il fait partie intégrante du sous-programme de fixation des dunes et protection des cuvettes maraîchères de la Grande-Côte et la première phase s'achève en 1985.

Cependant, beaucoup de choses restent encore à faire (lutte contre les intrusions sableuses, fixation de l'arrière Plan etc...). C'est la raison pour laquelle, une seconde phase est absolument nécessaire pour réaliser les objectifs globaux de ce sous-programme.

Le coût de ce projet est de 1 450 millions, à rechercher.

Equipement Lourd du Service des Eaux et Forêts :

Ce projet se propose de compléter l'équipement lourd déjà acquis par le PRONAT (2 650 millions) pour :

- du matériel et équipement pour défrichage et aménagement ;
- matériel de réparation, d'entretien et de dépannage de véhicules et d'engins.

Reboisement et lutte contre les feux de brousse dans la région de Tambacounda :

Ce projet d'une durée de quatre ans a pour objectif la réalisation de :

- 3.000 ha de gommiers dont 2.500 ha en plantation villageoise et 500 ha en régie ;
- 2.500 ha de pare-feux ;
- lutte contre les feux de brousse ;
- équipement et encadrement de 200 comités de lutte contre les feux de brousse.

Une convention de financement a été signée avec le F.A.C. qui financera le projet pour un montant de 2.183 millions. Les 202 millions restants seront supportés par le B.N.E.

Programme intégré de fixation des dunes secondaires et de protection des cuvettes maraîchères :

Il s'agit d'une protection plus rapprochée des cuvettes maraîchères contre l'envahissement des sables. Et aussi d'enrichir les zones de parcours par la réintroduction ou l'introduction de l'Acacia *albida*.

La durée du projet est de trois ans et ses objectifs sont :

- fixation de 600 ha de dunes maritimes ;
- fixation de 300 ha de dunes intérieures ;
- régénération de 600 ha d'Acacia *albida* ;
- protection des Niayes sur 75 km.

Le coût du projet est de 407 millions de F.CFA dont 357 seront financés par l'U.N.S.O. et les 50 millions par le Sénégal.

Préservation de l'écosystème des mangroves dans le cadre d'une économie en voie de développement :

La mangrove de Casamance occupe environ une superficie de 1 30.000 hectares et constitue un potentiel forestier de 711.419 m³ de bois sur pied.

L'importance écologique, économique, sociologique, culturelle, etc... de l'écosystème mangrove n'est plus à démontrer. Dès lors, il est indispensable de le préserver et de bien le gérer.

L'objectif principal de ce projet est ainsi :

- de protéger et de conserver l'écosystème des mangroves et leurs avantages ;
- d'empêcher que l'expansion de l'agriculture, se traduisant par un besoin croissant en eau et en terre, ne se fasse au détriment des mangroves et ne résulte en leur destruction.

Le coût total du projet est de 530 millions pour une durée de trois ans.

Regénération des sols salins :

Ce projet était inscrit dans le VI^{ème} Plan, mais il n'avait pas trouvé de financement. La phase des études pédologiques va bien-tôt débuter.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- tester les conditions de réalisation d'un programme d'envergure pour régénérer l'ensemble des tanns enherbés qui couvrent plus de 15.000 ha ;
- effectuer des travaux de régénération de tanns sur 500 ha de sites considérés comme prioritaires.

Le coût du VII^{ème} Plan sera de 750 millions sur un coût total de 1.252 millions.

La recherche de financement est en bonne voie.

Fixation des dunes de Gadiolais :

Ce projet financé par l'ACDI a un coût de 525 millions de francs. Il fait partie du programme de fixation des dunes des V^{ème} et VI^{ème} Plans. Son maintien au VII^{ème} Plan se justifie par la nécessité de protéger le potentiel maraîcher de la région du Gadiolais en vue d'une meilleure mise en valeur de ces cuvettes maraîchères.

2. Restructuration et aménagement du domaine forestier :

Le maintien du potentiel forestier et des équilibres naturels constitue un des axes fondamentaux de la stratégie de lutte contre la désertification. Pour ce faire, la déforestation actuelle causée par les feux de brousse, la surexploitation et les défrichements devront être sensiblement réduits et leurs effets sur le potentiel forestier disponible devront être au moins compensés par les reboisements.

Par conséquent, il faudra procéder à une restructuration et à l'aménagement des formations forestières naturelles. Il s'agira de réviser et redélimiter le Domaine Forestier de l'Etat et créer un domaine forestier des collectivités rurales là où cela sera possible :

- de réaliser, pour chaque forêt ainsi délimitée, une analyse détaillée de ses potentialités (végétation, sol, climat) et en déduire un programme d'actions comportant :
 - . des actions de régénération artificielle et naturelle
 - . des actions d'exploitation planifiée et de conservation.

Des projets majeurs ont été ainsi sélectionnés pour la réalisation de ce second sous-programme d'actions prioritaire dont l'enveloppe de 5.381 millions de F.CFA verra un financement extérieur de 4.927 millions déjà acquis.

Ces projets majeurs seront les suivants :

Protection forestière de Casamance :

Ce projet a maintenant beaucoup d'expérience en matière de protection forestière. En effet, les cas de sinistre et leur étendue ont fortement diminué, passant de 80.056 ha de superficies brûlées en 1978/1979 et 1 47 cas de feux, à 5.122 ha de superficies brûlées et 62 cas de feux en 1983/84.

La protection doit cependant continuer et les opérations intéresseront :

- la formation de nouveaux comités ;
- la production de matériels documentaires et de sensibilisation ;
- l'ouverture de pare-feux ;
- les interventions.

Le coût du projet est de 838 millions avec un financement extérieur acquis de 778 millions (ACDI).

Aménagement et reboisement de la Zone Nord :

Le projet sénégalo-allemand de reboisement et d'aménagement sylvo-pastoral a été créé en 1976.

Durant le VII^{ème} Plan, il y aura :

- extension du volet pastoral : 14.000 ha sont prévus dont 7.000 à 7.500 ha pour la campagne 1985/1986 ;
- extension de l'opération mise en défens. Les parcelles seront ensuite livrées au bétail de manière organisée ;
- développement du reboisement communautaire.

Le coût du projet d'un montant de 1.000 millions de F.CFA sera financé à hauteur de 840 millions par la G.T.Z.

Inventaire et Aménagement des forêts du Sud :

Les forêts casamançaises renferment une grande richesse dont l'importance économique est primordiale dans la lutte contre la désertification que mène le pays. Cependant, les potentiels en ressources forestières sont jusqu'ici mal connues. La connaissance plus approfondie de ces écosystèmes permettra leur gestion plus rationnelle.

Ce projet, d'une durée de cinq ans, a pour objectifs de mieux connaître le potentiel forestier de quatre forêts classées (Diegoune, Bayottes, Mahou, Bakor) par la délimitation et l'inventaire de ces forêts et améliorer ce potentiel par des traitements sylvicoles et la réalisation d'un plan d'aménagement.

Le coût du projet d'un montant de 1.165 millions de francs sera financé à hauteur de 761 millions par l'ACDI.

Aménagement et reboisement des forêts du Centre-Est (PARCE) :

Ce projet qui a commencé au V^{ème} Plan s'est poursuivi durant le plan précédent.

Objectifs pour le VII^{ème} Plan :

- plantations en régies (900 ha)
- foresterie rurale (2.100 ha)
- aménagement des forêts (1.200 ha)

Le coût du projet est de 1.128 millions. Le financement est toujours assuré par la Banque Mondiale, la C.C.C.E., la F.A.O. et le Gouvernement du Sénégal. Le financement extérieur représente 348 millions.

Programme de développement intégral de Sédiou : Volet Forêt et Protection de la Nature :

Le coût de ce projet pour le VII^{ème} Plan est de 1.200 millions de francs, financement acquis par convention avec l'Italie.

Les objectifs du projets sont :

- réalisation de 200 km de pare-feux ;
- formation et équipement de groupements de villages pour l'exploitation de la forêt ;
- reboisement, foyers améliorés et méthodes de carbonisation ;
- délimitation et aménagement des forêts en Haute Casamance.

3. Accroissement des pôles verts et de la foresterie des collectivités rurales et soutien des actions populaires de reboisement :

Pour espérer relever le défi contre la désertification, la mobilisation de chaque sénégalais , comme de la communauté dans son ensemble, est nécessaire. Par conséquent, il convient d'envisager d'importantes mesures de sensibilisation, d'information et d'éducation, surtout des populations rurales, en vue de réaliser/ l'objectif de 14'000 hectares par an de superficies reboisées.

Développement de la culture de l'anacardier en Moyenne Casamance :

Ce projet a un financement italien de 1 300 millions de francs CFA et est prévu pour une durée de cinq ans.

Ces objectifs sont la réalisation de :

- 2 000 ha de plantations villageoises ;
- 1 000 ha de plantations en régie ;
- création d'une usine de décorticage de noix.

Reboisements irrigués dans la vallée du Fleuve

Avec les barrages, il est devenu indispensable que les plantations irriguées soient intégrées dans les schémas d'utilisation de l'espace agraire. Ce projet d'un coût de 270 millions vise la poursuite des implantations d'essai sur l'irrigation avec un financement FAC de 225 millions.

Plantation d'anacardiers au Sine-Saloum

Ce projet qui a réalisé au cours du VI[°] Plan 5 010 ha, dont 1 835 ha clôturés, et l'assistance des inspections forestières en matière de semences jusqu'à concurrence de 28 tonnes, sera poursuivi au cours du VII[°] Plan en raison de son impact très significatif auprès des populations. Son coût est de 824 millions avec un financement G.T.Z. de 659 millions.

4. - Economiser la consommation des énergies destructrices de l'environnement (cf. P.A.P. 11-4 Energie)

Amélioration des méthodes de carbonisation

Ce projet qui a démarré au VI[°] Plan sur financement USAID a déjà formé 267 charbonniers à l'utilisation de la meule casamancaise et a contribué à économiser l'énergie. Il sera maintenu et renforcé au cours du VII[°] Plan. Son coût est estimé à 400 millions dont 340 sont en négociation active avec l'USAID dans le cadre d'une seconde phase.

C. - Mesures d'accompagnement pour une meilleure réalisation des Programmes d'Actions Prioritaires du secteur

Pour atteindre les objectifs fixés par le VII[°] Plan, il sera indispensable de prendre un train de mesures d'accompagnement nécessaires à la réalisation des programmes.

L'assainissement de l'exploitation forestière :

Un assainissement de l'exploitation forestière demeure indispensable si l'on veut sauver les formations forestières naturelles et artificielles qui restent. L'inapplication de la réglementation existante en matière d'exploitation forestière est un facteur grave de destabilisation des écosystèmes.

Dans ce cadre, la reprise du Code forestier (en cours) et du Code de la chasse et de la protection de la faune devra permettre une meilleure protection des écosystèmes et favoriser un développement de la foresterie rurale.

Mesures d'ordre financier

D'importantes ressources financières vont être consenties en direction du secteur. C'est pourquoi des efforts doivent être faits dans le sens d'une amélioration dans les liquidations, procédures des marchés... afin de permettre une mobilisation correcte des fonds mis à notre disposition.

Mesures concernant la formation, l'équipement, les infrastructures et la réorganisation des services :

L'effectif du personnel forestier (cadres de conception et d'exécution) est insuffisant eu égard à la dimension du problème. Le potentiel en formation devra être augmenté.

Des mesures de rééquipement minimum sont indispensables pour les activités classiques d'éducation de contrôle et de gestion du domaine forestier de l'Etat.

Une réorganisation des services et des projets devra aussi être entreprise pour une meilleure coordination des actions.

Le train de mesures ci-dessus indiqué pourra ainsi beaucoup aider à la réalisation des Programmes d'Actions Prioritaires qui ont été définis pour le secteur.

Ces programmes représentent globalement une enveloppe de 20 793 millions, soit 88 % de l'enveloppe globale du secteur Forêt et Protection de la Nature qui s'élève à 23,6 milliards de F.CFA constants. 18 665 millions de F.CFA de financements extérieurs sont prévus pour la mise en œuvre de ces P.A.P. et 12 845 millions sont d'ores et déjà acquis.

En plus de ces P.A.P., le VII^{ème} Plan s'attachera dans la limite des possibilités, à la réalisation des projets suivants d'une haute importance et qui s'inscrivent dans la satisfaction des objectifs globaux du secteur. Ce sont :

.. en matière de chasse et Parcs nationaux :

- le projet de lutte contre le braconnage au Sénégal-Oriental -
 coût du projet : 100 millions
- étude de sauvegarde des éléphants du Parc National du Niokolo Koba :
 coût du projet : 50 millions environ
- étude de sauvetage du Parc National des oiseaux du Djoudj -
 coût du projet : 60 millions

.. en matière de l'Environnement :

- étude générale du littoral sénégalais
 coût du projet : 150 millions - Financement à rechercher
- création d'un laboratoire d'analyses à la Direction de l'Environnement
 coût du projet : 60 millions - A négocier avec le F.A.C. et/ou l'ONUDI

.. en matière de foresterie et de pêche continentale :

Toute une grappe de projets entrant dans le cadre des "projets non directement prioritaires" sont ici concernés.

Il s'agit des projets suivants :

Projets forestiers concernant les formations naturelles et les plantations

Mise en valeur des forêts de Casamance : Projet Tobor		120 millions de F.CFA dont <u>30</u> acquis
B.N.E.	<u>120</u>	<u>30</u>
Plantation de Teck et Gmelina en Casamance.		<u>320</u> millions de F.CFA dont <u>40</u> acquis
B.N.E.	320	40

Projets concernant le reboisement

Reboisements périurbains de la forêt de Bandia		<u>120</u>	<u>30</u> acquis
B.N.E.	120	30	
Reboisements communautaires de Diourbel		<u>200</u>	à rechercher 3ème phase
	U.S.A.I.D.	200	
Extension et aménagement des plantations de Randia		<u>880</u>	
F.E.	760		
B.N.E.	120		
Centre inter-régional de production des plants forestiers et fruitiers		<u>350</u>	
F.E.	350		

Projets concernant la pêche et de pisciculture continentales

Développement de la pêche au lac de Guiers et étude biologique des crevettes		<u>406</u> millions de F.CFA dont
FE	FAC	326
	CEAO	
B.N.E.		80

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Unité : Millions de FCFA 1984

Les projets du VI^e Plan qui se poursuivent sont identifiés par *

	Numéro P.A.P.	Coût VII ^{ème} Plan	Annualisation				Financement interne		Financement externe	
			85/86	86/87	87/88	88/89	Total	B.N.E.	Total	AcqIS
I. Programmes d'actions prioritaires (P.A.P.)										
1. Protection forestière de Casamance 4.2 (*)	4.2 ²	838	351	192	173	122	30	60	778	778 ACDI
2. Aménagement et leboisement Zone Nord 4.1 et 4.2 (*)	4.1	1.000	250	250	250	250	160	40	840	840 GTZ
3. PARCE (*)	4.2 4.3	1.1288	326	375	427		180	60	948	948 BM/FAC/CCCE/FAO
4. Boisements villageois et reconstitution de la Gonakéria de la Vallée du Fleuve (*)	4.1	1.072	314	213	284	281			1.032	1.032 HOLLANDE
5. Fixation des dunes de Gadiolais (*)	4.1	525	202	162	161				525	525 ACDI
6. Fixation des dunes et protection des cuvettes maraîchères de Kayar-Diander	4.1 4.3	1.450		483	483	484	-	-	1.450	- à rechercher auprès de l'USAID
7. Plantations d'anacardier au Sine-Saloum (*)	4.3	824	252	213	187	172	165	25	659	659 GTZ

Unité : Millions de F.CFA

	Numéro P.A.P.	Coût VII ^{ème} Plan	Annualisation				Financement interne		Financement externe		
			85/86	86/87	87/88	88/89	Total	B.N.E.	Total	Acquis	
										Source	
8. Plantations de Gommiers dans la zone sylvo-pastorale (*)	4.3	350	100	100	100	50	-	-	350	350	F.E.D.
9. Reboisements communautaires dans le bassin arachidier (*)	4.3	342	172	170	-	-	30	15	312	312	FIN/FAO
10. Actions populaires de reboisement (*)	4.3	160	-	60	50	50	-	-	160	-	A rechercher
11. Boiserents villageois de Louga (*)	4.3	645	238	220	188	-	128	15	518	518	F.A.O.
12. Plantation de Gommiers et régénération de la gommeraie dans le département de Bakel (*)	4.2	501	148	193	160	-	182	15	319	312	F.A.O.
13. Reboisements irrigués dans la Vallée du Fleuve (*)	4.3	270	90	90	90	-	45	15	225	225	F.A.C.
14. Amélioration des méthodes de	11.4	400	100	100	100	100	60	60	340	-	2 ^{ème} phase recherchée auprès de l'U.S.A.I.D.
15. Equipement lourd du Service des Eaux et Forêts (*)	4.1	2.650	-	883	883	884	-	-	2.650	-	A rechercher (Argentine)
16. Inventaire et aménagement des forêts du Sud	4.1 4.2	1.165	295	290	290	290	404	-	761	761	ACDI

Unité : Millions de F.CFA

	Numéro P.A.P.	Coût VII Plan	Annualisation				Financement interne		Financement externe	
			85/86	86/87	87/88	88/89	Total	B.N.E.	Total	Acquis
6. Programme de développement intégral de Sédihou Volet Forêts										
7. Programme de développement intégral de Sédiou - Volet Forêts	4.2 4.3	1.200	-	400	400	400	-	-	1.200	1.200 : Italie
13. Reboisements villageois et régénération de la ronce de Cayor (*)	4.3	700	355	305	130	-	312	-	478	473 : B.I.D.
19. Développement de la culture de l'anacardier en Moyenne Casamance	4.3	1.300	100	400	400	400	-	-	1.300	1.300 : Italie
20. Reboisement et lutte contre les feux de brousse de la région de Tambacounda	4.1 4.3	2.475	809	630	510	526	292	-	2.183	2.183 : B.A.D.
21. Programme intégré de fixation de dunes secondaires et protection des cuvettes maraîchères (*)	4.1	407	179	114	114	-	50	-	357	357 : UNSO
22. Préservation de l'écosystème des mangroves dans le cadre d'une économie en voie de développement	4.1	530	-	150	190	190	-30	-30	1.500	PNUD/UNSO
23. Régénération des sols salins	4.1	750	-	276	285	189	30	-	720	A rechercher (ACDI présentie)
S/TOTAL : P.A.P.		20.793	4.281	6.269	5.855	4.388	2.128	335	18.665	12.845

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Intitulé des Projets	Coût VII° Plan	Annualisation				Financ. interne		Financement externe		
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	BNF	Total	Acquis	Source
<u>Projets Hors PAP</u>										
23. - Reboisement périurbains de la forêt de Bandia (*)	120	30	30	30	30	120	120			
24. - Reboisements communautaires de Diourbel (*)	200	50	50	50	50	-	-	200		A rechercher USAID présentiel
25. - Extension et aménagement des plantations de Bandia	600		260	310	310	120	120	760		A rechercher
26. - Centre inter-régional de production des plants forestiers et fruitiers	350	-	50	150	150	-	-	350		A rechercher
27. - Développement de la pêche au Lac de Guiers et étude biologique des crevettes	406	102	102	102	100	50	80	326		A rechercher
28. - Lutte contre le braconnage au Sénégal-Oriental	100	25	25	25	25			100		A rechercher
29. - Etude de sauvegarde des éléphants du Parc National de Niokolo Koba	60	15	15	15	15			60		A rechercher
30. - Etude de sauvetage du Parc National des Oiseaux de Djoudj	60	15	15	15	15			60		A rechercher
31. - Etude générale du littoral sénégalais	150	-	50	50	50	-	-	150		A rechercher

68

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS (suite)

Intitulé des projets	Coût VII ^e Plan	Annualisation				Financ. interne		Financement externe		
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	BNE	Total	Acquis	Source
• Création d'un laboratoire d'analyses	60	-	60	-	-	-	-	60	-	A rech-r- cher FAC/ONUDI pressentis
• Mise en valeur des forêts de Casamance (*) Tobor)	120	30	30	30	30	120	120	-	-	
• Plantation de Teck et Gmelina en Casamance	320	80	80	80	80	320	320	-	-	
Total des projets hors P.A.P.	2 826	347	747	857	855	760	760	2 066	326	
Total Eaux et Forêts	23 619	4 628	7 036	6 712	5 243	2 888	1 095	20 731	13 171	
Total Eaux et Forêts en F courants	28 104	4 952	8 056	8 222	6 874	3 394	1 222	24 710	13 171	

SOUS-SECTEUR

HYDRAULIQUE RURALE

Pays sahélien aux conditions climatiques précaires subissant une évolution défavorable depuis une décennie, le Sénégal dispose néanmoins d'un potentiel hydraulique sur lequel il peut assurer son développement :

- ressources d'un bon système hydraulique avec les fleuves Sénégal et Gambie et le lac de Guiers ;
- ressources aquifères souterraines à l'architecture souvent compliquée mais couvrant la majeure partie du pays à l'exclusion du socle ancien au Sud-Est.

L'exploitation judicieuse de ces ressources grâce à la réalisation d'infrastructures hydrauliques (puits, forages, barrages, etc...) apporterait une solution au problème très épineux de l'approvisionnement en eau des populations rurales. C'est pourquoi une dimension à la mesure de l'acuité avec laquelle se posent les problèmes de couverture de besoins en eau, a été donnée à ce secteur au cours du VI^{ème} Plan.

I. SITUATION DU SECTEUR

En milieu rural, au Sénégal, la consommation d'eau par habitant dépend des possibilités offertes sur place et varie d'un endroit à l'autre. Les besoins de cette population rurale de l'ordre de 4.030.000 habitants et répartis dans 18.000 agglomérations ont été estimés, sur la base de 35 litres par jour et par habitant, à environ 141.050 m³ par jour. À ces besoins, il convient d'ajouter ceux du cheptel (2.170.000 bovins, 2.825.000 ovins et caprins, 205.000 équins, 208.000 asins, 6.000 camelins) évalués à quelques 44 millions de m³ par an. Pour son alimentation, la population rurale dispose de 247 forages équipés, de près de 1.000 puits soit au total 1.247 ouvrages pérennes produisant en moyenne 30.000 m³/jour et de 40.000 puits artisanaux en service malgré leur état de dégradation avancée.

L'ensemble de ces ouvrages produisent, selon les périodes, entre 12.000 à 100.000 m³/jour. Cet écart important noté au niveau de la production illustre le caractère très aléatoire de la desserte et l'inconnue que représente l'appréciation de la disponibilité en eau.

Cette production, issue de l'exploitation des ouvrages pérennes, ne garantit qu'une consommation quotidienne de 11 litres par habitant soit environ 31 % des besoins connus. L'exploitation de l'ensemble des points d'eau disponibles ne permet de couvrir que 40 % des besoins de la population rurale et si l'on tient compte de ceux du cheptel, c'est seulement 7 litres par jour et par habitant qui sont mis à leur disposition.

Cette situation traduit, malgré les efforts importants consentis à ce secteur, l'état préoccupant des conditions d'alimentation en eau des populations rurales qui se caractérisent par :

- la faible densité d'implantation des ouvrages hydrauliques dans certaines zones qui entraîne, très souvent, de très longs déplacements des populations ;
- l'état préoccupant des ouvrages dont 20 % en moyenne sont hors service. Dans certaines régions (Louga, Sine-Saloum), ce taux atteint des proportions inquiétantes.

II. BILAN DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

A. Bilan physique

La mise en oeuvre des différents programmes prévus au VI^{ème} Plan a permis le renforcement de notre patrimoine hydraulique par la construction de forages et puits.

Au total 172 forages et 43 puits ont été mis à la disposition des populations sur un objectif de 317 forages et 282 puits. En ce qui concerne le volet équipement, il a porté sur 93 forages et l'équipement de 200 puits en pompes manuelles. De même, 100 approfondissements de puits et 200 branchements sur la conduite du Lac de Guiers, ont été effectués au cours de cette période.

Ces différentes réalisations portent notre patrimoine hydraulique à environ 247 forages équipés et 1.000 puits modernes.

Ce niveau d'exécution comparé aux besoins globaux du pays évalués à 1.800 forages, 4.500 puits et l'approfondissement de 4.360 puits illustre les efforts à entreprendre en vue d'une couverture de l'ensemble des localités en points d'eau permanents.

Bilan des projets

Ces différentes opérations enregistrées par ce sous-secteur n'ont été possibles que grâce à la mise en oeuvre des principales actions retenues au cours du VI^{ème} Plan, il s'agit de projets achevés au cours du VI^{ème} Plan et des projets en cours d'exécution.

1. Bilan des projets achevés

Le VI^{ème} Plan a vu l'achèvement de treize projets du sous-secteur dont il convient de faire un bilan sommaire. Ce sont les projets suivants :

- Renouvellement et renforcement des brigades de puits (832 millions), les différents volets de ce programme ont été réalisés.

- Alimentation de 79 villages et 14 autres a permis l'équipement de 14 forages, et la réalisation de puits forages et 10 puits pour un coût de 1.250 millions.

- Equipement de 20 forages : réalisé à 100 % pour un coût de 603 millions.

- Projet de 20 équipements de surface et 13 forages : les objectifs de ce projet ont été atteint à 100 % pour un coût de 506 millions.

- Fourniture et installation de 10 unités de pompages a été exécuté à 100 %.

- Transformation de 21 puits en forages : 21 forages et 21 contre puits ont été réalisés pour un coût de 726 millions.

- Equipement de 3 forages : les 3 forages ont été mis en place.

- Fourniture et mise en place de 100 pompes balanciers : a atteint ses objectifs physiques.

- Fourniture de 2 machines technifor : les 2 machines ont été livrées.

- Alimentation en eau des villages sur la conduite du Lac de Guiers : les 205 branchements prévus ont été réalisés.

Enfin, les projets, 11 forages et programme de solidarité nationale ont été exécutés à 100 %.

Au total, le VI^{ème} Plan a vu l'achèvement de 13 projets pour un investissement global de 8.302 millions de francs CFA.

2. - Projets en cours d'exécution : Il s'agit des projets suivants :

- Construction de 10 forages équipés et 6 forages puits :

financé par la Belgique, ce projet vise la réalisation de 16 forages et à l'équipement de 10 autres. 10 forages ont été réalisés au cours du VI^o Plan ; la réalisation des autres ouvrages est prévue en décembre 1985.

- Création de 250 points d'eau (5 250)

Ce programme qui vise à l'exécution et à l'équipement de 250 puits est financé par le Fonds Koweïtien (65 %), la BADEA (30 %) et le BNE (5 %). Les travaux démarrés en fin février 1984 ont permis la réalisation de 72 forages et de 12 puits : la fin des travaux est prévue en fin 1985.

Matériels éoliens (2 750 millions)

Ce projet qui a permis l'acquisition de 200 pompes éoliennes, 130 motopompes et 300 pompes manuelles se poursuivra au VII^o Plan.

Hydraulique rurale II (650 millions)

Le projet n'a connu qu'un début d'exécution à la fin du VI^o Plan. Les travaux permettant la réalisation des objectifs du projet se termineront en mai 1986.

3. - Autres projets

Il s'agit essentiellement de projets n'ayant connu aucune exécution et de projets abandonnés ou intégrés à d'autres programmes à mettre en oeuvre.

Ainsi les projets : création de deux nouvelles brigades de puits (650 millions), alimentation des structures d'accueil de cinq brigades puits existants (260 millions), alimentation en eau de Sahel, Fass, Rao (400 millions), étude de transformation de 340 puits secs en forages (100 millions), plan d'urgence de l'hydraulique (€ 660 millions), Plan directeur de l'hydraulique rurale (100 millions) n'ont connu aucun début d'exécution bien que le financement soit acquis pour certains de ces projets.

Le projet équipement de dix forages (725 millions) a été abandonné et le projet création de 150 puits mécanisés, intégré au projet création de deux nouvelles brigades de puits financés par le FENU.

Bilan financier du sous-secteur

Coût total	Financement acquis	Règlements au 30.6.84	Prévisions de règlements au 30.06.81	Total Règlements	Taux d'exécution
31.568	37.315	15.821	4.186	20.007	63 %

Au terme du VI^{ème} Plan, les règlements cumulés des investissements réalisés dans le sous-secteur Hydraulique rurale se chiffrent à 20.007 millions de francs CFA sur une enveloppe initiale de 31.568 millions de francs CFA. Soit un taux d'exécution du plan de 63 %. Les financements acquis s'élèvent à 37.315 millions de francs CFA et ont été consommés à hauteur de 54 %. Ils sont essentiellement assurés sur financement extérieur sous forme de dons (52 %) de prêts légers (48 %). Le concours du B.N.E. ne représente que 3 % de l'enveloppe globale du secteur.

Ce bilan financier du sous-secteur montre la faiblesse des réalisations en dépit du volume important des fonds acquis. Cette situation résulte du retard dans la mise en oeuvre des programmes importants du sous-secteur ainsi que des difficultés rencontrées dans la mobilisation des fonds.

Contraintes du secteur

Les principales contraintes et blocages qui freinent le développement du sous-secteur hydraulique sont essentiellement d'ordre financier et institutionnel.

1. Les contraintes financières

Malgré le volume important des financements extérieurs qui lui sont alloués, la principale contrainte du sous-secteur est d'ordre financier. Elle provient d'une part, des exigences des sources de financements et d'autre part, de l'insuffisance des moyens financiers consacrés aux opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages existants.

En effet, la plupart des programmes et projets d'hydraulique rurale financés sur aide extérieure rencontrent les difficultés suivantes :

- inadéquation des conditions de financement avec la nature du projet ;
- procédures longues entraînant des lenteurs d'exécution considérables ;
- rigidité dans l'utilisation des fonds pour financer des opérations d'entretien et de maintenance.

A cela, s'ajoute l'insuffisance des crédits alloués aux structures chargées de la maintenance et de l'entretien des ouvrages, la persistance d'une telle situation peut remettre sérieusement en cause les efforts importants déjà consentis à ce secteur.

2. Contraintes institutionnelles

La prolifération administrative contribue également une contrainte non négligeable du secteur. En effet, les Ministères du Développement rural, du Développement Social et les organismes non gouvernementaux (O.N.G.) interviennent pour le ravitaillement en eau des villages, alors que le Ministère de l'Hydraulique reste pleinement responsable de ce service. La persistance d'une telle situation au risque de conduire à des interventions non coordonnées peut entraver sérieusement le développement harmonieux de ce secteur.

La réalisation d'un plan directeur de l'hydraulique rurale jettera les bases d'une harmonisation de toutes les opérations conduites en matière d'hydraulique rurale.

3. Autres contraintes du secteur

Parmi les autres contraintes identifiées, on peut citer celles relatives à :

- l'absence d'outils permanents de suivi, de contrôle des ressources, susceptibles de déterminer les données à prendre en considération pour l'élaboration des projets et d'apporter des éléments pour la gestion des ouvrages ;
- l'absence d'une politique de tarification de l'eau ;
- la formation des agents chargés de la conception et de l'exécution des projets ;
- l'insuffisance des moyens humains au niveau des structures d'intervention du sous-secteur.

Le VII^{ème} Plan devra, à cet effet, apporter une réponse à ces différents problèmes grâce à la définition d'une stratégie adaptée à la situation actuelle.

I. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

A. Orientations générales

La persistance de la sécheresse et la croissance démographique incitent à la poursuite des actions entreprises dans le cadre de notre politi-

Il s'agira au cours du VII^{ème} Plan de :

- consolider le patrimoine hydraulique rural par une maintenance adéquate et un entretien correct des ouvrages existants, tout en recherchant une meilleure participation des populations à la gestion de ces ouvrages ;
- poursuivre les programmes de réalisation et d'équipements hydrauliques dans les zones nécessiteuses ;
- d'accélérer les études nécessaires pour une meilleure connaissance de nos ressources en eau et une meilleure harmonisation des actions menées dans ce secteur.

B. Les objectifs du secteur

Conformément aux orientations générales, les efforts consentis en vue d'un meilleur approvisionnement en eau des populations rurales devront s'intensifier et se consolider au cours du VII^{ème} Plan.

Le choix des objectifs à réaliser repose sur deux données fondamentales :

- la nécessité de satisfaire les besoins croissants des populations et du cheptel ;

.../...

- l'état préoccupant des ouvrages hydrauliques existants. Les objectifs globaux qui détermineront les actions seront les mêmes que ceux poursuivis au cours du VI^e Plan à savoir :

1. assurer aux populations un minimum de 35 litres par habitant par jour conformément aux normes préconisées par l'OMVS.

2. multiplier les points d'eau, dans les zones nécessiteuses, pour ralentir l'exode rural tout en fournissant le développement des activités de productions végétales et animales autour de ces points ;

3. assurer progressivement l'approvisionnement en eau des agglomérations par des ouvrages perennes équipés en matériel d'exhaure adapté aux conditions du milieu ;

4. assurer l'exploitation, l'entretien et la maintenance correcte des ouvrages ;

5. réhabiliter des ouvrages existants en état d'obsolescence ;

6. assurer une meilleure gestion des forages en responsabilisant les populations dans la gestion.

D'une façon globale, il s'agit de mener de front la réalisation et l'équipement de nouveaux ouvrages d'une part et d'autre part, l'exploitation adéquate, l'entretien et la maintenance des ouvrages existants. La finalité ainsi recherchée est de pourvoir à toutes les agglomérations d'un point d'eau permanent. Il s'agira de réaliser 1 800 forages, 4 500 puits, et d'approfondir de 4 380 autres au cours des 20 années à venir.

Au plan qualitatif les équipements d'exhaure respecteront les critères suivants :

- agglomération de 200 à 500 habitants : pompes à énergie humaine, animale ou éolienne,
- agglomération de 500 à 1 000 habitants : exhaure mécanisée avec petite réserve,
- agglomération de 1 000 à 2 000 habitants : exhaure mécanisée avec réservoir au sol,
- de 2 000 à 5 000 habitants : exhaure mécanisée avec château d'eau et réseau de distribution.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère de l'Hydraulique dispose des différentes structures d'intervention que sont :

- les services techniques centraux chargés des études et de l'exécution des travaux (direction de l'Hydraulique Rurale),
- les brigades de puits qui construisent et entretiennent en régie les puits et mettent en place les équipements d'exhaure,
- la Direction de l'Entretien et de la Maintenance (DEM) chargée de l'équipement, de l'entretien et de l'exploitation des forages ruraux.

C. Les mesures d'accompagnement du secteur

Les orientations définies dans le sens d'un développement harmonieux du secteur de l'hydraulique rurale s'appuient sur une stratégie qui est l'expression de la volonté politique dans le domaine des secteurs contribuant à une meilleure maîtrise de l'eau. Ainsi, la réalisation des objectifs poursuivis passe par la prise en compte d'ensemble de mesures à savoir :

1°) La mise en place d'un Plan Directeur de l'Hydraulique rurale :

Ce Plan, compte tenu de l'ampleur des tâches à accomplir permettra une programmation rigoureuse des actions fondée sur les priorités visées de la confrontation des ressources hydrauliques, des besoins et de la situation des ouvrages. Il permettra, en outre, de dégager les lignes directrices de l'ensemble des actions dans le secteur rural et les processus de mise en oeuvre de ces programmes.

2°) La structure de maintenance

La Maintenance des ouvrages et des matériels d'exhaure est un objectif prioritaire qui demande une réponse urgente au plan de l'organisation structurelle à créer, des ressources financières à mobiliser régulièrement et, au plan juridique, sur le partage des responsabilités entre les utilisateurs et l'Etat. L'importance de ces problèmes impose la prise en compte d'un ensemble de mesures qui sont :

- la refonte des structures ^{de} la SOMH, de laquelle découle la création d'une direction de l'entretien et de la maintenance. Cette structure de maintenance obéira aux principes suivants :

- une dimension nationale avec des échelons régionaux à large autonomie ;
- une large participation des usagers au fonctionnement et à l'entretien de leurs ouvrages. Ce processus de participation s'appuiera sur l'outil privilégié que constituent les comités de gestion villageois. Ces comités de gestion fixeront les conditions de fonctionnement des ouvrages et ^{leurs} supporteront en partie [/] coûts de fonctionnement.
- une participation à la préparation de projets afin de veiller au respect des normes techniques et à l'homogénéité des matériels et programmes.

3°) La création d'un fond national d'hydraulique à vocation rurale : permettra de construire un système financier unitaire garant de la maîtrise du secteur et prendra le relais de la CEAQ pour certaines charges.

4°) La tarification

L'accroissement des charges d'exploitation des forages ruraux impose la mise en oeuvre d'une politique de tarification de l'eau en milieu rural. Cette politique permettra de mobiliser des ressources pour l'entretien et le fonctionnement des ouvrages d'une part, et d'autre part, de renforcer au niveau paysan le sens des responsabilités vis-à-vis des équipements hydrauliques mis à leur disposition.

5°) Les Comités de Gestion

Grâce à l'exemple dans la zone SODESP, la création des comités de gestion sera étendue à tous les forages. Le comité de gestion sera l'outil privilégié pour la participation rurale. Les statuts sont en cours d'approbation.

6°) Renforcement des structures d'intervention de l'Etat Brigades de puits, SONAFOR

.../...

A. Les brigades de puits

Neuf brigades de puits relevant des services régionaux du ministère de l'Hydraulique jouent un rôle irremplaçable dans la construction et l'entretien des puits, essentiellement pour le compte des collectivités rurales. Depuis leur création, ces brigades ont connu une activité cyclique liée à l'évolution de l'état de leur matériel et des financements disponibles. Après une relance grâce au prêt IDA, elles viennent d'être renforcées en matériel de fonçage sur fonds de la BOAD et du FENU.

Malgré ces efforts, l'activité de ces brigades reste bien en-deçà de leur potentiel en raison d'une insuffisance des budgets de travaux et d'une limitation de leurs effectifs. Cette situation amène à l'adoption des dispositions suivantes afin de valoriser les efforts consentis pour le rééquipement des brigades :

- accroissement ~~sub~~stanciel du budget des travaux et assouplissement des procédures de mobilisation ;
- renforcement du personnel d'exécution ;
- amélioration des infrastructures des brigades (environ 200 millions d'investissements en atelier-magasins) ;
- participation des brigades des puits aux travaux financés par l'extérieur.

B. La SONAFOR

En 1973/74, pour répondre aux besoins du pays en points d'eau (ruraux tout particulièrement) rendus nécessaires à la suite de la sécheresse, une société d'économie mixte, la société nationale des forages (SONAFOR) a été créée.

.../...

Il s'agissait pour le Sénégal de se doter d'un outil propre devant lui permettre de réaliser dans les meilleurs délais et aux coûts les plus bas, l'ensemble des programmes d'ouvrages de captage prévus dans les ^{VII}^{ème} et ^{VI}^{ème} Plan de Développement.

Les problèmes financiers de cette société et l'importance de celle-ci dans le secteur vital de l'hydraulique ont amené le Gouvernement à entamer depuis fin 1981 les procédures de privatisation. Cette mesure permettra ainsi de réduire la participation de l'Etat de 85 à 15 %. Les procédures ont été achevées depuis novembre. Il conviendrait d'accorder à cet outil l'attention qu'il mérite.

D. Le programme d'action

1. Programme financier

Les actions à mener au cours du ^{VII}^{ème} Plan représentent une enveloppe globale de 43 638 millions F.CFA. Cet accroissement de l'enveloppe par rapport à celle du ^{VI}^{ème} Plan réajusté traduit l'essor que connaît ce secteur et confirme la haute priorité qu'il représente dans le processus de développement économique et social.

Le financement de ces investissements est assuré à hauteur de 43.518 millions francs CFA sur des ressources extérieures et 120 millions francs CFA sur le B.N.E. Le financement acquis sur l'extérieur, sous forme de dons, subventions et prêts légers s'élève à 32.325 millions francs CFA.

Les investissements qui se répartissent entre 25.814 millions francs CFA (soit 60 %) pour les projets du ^{VI}^{ème} Plan se poursuivant au ^{VII}^{ème}, et 17.824 millions francs CFA de projets nouveaux, permettront la mise en œuvre des programmes et actions prioritaires et autres projets du sous-secteur.

.../...

Sur cette enveloppe de 43,63 Milliards de francs CFA :

- 40,5 Milliards seront consacrés aux Programme d'Actions Prioritaires (P.A.P.) ;
- 35,8 Milliards seront affectés à la poursuite d'équipement dans les zones nécessiteuses ;
- 4,7 Milliards francs CFA seront consacrés au sous-programme prioritaire Maintenance et entretien des infrastructures hydrauliques.

La mise en oeuvre des autres projets du secteur requiera un investissement de l'ordre de 3,1 milliards francs CFA.

2. Les Programmes prioritaires du secteur

Les investissements retenus au VII^{ème} Plan seront orientés autour d'actions entrant dans le cadre de la politique de l'eau. Ces actions majeures identifiées autour de deux programmes prioritaires contribueront à la réalisation des objectifs poursuivis par ce secteur. Il s'agit :

- a) du programme visant la réalisation et l'équipement des zones nécessiteuses ;
- b) du programme de consolidation du patrimoine hydraulique.

a/ Programme d'Action Prioritaire (P.A.P.) de réalisation et d'équipement en faveur des zones nécessiteuses

Le but visé, par ce programme, est la poursuite des actions entreprises en matière d'hydraulique rurale en vue d'améliorer qualitative-ment et quantitativement l'alimentation en eau des populations. Ces actions permettront de freiner l'exode rural, d'améliorer la qualité de vie des populations et de relancer la production vivrière dans ces zones.

.../...

La réalisation de ce programme permettra de doter 1.906 puits, 332 forages équipés et 41 réseaux d'adduction d'eau au cours du VII^{ème} Plan. Les principales actions retenues sont :

1. Le programme d'urgence de l'hydraulique rurale :
18.052 Millions francs CFA

Ce programme, dont la réalisation était initialement prévue au VI^{ème} Plan, vise la couverture d'une grande partie du territoire en ouvrages hydrauliques afin d'améliorer de façon notable l'alimentation en eau des populations rurales. Il comporte 5 volets :

1 - Volet Casamance/Louga	:	(6.277 M) financé par le Fonds Saoudien
2 - Volet Tambacounda	:	(2.200 M) financé par le Koweit
3 - Volet Diourbel/Louga	:	(3.575 M) financé par l'Arabie Saoudite
4 - Volet Kaolack/Fatick	:	(4.500 M) financé par l'Italie
5 - Volet Saint-Louis	:	(1.500 M) financé par la K.F.W.

Au terme de sa mise en oeuvre, l'on disposera de 235 forages et la construction de 314 équipements d'exhaure répartis dans :

- 46 chefs-lieux d'arrondissement ;
- 198 chefs-lieux de communautés rurales ;
- 60 gros villages
- 10 villages frontaliers.

Les financements sont acquis en totalité et la mise en oeuvre du projet débutera au cours du VII^o Plan.

.../...

2. Création de 250 points d'eau : 2.583 Millions francs CFA

Cette action s'inscrit dans le cadre de la poursuite des opérations réalisées au cours du VI^{ème} Plan. Il s'agira, au cours du VII^{ème} Plan, de poursuivre les objectifs du projet par la réalisation de 80 forages, 86 puits et du volet équipement des 250 points d'eau. Un projet C.E.A.O. II de 500 points d'eau, en cours d'évaluation prendra le relais de ce projet.

3. Alimentation en eau de Sakal, Fass, Rao : 1.500 Millions francs CFA

Ce projet vise la réalisation d'un centre de captage en eau douce équipé d'un réseau de distribution comprenant 25 châteaux d'eau pour l'alimentation de ces localités et des villages environnants. Le financement est acquis ; les travaux débuteront ^{au cours de} la première année du VII^{ème} Plan.

4. Plan Directeur de l'hydraulique rurale : 150 Millions francs CFA

Ce projet doit dégager les lignes directrices de l'ensemble des actions en matière d'hydraulique rurale et les processus de mise en oeuvre entre les différents intervenants dans le domaine de l'eau. La Banque Mondiale est pressentie.

5. Réalisation de 20 forages équipés : 1.750 Millions francs CFA

Ce projet permettra la réalisation de 20 forages équipés en châteaux d'eau et réseaux de distribution répartis dans l'ensemble du territoire. Le prêt est consenti par la Chine.

6. Programme hydraulique (III, IV, V, VI) : 3.424 Millions francs CFA

Ce programme comporte deux volets :

.../...

- Le poursuite des actions d'adductions d'eau au nombre de 11 dans les localités rurales en Casamance, Sénégal Oriental, Fleuve et Sine-Saloum du VI^e Plan pour un coût de 2 340 Millions.
- La réalisation de 10 équipements de forages en châteaux d'eau et réseau de distribution dans le cadre des programmes (V^{ème} et VI^{ème}) financés par le Japon.

7. Programme Britanique : 2 600 Millions

Ce programme vise à équiper en moyens d'exhaure, de stockage et de distribution sept forages existants situés dans les régions de Louga et Diourbel et à réaliser 10 forages équipés en Casamance. Le financement est assuré par la Grande Bretagne sous forme de subventions.

8. Equipement de 24 forages et 200 puits (1 650 Millions)

Ce projet prévoit l'équipement de 24 forages en châteaux d'eau et réseaux de distribution et l'exécution de 200 unités équipées de pompes manuelles. Le financement est assuré par l'ACDI.

9. Création de 2 nouvelles brigades de puits (1 373 Millions)

La mise en oeuvre de ce projet permettra de disposer de deux brigades de puits mécanisés à Louga et Linguère et de réaliser 180 puits dans le département de Louga et Linguère. Le financement est acquis auprès du FENU.

10. Réalisation de 12 forages équipés (750 Millions)

Ce projet permet la réalisation de 12 forages équipés dans les localités de Kaolack et Fâzick. Il est financé par la Belgique sous forme de subvention.

a) - Programme prioritaire d'équipement

11. Aide d'urgence au Monde Rural (880 Millions francs CFA)

Il vise l'équipement de 5 forages en châteaux d'eau et réseaux de distribution, le financement est assuré par la B.I.D.

12. Programme Soviétique (800 Millions francs CFA)

Ce programme prévoit 10 forages et 20 équipements de forages en châteaux d'eau et réseaux de distribution. Le financement sera assuré par l'U.R.S.S.

13. Réalisation de 100 puits et 66 approfondissements (350 Millions francs CFA)

Ce programme vise la réalisation en régie de 166 puits équipés répartis dans l'ensemble du territoire pour un montant de 350 Millions F.CFA. Les négociations avec l'UNICEF sont en cours.

b) Programme prioritaire de consolidation des acquis

Cette réalisation des projets de sous-programme permettra de consolider le patrimoine hydraulique en lui assurant une exploitation correcte.

Il vise le renforcement des structures chargées de la maintenance et/ou de l'entretien des ouvrages d'une part, et d'autre part, la réhabilitation des stations de pompage et forages existants en état d'obsolescence.

Les actions concourant à ce programme sont :

- réhabilitation des stations de pompage en milieu rural :
800 Millions francs CFA

Il s'agira d'assurer l'entretien et à la réhabilitation de 15 forages profonds, la reprise de 7 châteaux d'eau en béton armé, de 5 châteaux d'eau métallique, la réfection de 50 cabines de pompage, la remise en état de 50 abreuvoirs de cheptel pour un coût de 800 Millions francs CFA.

.../...

- Renouvellement du parc moto pompe de la DEM (1 250 M.)

Ce projet vise à doter la DEM de 200 moto pompes pour le renouvellement du parc qui arrive à un état d'obsolescence afin d'assurer la continuité de l'alimentation en eau des populations.

- Renforcement du service de l'entretien de l'hydraulique villageoise (1 020 Millions)

Il vise à doter la Direction de l'entretien et de la maintenance en moyens logistiques et en équipements d'ateliers afin de faire face aux besoins croissants du secteur.

- Création d'un parc hydraulique (350 Millions)

Pour une grande efficacité dans ses futures interventions, ce projet vise à doter la DEM de matériels de dépannage et lui permettre d'exécuter les travaux neufs.

- Renforcement des structures chargées de la gestion et de l'exploitation des stations de pompages en milieu rural (600 Millions)

Ce projet prévoit la construction de 4 sous-sections de forages complémentaires pour les régions de Fatick, Diourbel, Thiès et Ziguinchor. Il consiste à la fourniture d'outillage et de moyens logistiques et comporte un volet formation.

- Ateliers centraux à DIAMENIAGO (650 Millions)

A l'instar de la SOMH de Louga, ce projet vise à doter la DEM d'une seconde base à DIAMENIAGO pour s'occuper des zones ouest, centre et sud du Pays.

3. LES AUTRES PROJETS DU SECTEUR

Outre ces programmes d'actions prioritaires, il sera réalisé au cours du VII^{ème} Plan des actions non moins importantes. Il s'agit des projets s'achèvant au cours des premières années du Plan et de certains autres projets notamment :

- Matériel éolien (241 Millions francs CFA)
- hydraulique rurale II (765 Millions francs CFA) ;
- alimentation en eau des îles du Saloum (250) ;
- construction de 10 forages équipés et 6 forages puits (400 Millions francs CFA) ;
- des projets dont les financements seront à rechercher à savoir :
 - . réalisation de 150 puits mécanisés (500 Millions francs CFA) ;
 - . secours d'urgence au Monde rural (950 Millions francs CFA).

Synthèse du programme financier

Unité : Millions francs courants

	Coût VIIème Plan	Annualisation des Investissements				Financ. Interne	Financ. Externe		
		85/86	86/87	87/88	88/89		Total	dont B.N.E.	
Total Hydraulique rurale dont :	43.638	15.977	13.903	8.859	4.899	120	120	43.518	32.325
- Projets anciens	25.814	13.217	8.154	3.943	500	120	120	25.694	23.671
- Projets nouveaux	17.824	2.760	5.749	4.916	4.399	-	-	17.824	8.654
P.A.P.	40.532	14.321	13.753	8.309	4.149	120	120	40.412	30.059

.../...

HYDRAULIQUE RURALE

HYDRAULIQUE RURALE

(suite 1)

Intitulé des projets	Coût VII° Plan	ANNUALISATION DES INVESTISSEMENTS				Financement interne		Financement externe	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	dont BNE	Total	dont acquis
6.2 Volet Tambacounda/Thiès 5 M&US Source Koweit	2 200	1 500	700	-	-	-	-	2 200	2 200
6.3 Volet Diourbel/Louga (3 573) Source : Arabie Saoudite	3 575	1 340	1 515	720	-	-	-	3 575	3 575
6.4 Volet Kaolack/ Fatick (4 500) Source Italie	4 500	1 250	1 500	1 500	250	-	-	4 500	4 500
6.5 Volet St-Louis Source KFW	1 500	700	800	-	-	-	-	1 500	1 500
7. Alimentation en eau de Sakal, Fass, Rao, MPal (région fleuve) Italie	1 500	750	750	-	-	-	-	1 500	1 500
8. Alimentation en eau des Iles du Saloum-Italie	250	250	-	-	-	-	-	250	250
9. Plan Directeur de l'hydraulique rurale	150	-	150	-	-	-	-	150	-
10. Réalisation des 150 puits mécanisés (1 000) ensemble territoire	500	-	-	250	250	-	-	500	-

.../...

HYDRAULIQUE RURALE

(suite 2)

	Coût VII ^e Plan	Annualisation des Investissements				Financement Interne		Financement Externe	
		1985/86	1986/87	87/88	88/89	TOTAL	Dont BNE	TOTAL	Dont Acquis
<u>Nouveaux Projets</u>									
1. Programme Britanique (4,75 M L Sterling) Localisation : Kolda - Louga - DICURBEL Source GRANDE BRETAGNE	2 600	500	1 540	500	--	--	--	2 600	2 600
2. Programme SOVIETIQUE (2000)	800	--	100	250	450	--	--	800	Négocontrat en cours
3. Réalisation de 20 Forages équipés (Chine II) 20 M y en (2 000)	1 750	350	600	550	250	--	--	1 750	1 750
4. Programme de réalisation de 11 adductions d'eau	2 340	1350	990	--	--	--	--	2 340	2 340
5. Equipement de 10 Forages en châteaux d'eau de distribution (JAPON V et VI) - KOLDA - DICURBEL - St Louis (2214)	1 084	--	--	500	584	--	--	1 084	1 084
6. Aide d'urgence au Monde Rural (BID) (équipement de 5 forages en châteaux d'eau et réseaux de distribution (ensemble du territoire	800	500	380	--	--	--	--	800	800

HYDRAULIQUE RURALE

(suite 3)

	Coût VII ^o Plan	Annualisation des Investissements				Financement interne		Financement externe	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	dont BNE	Total	dont acquis
Réalisation de 100 puits et approfondissement de 66 puits	350	-	200	150				350	
localisation									
(ensemble du territoire) source UNICEF									
Equipement de 24 forages et équipement de 200 puis (6 000 M) - ACDI	1 650	-	450	550	650	-	-	1 650	-
Réalisation de 12 forages équipés (Belgique)	750	-	-	250	500	-	-	750	-
Renforcement du service d'entretien de l'hydraulique rurale (11 M FA) KFW	1 020	-	151	186	683	-	-	1 020	-
Secours d'urgence au monde rural + forages équipés (2 400 M)	950	-	150	300	500	-	-	950	-
Lac St Louis, Tambacounda, Kaolack, Ziguinchor									

.../...

HYDRAULIQUE RURALE

(suite 4)

250

Intitulé des projets	Coût VII ^e Plan	Annuaalisation des investissements				Financement interne		Financement externe	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	Total	dont BNE	Total	dont acquis
22. Réhabilitation de station de pompage et réseaux d'adduction d'eau en milieu rural.	800	-	400	400	-	-	-	800	-
23. Cr <e9>ation d'un parc hydraulique (350)</e9>	350	-	350	-	-	-	-	350	-
24. Renouvellement du parc Moto pompes de la DEM (2 500)	1 250	-	250	380	620	-	-	1.250	-
25. Ateliers centraux à Diameniadio (550)	650	-		650	-	-	-	650	-
26. Renforcement des structures chargées de l'entretien de la gestion et de l'exploitation des ouvrages (800 M)	600	-	188	250	162	-	-	600	-
Programme CEAQ	PM	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROJETS NOUVEAUX	17.824	2.760	5.749	4.916	4.399	-	-	17.824	8.654
TOTAL PROJETS REPORTES	25.814	13.217	8.154	3.943	500	120	120	25.694	23.671
TOTAL HYDRAULIQUE RURALE	43.638	15.977	13.903	8.859	4.899	120	120	43.518	32.325
DONT P.A.P.	40.532	14.321	13.753	8.309	4.149	120	120	40.412	30.669

HYDROUS - SECTEUR

HYDRAULIQUE AGRICOLE

SOUS-SECTEUR : HYDRAULIQUE AGRICOLE

Chapitre I. : BILAN DIAGNOSTIC

I. - SITUATION ET EVOLUTION DU SOUS-SECTEUR

Le Sénégal dispose d'un potentiel non négligeable en eau et en terres irrigables. Au Nord du pays, la Vallée du Fleuve Sénégal présente environ 240 000 hectares de terres irrigables dont la mise en valeur est conditionnée par l'arrêt de la remontée de la langue salée et par la régularisation du débit du Fleuve. La réalisation des deux ouvrages de Diama et Manantali doit permettre de lever ces deux contraintes à l'horizon de 1986 pour Diama et de 1983 pour Manantali. Avec la mise en service de ces deux barrages, le potentiel irrigable du Bassin du Fleuve Sénégal pourra être pleinement valorisé.

Au Sud du pays, il existe un équilibre particulier entre les eaux douces qui proviennent des précipitations d'hivernage et les eaux salées qui remontent le cours de la Casamance et des principaux marigots. Les terres alternativement salées en saison sèche et douces en hivernage présentent de bonnes aptitudes à la riziculture.

Cependant, ce potentiel est très vulnérable et l'équilibre a été rompu ces dernières années par un cycle climatologique caractérisé par un déficit pluviométrique. Ces années exceptionnellement sèches ont modifié de manière importante le régime des eaux entraînant un excès de la salinité des sols et des eaux provoquant l'abandon de nombreuses rizières traditionnelles.

Outre, l'abandon presque total des rizières salées, le déficit pluviométrique a accasionné des modifications profondes de l'éco-système de la mangrove avec une acidification irréversible des sols, une diminution considérable des eaux de ruissellement et un abaissement des nappes. Face à ces conditions nouvelles consécutives au déficit pluviométrique, il s'est avéré nécessaire de repenser les schémas d'aménagement qui, en plus de la composante protection contre le sel ont dû être complétés par l'adjonction d'un volet stockage des eaux permettant d'assurer une irrigation de complément en fin de cycle végétatif.

Dans le reste du pays, comprenant notamment le Bassin arachidier, le Sénégal-Oriental et le Cap-Vert, on trouve des sols divers avec une prédominance de sols légers dont l'aptitude à l'irrigation est déterminée au "coup par coup" suivant la mobilisation des ressources en eau. Ces ressources sont constituées par des eaux souterraines, dont l'exploitation profite en priorité à l'alimentation des hommes et des animaux, et à quelques petits pérимètres maraîchers.

Au stade actuel, dans l'attente de l'achèvement des grands travaux d'aménagement des bassins fluviaux du Nord et du Sud, il importe de souligner que la mise en valeur des potentialités en terres irrigables, tant dans la Vallée du Fleuve Sénégal qu'en Casamance, est conditionnée par la maîtrise totale de l'eau. En l'absence des barrages de Diama et Manantali, les aménagements, le long du Fleuve restent tributaires du niveau de la crue. La date et l'amplitude de cette crue déterminent la mise en irrigation des pérимètres dans la basse et moyenne Vallée et rend aléatoire la culture de contre-saison pour certains pérимètres du Delta.

En Casamance, la réalisation des barrages anti-sel est une condition première pour lutter contre la remontée de la langue salée le long des marigots. De plus, ces investissements doivent être complétés par des retenues permettant un stockage des eaux qui serviront à pallier les insuffisances des précipitations nécessaires pour dessaler les terres et assurer le bouclage du cycle cultural.

Ces programmes d'infrastructures de base ont été confiés à l'OMVS pour les barrages de Diama et Manantali et à l'OMVG pour les barrages de Kékréti et de Sambangalou.

Pour l'ensemble des 3 zones (Fleuve, Centre et Casamance), le potentiel irrigable, compte-tenu des sites aménageables et des ressources en eau, est estimé à 480 000 ha ainsi répartis :

- Fleuve	240 000 ha
- Centre (Miayes et bassin arachidier)	30 000 ha
- Casamance et Haute Gambie	210 000 ha
	480 000 ha.

L'essentiel de ce potentiel est concentré, sur les bassins fluviaux et sa mise en valeur est liée, pour une bonne part, à la réalisation d'ouvrages hydrauliques, nécessitant des investissements importants pour assurer la maîtrise de l'eau et éliminer l'ensemble des risques inhérents aux régimes des précipitations.

Au terme de ce rappel de potentialités, il importe de souligner que l'option du développement des cultures irriguées implique nécessairement que soit assurée la maîtrise de l'eau. Sans cette condition technique première, il n'est pas possible d'envisager un développement accéléré des cultures sous-aménagement. Or, l'examen des potentialités montre que chacune des trois zones aptes à l'irrigation, nécessite des infrastructures de base importantes: protection contre les remontées d'eau salée et régularisation du débit du Fleuve Sénégal, stockage des eaux et protection contre le sel en Casamance, relevé important de l'eau pour l'exploitation des nappes souterraines. La réalisation de ces infrastructures est une condition nécessaire et obligatoire au développement des cultures irriguées.

En outre, avec la réalisation des barrages, (DIAMA et MANANTALI), s'ouvre la période de "l'après-barrage", au cours de laquelle des efforts importants devront être consentis pour dépasser les obstacles couramment cités à savoir :

- faiblesse du rythme de réalisation des aménagements ;
- intégration de la protection de l'environnement dans le schéma d'aménagement de la Vallée ;
- manque d'information et de sensibilisation des populations riveraines ;
- gestion correcte de ces ouvrages etc...

Le succès de l'après-barrage dépendra donc de la préparation des conditions qui permettront une mise en valeur rapide des ressources avec un effet entraînant maximal sur le développement généralisé des régions. Durant cette période transitoire, il faudra mettre au point les institutions et les méthodes de développement et amorcer les liens intersectoriels qui permettront à tous les secteurs de bénéficier de la maîtrise de l'eau.

C'est dans cette optique que les perspectives et stratégies de développement de l'après-barrages ont été définies lors du colloque de l'O.M.V.S. (cf. Agriculture) et qu'un comité national de planification, de coordination et de suivi de l'après-barrage a été mis en place.

II. BILAN DU SOUS-SECTEUR

A - Bilan financier

	Coût VII ^{ème} Plan réajusté	Financement acquis	Règlements au 30.6.84	Prévisions du 1.7.84 au 30.6.85	Total règlements	Taux d'exécu- tion
Réalisations	9.957	5.011	2.100	513	2.613	45 %

Les prévisions d'investissements du VII^{ème} Plan pour l'hydraulique agricole se sont chiffrées à 9.957 millions de francs CFA. Le financement acquis s'élève à 5.011 millions de francs CFA dont 3.620 destinés au projet "Barrage de Bignona" et 963 millions de francs CFA au projet Guidel.

Au 30 juin 1984, le niveau d'utilisation des crédits était de 41 %. Selon les prévisions, au 30 juin 1985 le niveau des règlements atteindra 2.613 millions de francs CFA, soit un taux de mobilisation de crédit de 12 % et ce qui laisse entrevoir un taux de réalisation du Plan de 26 %. Ce faible taux résulte du retard noté principalement dans l'exécution du projet "Barrage de Bignona" et des difficultés d'obtention de financements pour les principaux projets d'aménagements hydro-agricoles en Casamance : Baïla, Kamoboul et Soungrougrou.

B - Bilan des projets

Le VII^{ème} Plan a vu l'achèvement de plusieurs études indispensables à l'exécution des actions futures en matière hydraulique agricole. Il s'agit des études de factibilité de la Vallée de Baïla, de Soungrougrou, Kamoboul. En ce qui concerne les autres projets, le bilan est le suivant :

1. Barrage de Guidel

Les travaux ont été effectivement terminés en 1981, pour un coût total de 997 millions de francs CFA dont 670 à imputer sur le VII^{ème} Plan.

2. Barrage de Bignona

Les travaux ont été retardés par les difficultés rencontrées au niveau de la mobilisation des 750 millions de francs CFA du B.N.E. Ces difficultés ont été aplanies par le versement de la contribution sénégalaise.

3. Etude Aménagement de la Plaine de Bignona (300 millions de francs CFA)

Le financement acquis à hauteur de 100 millions de francs CFA, lors du VI^{ème} Plan, a permis de réaliser une partie des études de base.

200 millions de francs CFA sont à rechercher pour mener les études complémentaires indispensables à l'aménagement de la Plaine de Bignona.

- Aménagement Hydroagricole des Kalounayes

Cette étude est en cours pour un montant de 69 millions de francs CFA.

- Aménagement hydroagricole du Bao-Bolon

L'étude est abandonnée. Elle sera prise en compte dans les études d'aménagement du Fleuve Gambie (O.M.V.G.).

Retenues collinaires de la région de Thiès

L'étude va être lancée pour un montant de 10 millions de francs CFA.

Irrigation à partir de forages existants

Suite aux résultats de la mission préparatoire de 1982, une première phase de l'étude a démarré.

D/ Blocages du secteur

Outre, les difficultés rencontrées au niveau du développement des cultures irriguées, le sous-secteur hydraulique agricole rencontre des difficultés au niveau :

1) du contrôle technique des projets hydroagricoles

Les projets hydroagricoles relèvent d'une approche pluridisciplinaire intégrant dans une conception globale de multiples facteurs techniques et socio-économiques. L'absence d'une structure unique chargée d'assurer le contrôle constitue un facteur bloquant pour la coordination et le contrôle des projets.

2°) - de la formation

Le problème de la formation des cadres du ministère de l'Hydraulique se pose avec acuité. Pour y pallier, ces cadres devront être associés aux différentes études à réaliser dans ce secteur.

3°) - de la mobilisation des financements sur B.N.E.**III. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR**

La stratégie de développement de ce secteur fait partie intégrante de notre stratégie globale de l'eau, elle-même intégrée dans une politique globale de développement à moyen terme.

Le contexte climatique difficile que connaît le Sénégal, incite à orienter les actions en matière hydraulique agricole vers la multiplication des ouvrages hydrauliques devant permettre une maîtrise totale de l'eau.

Les objectifs globaux poursuivis, à cet effet, sont les suivants :

- promouvoir les nouvelles opérations d'aménagements hydro-agricoles concourant à la politique vivrière du pays par l'exécution d'un important programme d'études et de travaux d'infrastructure ;
- assurer un meilleur suivi technique des projets ;
- assurer une bonne coordination des actions en matière d'irrigation entamées par les différents organismes concernés ;
- promouvoir le développement des aménagements forestiers.

De façon plus spécifique, ces orientations générales se traduisent entre autres, par la poursuite des opérations déjà entreprises dont les études sont présentement assurées. Ces opérations concernent :

- les aménagements du Fleuve Sénégal ;
- les aménagements du Fleuve Gambie ;
- l'aménagement des différentes Vallées en Casamance ;
- les petits pérимètres irrigués à partir des forages ;
- la mise en valeur du Ferlo.

Les principales actions devant concourir à la réalisation de ces objectifs figurent dans le programme d'action de développement des cultures irriguées.

IV. PROGRAMME D'ACTIONS DU SECTEUR

Coût VIIème Plan	Programmation				Financement interne		Financement externe	
	1985/1986	1986/1987	1987/1988	1988/1989	Total	BNE	Total	Acquis
4.237	1.957	1.561	719	0	850	850	3.387	3.137

Les projets d'hydraulique agricole nécessiteront un investissement global de 4.237 millions de francs CFA. Ces investissements seront financés à hauteur de 20 % sur le budget national d'équipement et à 80 % par des financements extérieurs soit 3.387 millions dont 3.137 millions francs CFA sont acquis, la diminution de l'enveloppe du secteur par rapport au VI^{ème} Plan réajusté découle de la prise en compte du volet aménagement hydro-agricole au niveau du sous-secteur agriculture.

Ces investissements permettront la mise en oeuvre des projets suivants :

1.- Projet de Bignona : Volet Barrage : 3.887 millions F.CFA

La Vallée de Bignona en Basse-Casamance couvre 12.000 ha de bas fonds dont 6.000 de terres salées, pour un bassin versant de 62.000 hectares.

Le projet comprend la construction d'une digue anti-sel et l'aménagement hydraulique des terres situées en amont. Le barrage anti-sel sera réalisé dans le cadre d'un accord de coopération Sino-Sénégalais ; les travaux ont débuté en octobre 1984 et doivent prendre fin en juin 1987.

Cependant, le volet aménagement hydraulique doit faire l'objet d'une étude préalable pour définir la meilleure façon de tirer parti du barrage pour la production agricole. Cette étude doit comprendre le recueil de nombreuses données de bases inconnues pour l'instant en topographie, pédologie, géotechnique et hydrologie. Elle s'étendra sur deux ans et permettra de disposer d'un dossier d'exécution avant la fin de la construction du barrage anti-sel.

Le barrage est estimé à 6 milliards de francs CFA et l'étude à 320 millions de francs CFA. Les travaux du barrage sont couverts en grande partie par un prêt chinois et par 750 millions du Fonds Irakien à verser au Sénégal. Un crédit de 100 millions est disponible sur le B.N.E. pour l'étude d'aménagement.

Ce projet permettra de récupérer 6.000 ha de terres salées rizicultivables et de proposer une intensification de la riziculture sur cette zone.

2. Etude Ferlo - Lac de Guiers

Le barrage de Diama permettra de maintenir à un niveau assez élevé, le plan d'eau du Lac de Guiers et de remplir éventuellement de l'aval vers l'amont la basse Vallée du Ferlo sur une centaine de kilomètres. A cet effet, il est urgent d'étudier les problèmes et les avantages en matière hydro-agricole ou d'élevage que l'on pourra tirer de cette situation nouvelle dès 1986 sur les cuvettes adjacentes et sur les rives du Ferlo.

3. Etude des retenues collinaires dans la région de Thiès

La zone d'étude couvre la région de Thiès à 70 km de l'Est de Dakar. Cette étude permettra de sélectionner et d'étudier jusqu'au projet d'exécution les sites les plus favorables permettant de recharger les nappes et d'approvisionner les populations en eau potable et de créer des périmètres maraîchers. La première phase a été réalisée par la SONED.

Il s'agira de poursuivre la seconde phase pour un coût de 80 millions de francs CFA.

4. Etude d'accompagnement du barrage de Guidel (287 millions de francs CFA (p.m. cf. Agriculture)

Le barrage de Guidel étant réalisé, il s'agira de mener des études d'accompagnement nécessaires pour la mise en œuvre des aménagements initialement prévus.

5. Enfin, les études d'aménagement des mares dans la zone sylvo-pastorale (10 millions de francs CFA) et des mares de Bakel (5 millions francs CFA) seront menées. Ces études permettront l'identification des sites à aménager dans ces zones.

B.- Les programmes régionaux (Hors-Plan)

1.- Programme O.M.V.S.

Le barrage de Diama dont la fin des travaux est prévue en 1986, permettra de planter contre le sel 55.000 ha où la double culture sera possible et de relever le plan d'eau toute l'année, ce qui diminuera les frais de pompage

Le barrage de Manantali a, pour but, de produire de l'énergie, de fournir un débit réservé qui permettra la navigation sur le fleuve et de fournir un débit pour l'irrigation de 375.000 ha dont 240.000 au Sénégal.

Le Sénégal participe au financement de ces ouvrages sur la base de 46,36 % du coût total de Diama et de Manantali (sans la centrale hydro-électrique), ce qui représente 16,8 milliards pour Diama, 65,1 pour Manantali. Le barrage de Diama devra entrer en service en 1986 et Manantali en 1988.

Il s'agira, au cours du VII^{ème} Plan, de mener les opérations complémentaires en vue de rentabiliser ces ouvrages.

2. Programme O.M.V.G.

L'O.M.V.G. étudie des barrages anti-sel à Balingho, réservoirs à Kékréti et en Haute-Guinée, la cartographie de certaines zones à grande échelle, et recueille des données socio-économiques.

Il n'y a pas de clé de répartition entre les Etats-membres pour l'instant, les études étant subventionnées à 100 % par le P.N.U.D., le F.E.D. et le F.A.C.

.../...

VII^{ème} PLAN : HYDRAULIQUE AGRICOLE

Intitulé des projets	Coût VIIème Plan	Annualisation des investissements				Financement interne		Financement externe	
		1985/1986	1986/1987	1987/1988	1988/1989	Total	B.N.E.	Total	Acquis
Barrage de Bignona	3.887	1.857	1.311	719	-	750	750	3.137	3.137
Etude de la Vallée du Ferlo et des abords du Lac de Guiers	250	-	250	-	-			250	
Retenues collinéaires de Thiès (Etude : 2 ^{ème} phase)	85	85	-	-	-	85	85	-	-
- Volet aménagement	p.m. 840	-	-	-	-	-	-	-	-
Projet d'aménag. des mares dans la zone sylvo-pastorale (Volet étude)	10	10	-	-	-	10	10	-	-
- Volet aménagement	pm 1.000	-	-	-	-	-	-	-	-
- Etudes d'aménag. des mares de Bakel	5	5	-	-	-	5	5	-	-
- Volet aménagement	p.m. 840	-	-	-	-	-	-	-	-
- Etude d'accompagnem. Barrage de Guidel (cf. Agriculture)	p.m.	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4.237	1.957	1.561	719	0	850	850	3.387	3.137

TEUR PRIMAIRE - PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS - Unités = millions de F. courants

TULE DES PROJETS	Coût du VII ^e Plan	ANNÉES SUIVANTES				Financement interne	Financement externe	Acquis	
		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89				
ons végétales....	106.591	29.497	34.833	22.747	19.514	6.087	4.784	100.504	36.493
.....	12.041	3.039	3.356	3.401	2.245	1.694	1.624	10.347	2.058
Protection de la	28.104	4.952	8.056	8.222	6.874	3.394	1.222	24.710	13.171
.....	38.020	9.478	13.169	8.822	6.551	4.125	413	33.895	32.108
que rurale.....	43.638	15.977	13.903	8.359	4.899	120	120	43.518	32.325
que agricole.....	4.237	1.957	1.561	719	0	850	850	3.387	3.137
cteur Primaire....	232.631	64.900	74.878	52.770	40.083	16.270	9.013	216.361	119.292